

LES JEUX OLYMPIQUES



L'Américaine Joan Benoit salue la foule de sa casquette au cours de son dernier tour de piste du premier marathon féminin des Jeux olympiques qu'elle a remporté hier devant la Norvégienne Grete Waitz. (Photolaser AP)

Joan Benoit entre dans la légende

■ Première médaille d'or à l'aviron depuis 1964

LOS ANGELES (Reuter) — L'Américaine Joan Benoit a obtenu la médaille d'or du premier marathon féminin de l'histoire des Jeux olympiques, hier à Los Angeles. La Norvégienne Grete Waitz a pris la médaille d'argent, la Portugaise Rosa Mota celle de bronze. La Canadienne Sylvia Reutter de Newcastle, Ont., a créé une agréable surprise en terminant huitième en 2 h 29-09. Annemarie Malone de Toronto s'est classée 17e en 2 h 36-33. Jacqueline Gareau a pour sa part joué de malchance en abandonnant au 20e km, victime de crampes.

Si cette huitième journée des compétitions a été marquée par la victoire historique de Joan Benoit, le Canada a ajouté à sa moisson de médailles. À l'aviron, le « huit » en pointe canadien a en effet remporté la médaille d'or, une première depuis 1964, après celles de bronze méritées dans le quatre de couple sans barreur, et le skiff. Ces trois médailles ont porté à 21 le total du Canada à Los Angeles, dont six en or.

Mais l'exploit de la journée revient néanmoins à Benoit. Et lorsque la jeune Américaine a fait son entrée dans le stade du Coliseum, les quelque 90.000 spectateurs qui avaient suivi sa progression sur l'écran électronique géant ont lâché un immense cri de joie, démotion et de fierté.

Joan Benoit, dont la foulée avait gardé toute sa fraîcheur après deux heures 24 minutes et 52 secondes de course, a répondu à la foule en agitant sa casquette blanche tout au long de son dernier tour de piste.

À son entrée dans la dernière ligne droite, elle a retrouvé Grete Waitz et les deux athlètes ont couru presque à la même hauteur. Mais l'Américaine avait un tour d'avance.

Derrière Waitz, deuxième en 2.26.18, la Portugaise Mota s'est présentée, la troisième sur la ligne en 2.26.57 puis est venue la Norvégienne Ingrid Krsitiansen qui était encore médaille de bronze à 5 km de la ligne. Deux heures 27 minutes 34 secondes de course pour rien. Grete Waitz attendait sa compatriote sur la ligne et elle posa son bras sur son épaule pour la reconforter.

Pendant ce temps, Benoit, drapeau américain en main, faisait son tour d'honneur et on avait l'impression qu'elle pourrait encore courir pendant des heures.

« J'avais choisi ma tactique et il y a deux mois, a déclaré Joan Benoit. Je savais qu'il fallait que je fasse ma propre course sans me soucier des autres. Lorsque j'ai attaqué en début de course, personne n'est venu me chercher. J'ai été surprise, mais je ne m'en plains pas. J'étais très bien hydratée en début de course, ce qui m'a permis de ne

pas avoir besoin de m'arrêter aux points de ravitaillement. Je n'ai bu que tard dans la course.

« Je n'avais aucun doute sur ma condition physique. De plus, j'étais allée voir un astrologue juste avant la course. J'ai réalisé que j'avais véritablement gagné lorsque j'ai vu rentrer Grete Waitz sur le stade au cours de mon dernier tour ».

« La première fois que j'ai réalisé à quel point Joan Benoit allait vite, c'était aux environs du 15e kilomètre, a déclaré Grete Waitz. A ce moment là, j'ai entendu les écarts et je me suis dit que, probablement, elle était trop loin pour que nous puissions l'inquiéter. J'ai fait une bonne course aujourd'hui. Je suis fière de cette médaille d'or. »

Voir page 8: Benoit

Les libéraux espèrent un « coup de fouet » du départ de Bill Lee

■ « 38 %, c'est plusieurs comtés », craint Olivier

(CP-PC-LE DEVOIR) — Des déboires de la campagne de leur chef, M. John Turner, et des résultats du récent sondage dans lequel les conservateurs dominent l'opinion, les libéraux espèrent un salutaire coup de fouet capable de relancer d'un bon pas une machine électorale jusqu'ici poussive.

En fin de semaine, à la demande de celui-là même qui l'avait répudié il y a quelques semaines, le sénateur Keith Davey, dit *le faiseur de pluie*, a pris en mains la campagne libérale en lieu et place de M. Bill Lee, qui estimait n'avoir d'autre choix que de quitter la direction de la campagne électorale après le retour en grâce de l'un des plus célèbres coulisiers des années 60 et 70.

« Je pense que c'est évident. Il y avait une campagne que dirigeait Bill Lee, mais il semble que l'on désire une autre campagne », a dit Madame Iona Campagnolo, présidente du parti, en commentant la démission du principal lieutenant de John Turner.

Un proche collaborateur de M. Turner a déclaré samedi soir: « En fin de compte, nous avons besoin d'un professionnel », reconnaissant du même coup que son parti avait besoin de renfort pour contrer les conservateurs.

« Dans cette campagne, nous avons besoin des hommes d'expérience comme Keith Davey. Je suis persuadé que nous retrouverons le genre de campagne que nous avions commentait de son côté M. Francis Fox, ministre du Commerce extérieur, au cours d'un entretien, dimanche, avec un groupe de journalistes dans la circonscription de Rosemont.

« Si ça allait bien, Bill Lee ne serait pas parti et Davey ne serait pas revenu », a dit au DEVOIR M. Jacques Olivier, ancien ministre dans le cabinet Trudeau, qui participait dimanche à l'assemblée d'investiture dans la circonscription de Rosemont.

La chute des libéraux dans l'opinion et la mauvaise impression que laissait dans les médias le retour du sénateur Davey ont, semble-t-il, persuadé M. Lee d'abandonner la direction de la campagne sans que John Turner ne cherche à le retenir. Le chef libéral a annoncé la nouvelle dans un bref et laconique communiqué. « J'ai décidé d'apporter des changements à notre campagne nationale. J'ai invité Bill Lee à me rencontrer cet après-midi au lac Harrington (résidence d'été des premiers ministres du Canada) et, à la conclusion de notre rencontre, j'ai accepté sa démission à titre de directeur de la campagne nationale. J'ai demandé au sénateur Keith Davey de prendre la direction immédiate-ment. »

Avec Bill Lee, trois autres personnes quittent la direction de la campagne: Sandra Severn, directrice exécutive, Gordon Kaiser, directeur au programme politique et Eloise Walner, adjointe exécutive. Il avait dirigé la campagne de John Turner au leadership libéral de

Voir page 8: Libéraux



Le chef du parti libéral, M. John Turner, accompagne le sénateur Keith Davey, à droite, à sa sortie du Parlement d'Ottawa, vendredi. Dès le lendemain, M. Davey est devenu directeur de la campagne des libéraux, en remplacement de M. Bill Lee, qui a soudainement remis sa démission samedi matin. (Photolaser CP)

Former le gouvernement, une tâche ardue pour Pérès

JÉRUSALEM (Reuter) — Le président Haim Herzog a chargé hier M. Shimon Pérès, leader du Parti travailliste, de former le gouvernement israélien et a déclaré que la démocratie et l'économie du pays étaient en grand danger.

M. Pérès a indiqué qu'il entamerait immédiatement des pourparlers avec M. Yitzhak Shamir, leader du Likoud, en vue de former un gouvernement d'union nationale pour rétablir la situation économique, et qu'il consulterait les petits partis.

C'est une tâche monumentale qui attend le leader travailliste, car son parti ne détient que 44 des 120 sièges à la Knesset, les élections législatives de juillet ayant abouti aux résultats les plus éparpillés de l'histoire d'Israël.

Avec 41 sièges, le bloc du Likoud talonne les travaillistes, et les 35 sièges restants sont divisés entre 13 petits partis.

M. Pérès n'a donné qu'un aperçu général de ses projets. Son gouvernement, a-t-il affirmé, s'efforcera de réduire les différences ethniques, de respecter les droits religieux et politiques des citoyens, de permettre le retrait de l'armée du Sud-Liban et de reprendre les négociations de paix

au Proche-Orient.

M. Pérès a 12 jours pour former le gouvernement. S'il ne parvient pas à un accord avec le Likoud, il tentera de former une coalition avec les petits partis. S'il échoue, le président Herzog donnera sans doute sa chance à M. Shamir.

Le leader travailliste doit donc absolument réduire ses divergences avec le Likoud. Ce qui sera bien ardu, car, s'il veut arrêter la constitution des colonies de peuplement dans les territoires occupés, le parti de M. Shamir veut, au contraire, les développer. Les deux partis divergent aussi sur la question du Liban, où les travaillistes veulent un retrait plus rapide de l'armée.

La situation économique n'est pas moins préoccupante: selon les termes du président Herzog (près duquel, pendant son allocution à la résidence présidentielle, se tenait M. Pérès) c'est peut-être « la plus dangereuse et la plus difficile depuis la création » de l'État d'Israël.

Le taux d'inflation est actuellement de 400% et, le mois dernier, les réserves de devises sont passées sous la barre des trois milliards de dollars, considérée comme un minimum.

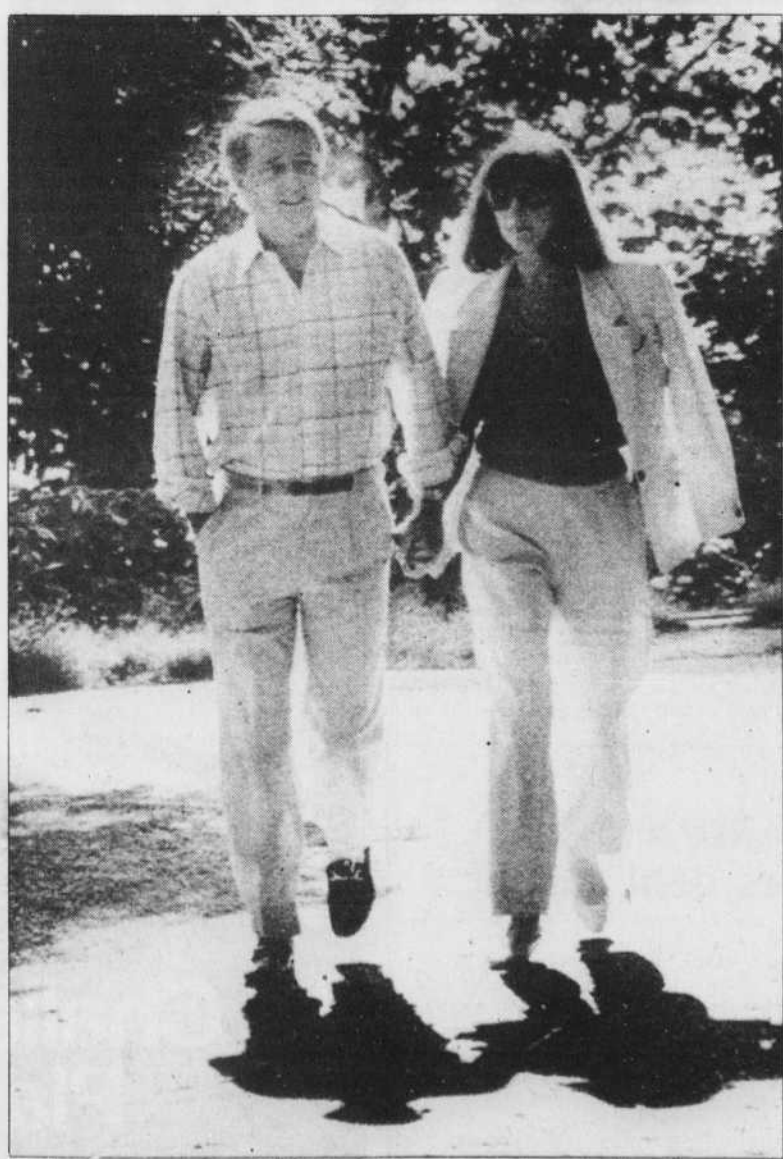
« Notre démocratie est en danger, a poursuivi M. Herzog, et, sans un régime démocratique fondé sur la volonté de la majorité, il n'y a pas d'avenir pour l'État d'Israël. »

Faisant référence à l'élection au Parlement du rabbin Meir Kahane, farouche partisan de l'expulsion des Arabes, le président Herzog a encore condamné « l'absence de tolérance et dialogue qui a déjà atteint un niveau d'expression public effrayant et honteux. »

La plupart des Israéliens souhaitant un gouvernement fort et stable, le président a déclaré qu'il avait demandé la semaine dernière à MM. Pérès et Shamir d'envisager une coalition.

Les deux chefs de parti ont eu huit heures d'entretiens préliminaires à ce sujet avant l'annonce d'hier. Ils auraient envisagé une réduction des dépenses dans les colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le Likoud serait favorable à une présidence du conseil alternée entre les deux partis, mais M. Pérès aurait rejeté cette idée. Il semble probable, cependant, que les portefeuilles de la Défense ou des Affaires étrangères iront au Likoud.

Voir page 8: Tâche



Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a pris samedi quelques minutes pour marcher dans la nature avec son épouse, Milla, dans sa ville natale de Baie Comeau. (Photolaser CP)

MANICOUAGAN

■ La bataille n'est pas gagnée pour Mulroney qui ne sait encore s'il se montrera à Schefferville

PAULE des RIVIÈRES

SEPT-ÎLES — Déjà à Baie-Trinité l'air était chargé et le mot de bienvenue du responsable des loisirs, M. René Proulx, pour M. Brian Mulroney n'a fait rire personne: « Il y a plusieurs années, les bateaux accostaient ici; le capitaine venait nous saluer et les habitants lui demandaient des cadeaux. Aujourd'hui il n'y a plus de bateaux qui arrêtent à Baie-Trinité mais nous avons notre capitaine: voici M. Brian Mulroney. »

Les 775 habitants de ce village de la Côte-Nord, entre Baie-Comeau et Sept-Îles, vivent principalement de l'assurance-chômage depuis qu'une tempête a détruit leur quai, l'hiver dernier, réduit les activités de pêche et conséquemment les besoins de leur conserverie de poisson. En attendant le \$15 million que leur a promis Ottawa, ils montrent aux visiteurs « le deuxième monument historique du Québec, après le Rocher percé, le Quai percé. »

Mais l'escale suivante, à Rivière-Pentecôte, fut moins poétique encore et les organisateurs ont rapidement ramené M. Mulroney dans son autobus de tournée, non sans se demander pourquoi diable « l'avance man » du Parti conservateur avait permis l'arrêt.

D'abord, du côté du fleuve, un pay-

sage saisissant de beauté, à couper le souffle, de sorte que le choc n'est que plus grand lorsque M. Mulroney est accueilli dans la cour extérieure du bar Gemini II, au son d'une musique rock discordante, sous le soleil de 17 heures, samedi.

Quelques dizaines de jeunes, célèbres depuis plusieurs heures le festival des bûcherons de Rivière-Pentecôte et ce n'est pas la visite de M. Mulroney qui va les faire taire.

M. Mulroney répète que pour la première fois dans l'histoire du pays, le fils d'un électricien de la Côte-Nord serait premier ministre du Canada et il promet de ne pas oublier ses électeurs. Mais à peu près personne n'écoute et M. Mulroney a très chaud. Ses gardes l'empêchent de saisir la hache qu'un résident veut lui donner, afin qu'il tente sa chance au concours de lancer de la hache. Toute la suite du politicien et les journalistes qui le suivent sont rapidement ramenés à l'autobus: le chef conservateur n'a rien à gagner ici.

M. Mulroney a passé tout le week-end dans la circonscription où il a choisi d'être candidat le 4 septembre et qui comprend sa ville natale de Baie-Comeau. Le comté comprend aussi la ville de Schefferville, dont la population était de 4.000 en 1981 et où le nombre d'électeurs se compose cette année de 145 Blancs, 200 Montagnais et 200 Naskapis. Entre les



André Maltais: il n'y a pas que Baie Comeau

deux périodes, l'ex-président de Iron Ore, M. Mulroney, a fermé la mine.

M. Mulroney s'est arrêté ce week-end à Baie-Comeau et à Sept-Îles et dans cinq localités sur la route reliant les deux agglomérations.

Samedi soir, vers les 23 heures, à Sept-Îles, il a fait une apparition à la

Voir page 8: Manicouagan

LA CAMPAGNE FEDERALE

Les appuis à Marie Chevrier n'ont pas suffi

Sciascia l'emporte au deuxième tour dans Rosemont

ALAIN DUHAMEL

Malgré les appuis qu'elle avait obtenus de l'appareil du Parti libéral, du comité exécutif de l'association libérale de la circonscription de Rosemont et de plusieurs élus du parti, Marie Chevrier n'aura pu vaincre à la fois la mobilisation des militants italo-canadiens et le dimanche le plus chaud de l'été.

L'ancien président du Conseil national des italo-canadiens, Antonio Sciascia, 37 ans, a gagné hier l'investiture libérale au second tour de scrutin, l'emportant sur Marie Chevrier et Léo Bricault.

Moins de 40 % des électeurs libéraux dûment inscrits ont participé à cette élection qui donnait lieu depuis quelques semaines à une campagne controversée que le Parti libéral a tenté de dénouer en proposant, cinq jours avant l'assemblée, la candidature de Marie Chevrier.

Depuis plusieurs mois, Léo Bricault et Antonio Sciascia avaient tous deux mené d'importantes campagnes de recrutement gonflant l'effectif de l'Association libérale de Rosemont à plus de 3.000 membres alors qu'elle en avait 634 avant que le

député, Claude-André Lachance, ne démissionne. M. Bricault avait recruté 790 nouveaux membres tandis que M. Sciascia en recrutait 1.700, suffisamment pour emporter haut la main l'investiture.

Or, en fin de semaine dernière, le comité exécutif de l'association libérale limitait à 1.238 le nombre d'électeurs, accordant à chaque candidat 250 nouvelles adhésions. Les militants italo-canadiens ont gardé le sentiment que les règles du jeu avaient été trafiquées pour bloquer la candidature de l'un des leurs... sentiment d'autant plus avivé que, durant la semaine, le comité exécutif sollicitait la candidature de Marie Chevrier en lui accordant son plein appui.

«Il s'est passé des manœuvres déshonorantes. Si 1.700 canadiens se voient refuser d'être membres parce qu'ils sont d'origine italienne, c'est du racisme!» devait déclarer Antonio Sciascia devant une assemblée où, manifestement, il avait rassemblé tout son monde, comme en témoignaient les trois autobus noisifs, placardés à son effigie devant l'église Saint-Marc.

Dès le premier tour, Antonio



Antonio Sciascia, au centre, a gagné l'investiture libérale dans la circonscription de Rosemont en ralliant à son camp un autre candidat, Léo Bricault (à droite) pour battre Marie Chevrier. (Photo: Réjean Meloche)

Sciascia récoltait 229 voix sur les 484 exprimées, à 14 voix de la majorité absolue, contre 132 pour Marie Chevrier et 123 pour Léo Bricault. Le second tour commençait à peine que Léo Bricault ralliait le camp Sciascia dans un geste qui ne laissait aucun doute sur ses sentiments à l'égard du comité exécutif de l'association et de l'appareil du parti. «J'ai voulu appuyer quelqu'un qui était présent dans le comté plus de cinq jours dans une campagne» a affirmé M. Bricault.

La prestation de M. Sciascia avait fait si forte impression au premier tour que plusieurs ont préféré quitter l'assemblée. Seulement 364 électeurs ont participé au second tour, 214 accordant leur appui à Antonio Sciascia contre 148 à Mme Chevrier.

Les appels à l'unité du parti, de mise en pareilles circonstances, n'ont pas réussi à éviter les huées à l'égard du président de l'association, M. John Faratro, invité par le candidat élu à réunir dès ce matin son comité exécutif de manière se mettre le plus tôt possible en campagne.

Le candidat libéral affrontera Suzanne Blais-Grenier, candidate conservatrice, qui a fait carrière dans les services sociaux.

56 candidats

Un nouveau parti politique dans l'Ouest

PORTAGE LA PRAIRIE, Man. (PC) — Au bureau de la Confédération of Regions Western Party du Manitoba, une caricature montre le premier ministre ontarien, M. Bill Davis, et son homologue québécois, M. René Lévesque, en train de traire une vache.

Cette image explique l'émergence de ce nouveau parti fédéral dans l'Ouest canadien. Le chef de cette formation politique au Manitoba et candidat dans la circonscription de Portage-Marquette, M. Doug Edmondson, fait valoir «qu'ils (les gens de l'Est) nous considèrent comme des cousins de province et s'imaginent qu'ils nous font vivre».

Selon M. Edmondson, les résultats des élections du 4 septembre pourraient apporter des surprises, alors que son parti présente 10 candidats au Manitoba, sur un total de 14 comtés, et un total de 56 pour l'ensemble de l'Ouest canadien.

Même si la question du pouvoir de l'Ouest constitue le principal cheval de bataille de la Confédération of Regions Western Party, le problème controversé du français semble po-

ligriser davantage l'opinion publique, du moins au Manitoba.

Ce n'est pas la tentative avortée du gouvernement manitobain de protéger les droits du français qui a provoqué l'adhésion de nombreux sympathisants au parti, mais plutôt l'appui du Parti conservateur à ce projet.

«Si un seul député conservateur de l'Ouest s'était prononcé sur la question du droit du français, ce bureau ne serait pas là aujourd'hui», fait valoir le représentant officiel de M. Edmondson, M. Gerri Pankhurst.

M. Edmondson, âgé de 51 ans, a milité au sein du Parti conservateur durant 36 ans et a été président de l'association du comté de Portage-Marquette jusqu'à sa défection en avril dernier. Il dit avoir tenté à plusieurs reprises de rencontrer le chef conservateur Brian Mulroney à Winnipeg, mais sans succès.

Malgré l'opposition de son parti à la protection des droits du français au Manitoba, M. Edmondson soutient qu'il n'est pas contre le français en tant que tel, mais qu'il s'oppose aux coûts d'une telle mesure.

Lalonde fait fi des pessimistes et parle de signes encourageants

OTTAWA (PC) — Le fait d'accorder de la crédibilité aux «affirmations pessimistes» des conservateurs et d'organismes de prévision économique constitue la pire menace à l'économie canadienne, estime le ministre des Finances, M. Marc Lalonde.

D'après M. Lalonde, les Canadiens «devraient conserver leur calme dans ce monde en difficulté» et réaliser que les gouvernements du monde ne «comptent pas en vue de nuire aux gens».

Lors d'une entrevue à la station de radio CFGO, d'Ottawa, le ministre des Finances a déclaré qu'il était faux «de prétendre que le pire va nécessairement se produire».

M. Lalonde s'est dit en désaccord avec les prévisions du Conference Board du Canada voulant que les taux d'intérêt élevés aux États-Unis bloqueront l'an prochain la croissance économique au Canada.

«Selon moi, les États-Unis pren-

dront des mesures afin de diminuer la pression sur les marchés financiers après leurs élections (novembre) et les taux d'intérêt diminueront», a déclaré le député sortant d'Outremont.

Selon le Conference Board, la croissance économique au Canada sera à peu près nulle, le chômage tournera autour de 12% tandis que le dollar continuera à chuter et le déficit à augmenter.

Même s'il reconnaît que les prévisions touchant les taux d'intérêt et le chômage dans son budget du mois de février ne se sont pas concrétisées, M. Lalonde considère qu'il y a «aussi des signes encourageants. Notre taux d'inflation diminue, la productivité est en hausse, nos exportations augmentent, le chômage baisse et la création d'emplois s'améliore», a-t-il soutenu.

M. Lalonde quittera la vie politique après les élections du 4 septembre, mettant ainsi fin à une carrière de député et de ministre qui aura duré 12 ans.

Dans Manicouagan

Mulroney promet simplement d'être là

PAULE des RIVIÈRES

SEPT-ÎLES — Le chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, a promis aux électeurs de Manicouagan «un traitement prioritaire» s'ils élisent député le 4 septembre prochain.

Tout en s'abstenant de satisfaire leurs demandes spécifiques, le candidat conservateur de Manicouagan a fait miroiter à ses électeurs samedi et hier encore les avantages qu'ils tireraient d'avoir «un premier ministre comme député du coin».

Après avoir fait campagne quelques jours plus tôt dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, où des foules enthousiastes l'attendaient, le chef de l'opposition était dans sa circonscription ce week-end. Au cours d'une entrevue au réseau régional Cablovision, il a fait valoir que «d'avoir un premier ministre comme député a une certaine importance compte tenu de la bureaucratie à Ottawa et de la capacité d'intervenir directement dans les dossiers».

Un simple député, a ajouté le «fils de la Côte-Nord», doit passer par divers paliers et cela risque de prendre des années, voire une éternité.

M. Mulroney a un adversaire de taille en la personne du député libéral André Maltais, élu en 1980 avec une majorité de 16.655 voix. Plutôt que d'attaquer de front son rival, M. Mulroney a promis l'établissement d'une ligne directe entre la Côte-Nord et le bureau du premier ministre.

«Je me propose, a-t-il dit, d'intervenir directement en faveur de mon comté, de revenir souvent dans mon comté, d'avoir une résidence ici dans le comté, d'avoir des bureaux un peu partout dans le comté et d'avoir avec moi à Ottawa dans le cabinet du premier ministre des individus de talent qui reflètent la région et qui répon-

dront aux besoins du comté.

En outre, s'il était élu premier ministre le 4 septembre prochain, M. Mulroney convoquerait le conseil des ministres «ici, pour qu'il puisse prendre connaissance directement des dossiers et des problèmes complexes que nous avons» (à la suite des centaines de mises à pied et des fermetures d'usines et de mines, 7.84% des revenus de la circonscription provenaient de l'assurance-chômage l'année dernière, comparativement à 4.45% deux ans plus tôt).

M. Mulroney a parcouru les 256 kilomètres qui séparent Baie Comeau de Sept-Îles, en arrêtant à Franquelin, Godbout, Baie-Trinité, Pentecôte et Port Cartier.

«Comme premier ministre, a-t-il dit, je verrai à ce que les intérêts de mon comté soient protégés en tout temps... et si je suis tenu de prendre le téléphone et d'appeler mon collègue le premier ministre du Québec pour l'inviter à prendre un café pour régler un dossier, je le ferai volontiers», a-t-il dit en rappelant que l'ex-premier ministre, M. Pierre Trudeau, n'avait pas voulu poser un tel geste lors des troubles de Grande-Vallée, en Gaspésie, l'année dernière.

«Il n'avait pas cinq minutes pour appeler le premier ministre du Québec, lui qui passait cinq jours avec n'importe quel chef d'État qui passait à Ottawa et cinq semaines pour aller les voir dans leur pays», a-t-il dit lors de l'entrevue télévisée.

Confiant, le chef conservateur a déclaré qu'il ne concédait plus aucun comté québécois aux libéraux au Québec, même si actuellement 74 des 75 sièges sont libéraux. Si nous avons obtenu 14 comtés en 1962, avec 32% des voix, nous en aurons 28 cette fois-ci avec 38% des voix, a-t-il prédit, en citant des chiffres qu'un sondage rendu public vendredi accorde aux conservateurs.



Le leader manitobain du Confederation of Regions Western Party, M. Doug Edmondson, est certain que les électeurs de l'Ouest porteront attention à son message et que certains de ses candidats seront élus le 4 septembre. (Photolaser CP)

Les choses iraient mal pour Turner dans Quadra

VANCOUVER (PC) — Les affaires ne vont pas particulièrement bien pour John Turner dans sa circonscription de Vancouver-Quadra.

Un sondage mené par une firme nationale indique qu'à un mois des élections fédérales du 4 septembre, M. Turner et le conservateur Bill Clarke sont nez à nez.

MM. Bill Clarke, qui représentait la circonscription à la dissolution du Parlement et Turner, qui a été nommé candidat libéral la semaine dernière, ont chacun l'appui de 27 % des voteurs interrogés, d'après le sondage réalisé par Canadian Facts.

Selon le sondage, 21 % des électeurs sont encore indécis. Si l'on tient seulement nombre des électeurs ayant exprimé une opinion, MM. Turner et Clarke sont à égalité, obtenant chacun 38 % des suffrages. Un total de 255 personnes ont été interviewées dans la circonscription les 30 et 31 juillet. Canadian Facts affirme que la marge d'erreur ne dépasse pas 5.2 %.

Mais les problèmes de l'organisation Turner ne s'arrêtent pas là. Les pancartes extérieures affichant la tête de Turner donnent des maux de tête aux organisateurs libéraux.

Le deuxième étage de son siège social croule littéralement sous les pancartes qui attendent que des volontaires les distribuent à des éventuels propriétaires qui seraient heureux de les planter sur leur gazon. Malheureusement, les pro-Turner se font rares.

guérin l'éditeur qui édite

MacBain en appellera de sa condamnation

NIAGARA FALLS, Ont. (PC) — Le député de la circonscription de Niagara Falls, M. Al MacBain, reconnu coupable de harcèlement

sexuel par un tribunal de la Commission des droits de la personne, embarrasse le Parti libéral et perdra le siège du parti lors de l'élection à moins qu'il ne démissionne, a déclaré l'ancien député qui s'est présenté à l'assemblée de nomination contre M. MacBain.

«Regardez ce qu'il fait au Parti libéral», a indiqué M. Bill Andres, un ancien membre du parti

de harcèlement voisin de Lincoln, qui a perdu contre M. MacBain à l'assemblée de nomination du 26 juillet.

M. Andres a exigé la démission de M. MacBain, âgé de 58 ans, comme dernier moyen de pression destiné à obtenir la tête de ce dernier depuis le jugement du tribunal de la Commission des droits de la personne le trouvant coupable de harcèlement sexuel sur la per-

sonne de Mme Kristina Potapczyk, son ancienne adjointe spéciale.

Le parti ne possède aucun pouvoir pour forcer la démission de M. MacBain mais le premier ministre, M. Turner, a laissé savoir que le litige devrait être laissé entre les mains des électeurs de Niagara Falls.

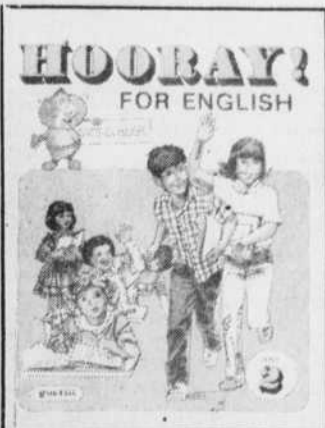
M. MacBain a accusé le tribunal d'avoir été biaisé et d'avoir voulu faire un exemple de son

cas. Selon le *Globe and Mail*, M. MacBain a refusé d'obéir aux officiels de l'organisation nationale et ontarienne de la campagne électorale qui lui auraient demandé avec insistance de donner sa place le plus tôt possible à un autre candidat, de façon à ce que le parti ait le temps de trouver un remplaçant.

M. MacBain, âgé de 58, a décidé d'interjeter appel de cette décision.

Auteurs Francine Asselin Sandra Gegear Lisa Kecskes Andrée Robert Carol Suhajar

ISBN-2-7601-1163-6 144 p. 4,25\$



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241



La société des cent ans inc.

Δεί ωσ κάλδν

RECHERCHES • MODÈLES • SCÉNARIOS ET AUTRES TRAVAUX INTELLECTUELS SUR DES QUESTIONS RARES ET DIFFICILES

C.P. 116, Saint-Ferdinand, Qc. G0N 1N0 Tél.: (418) 428-9402

4399, rue Berri Montréal, Qc. H2J 2P0 Tél.: (514) 521-3693

MANDLIKOVA

Hana Mandlikova. Demi-finaliste du Challenge Player's 1983 et de Wimbledon 1984. Calme, disciplinée et dotée d'une force de concentration peu ordinaire, elle est une vraie virtuose du tennis. Elle se mesurera à Evert Lloyd/Jordan Bassett! Hana réussira-t-elle à arracher la victoire? Ne manquez pas le Challenge Player's: le seul tournoi de tennis féminin de calibre mondial au Canada cette année.

Billets en vente aux comptoirs Ticketron. Renseignements: (514) 288-3651 Commande téléphonique: Télétel (514) 288-3782

Organisé par Tennis Canada



Stade de tennis Jarry Du 18 au 26 août

Le Challenge Player's CHAMPIONNATS DE TENNIS



EN BREF...

■ Une maison explosive

(PC) — Un homme de 45 ans est mort à la suite d'une explosion qui a soufflé une maison à Ahuntsic, samedi, et qui a endommagé les résidences avoisinantes. Les policiers ont déclaré qu'ils ne connaissent pas la cause de l'explosion qui a tué Réal Deschamps, mais ils ont découvert environ \$1,500 dans les poches de la victime. Les occupants habituels de la maison étaient absents.

■ Racisme à Air Canada

TORONTO (PC) — Un agent de réservations d'Air Canada a déclaré qu'elle avait été expulsée d'une « zone réservée » à la suite d'une plainte d'un autre salarié. Brenda Moore, 31 ans, native des Barbades, et qui travaille à Air Canada depuis quatre ans, a déclaré qu'un employé avait demandé à son supérieur de l'éloigner d'une zone donnée de l'édifice où elle travaille. La Commission des droits et libertés de la personne fait enquête. Mme Moore est une des trois employées noires qui travaillent à prendre des réservations par téléphone, sur un total de 150 agents. Selon elle, son supérieur lui aurait demandé de changer de place, déclarant que certains bureaux étaient « réservés ». Il aurait précisé qu'il agissait à la suite d'une plainte formulée par un autre employé, lequel, selon Mme Moore, avait fait à plusieurs occasions des remarques racistes sur son compte.

■ Église incendiée à Amqui

AMQUI (PC) — Un incendie a complètement détruit samedi matin l'église Saint-Benoît d'Amqui, dans la vallée de la Matapédia, et les pertes sont estimées à près de \$3 millions. C'est le curé de la paroisse, l'abbé Gérard Roy, qui a donné l'alerte vers 6h15 le matin. On croit qu'une défectuosité électrique dans le mécanisme de la sonnerie est à l'origine de l'incendie. L'église, construite en 1917, était faite de bois et de plâtre à l'intérieur.

■ La plus jeune transplantée cardiaque

LONDRES (AP) — L'état de santé de la jeune Hollie Roffey, âgée de 15 jours, demeure stable, samedi, à la suite de la transplantation cardiaque réalisée plus tôt la semaine dernière au London's National Heart Hospital, a indiqué un superviseur du personnel infirmier. Le superviseur, qui a demandé à rester anonyme, a expliqué que l'état de santé de la plus jeune patiente au monde à avoir subi ce type d'intervention n'avait pas changé, à la suite de la légère amélioration observée vendredi par les médecins. « Sa condition est stable, mais elle demeure critique », a mentionné le superviseur. La jeune Hollie a reçu lundi le cœur d'un bébé hollandais âgé de trois jours, qui souffrait de dommages au cerveau. Hollie avait besoin d'un nouveau cœur parce que le sien était incomplet à sa naissance. L'organisme de Hollie pourrait rejeter le nouvel organe.

■ L'URSS se met en forme

MOSCOU (Reuter) — Se pliant à la demande populaire croissante, la télévision soviétique a diffusé samedi sa première émission d'une série de cours d'aérobique dont la vogue vient d'Occident. L'agence Tass annonce que le programme hebdomadaire de 35 minutes a été conçu « en réponse au nombre croissant de personnes souhaitant remodeler leur corps ». La leçon d'aérobique donnée samedi par la championne olympique de patinage artistique Natalya Limitchouk, n'a pas recouru à la musique disco occidentale, symbole de décadence en URSS. Selon Tass, les clubs d'aérobique — dénommés « gymnastique rythmique » en URSS — se multiplient dans tout le pays, mais la plupart d'entre eux sont fréquentés exclusivement par des femmes. Les hommes considèrent avec condescendance que la gymnastique rythmique est réservée aux femmes qui n'ont pas les « tripes » pour faire du « vrai » sport, ajoute Tass.

Les audiences sur la construction

Patrons et syndicats dénoncent le travail au noir, sans s'entendre sur son importance

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — La commission parlementaire sur l'industrie de la construction commence aujourd'hui ses travaux, avec la tâche monumentale d'écouter les doléances de chacune des parties sur la situation de l'industrie et les lois et règlements qui la régissent.

Les cinq associations syndicales, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec et plusieurs organismes intéressés, dont l'Union des municipalités, des MRC et les Cris, y présenteront leur mémoire pendant trois jours.

Tous dénoncent la prolifération du travail au noir, mais personne ne s'entend sur les chiffres. L'association des entrepreneurs estime, « de façon très conservatrice », à 25% des heures travaillées la proportion du travail au noir dans la construction.

L'Association des entrepreneurs propose pour le contrat de réduire les coûts de main-d'œuvre de 20%. On peut parvenir à une telle diminution des coûts grâce à « des salaires raisonnables et des règlements effi-

caces », fait-on valoir à l'AEQC. Ce serait selon elle l'énorme différence entre les salaires dans la construction et la capacité de payer des employeurs qui aurait causé l'émergence de ce « travail sous la table ».

Selon l'association patronale, le travail au noir incarne le pendant du secteur non syndiqué « qui existe partout en Amérique du Nord » et que la réglementation québécoise interdit. Les syndicats voient d'un tout autre oeil ce travail au noir. La plupart revendiquent entre autres une redéfinition du terme entrepreneur dans la loi.

Actuellement, des milliers d'ouvriers, 5,000 selon l'AEQC; de huit à dix mille, selon la CSD, disposent d'une licence d'entrepreneur de la Régie de la construction, mais n'embauchent personne. Ils se déclarent artisans avec licence d'entrepreneur et vivent de sous-contrats.

L'artisan avait été défini en 1979 par le ministre du Travail d'alors, M. Pierre-Marc Johnson, comme étant un ouvrier qui travaille aux fins personnelles d'un individu, et qui peut

donc négocier individuellement son salaire, sans référence aux décrets.

Ainsi, un individu qui demande à un parent de repeindre ses murs n'encourage pas le travail au noir. Par contre, un propriétaire d'immeuble locatif qui fait restaurer les balcons de son édifice par un cousin contrevient à la loi.

La CSN-Construction, la FTQ-Construction, le Conseil provincial international et la CSD-Construction revendiquent aussi plus de pouvoirs pour les inspecteurs de l'Office de la construction et -ou les délégués syndicaux, afin que ceux-ci puissent vérifier les cartes de qualification sur les chantiers et, le cas échéant, faire cesser les activités d'un chantier où oeuvre une majorité de travailleurs au noir.

Le Conseil provincial international des métiers de la construction, de son côté, ne propose rien d'autre que l'abolition du règlement de placement. Ce règlement cause « une multitude de problèmes aux travailleurs québécois qui oeuvrent à l'étranger » et qui comptent pour une bonne partie du membership du conseil.

Il tient entre autres à ce qu'on institue un tribunal de la construction. Seul un spécialiste, fait-on valoir, peut s'y retrouver dans le labyrinthe de règlements et lois de la construction.

Au centre du débat réside toujours la question de la représentativité des associations syndicales. Traditionnellement, la FTQ revendiquait le monopole de la représentation des ouvriers. Elle assurait que seule une représentation unique des 100,000 ouvriers permettrait l'unité de demande nécessaire devant l'employeur.

En commission parlementaire, assurait-on dans une interview avec la Presse canadienne, la FTQ modifiera toutefois quelque peu sa position, en ajoutant une certaine clause, qu'on garde jusque là secrète.

Tous les autres syndicats revendiquent le statu quo.

Depuis la dernière ronde, la FTQ représente 41% des ouvriers, le Conseil provincial 31%, la CSN 17%, la CSD 10% et le Syndicat de la Côte Nord un pour cent.

Vote de grève chez Marine Industries

ANDRÉE ALLARD

Réunis hier au Palais agricole de Sorel, quelque 675 ouvriers syndiqués des chantiers maritimes de Marine Industrie se sont prononcés à 86% en faveur d'un arrêt de travail, au moment jugé opportun.

Les négociations entre le syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel (CSN) et la partie patronale achoppent sur de nombreuses clauses, un grand nombre d'entre elles portant sur la création d'emplois.

Le syndicat réclame entre autres la réduction du temps de travail de

40 à 35 heures par semaine, avec pleine compensation, afin de ne pas entraîner une diminution du pouvoir d'achat. Nous nous inspirons de rapports produits par la CSN, par la commission McDonald et même par le gouvernement du Québec, où l'on prône la semaine de 32 heures afin de permettre à plus de travailleurs d'obtenir un emploi », a expliqué M. Constant Valois, premier directeur du syndicat des travailleurs de Marine Industrie (CSN). Le syndicat estime que cette mesure permettrait de créer 240 emplois, en période de pleine activité.

« La compagnie remet en question nos droits acquis », ajoute M. Valois.

Ainsi, les clauses portant sur la sous-traitance, sur l'organisation du travail (temps supplémentaire, équipes de travail), sur la représentation syndicale et la classification des différents métiers sont encore en litige, après plus de 10 rencontres de négociations et sept autres en conciliation. La convention des ouvriers de Marine Industrie, propriété de la Société générale de financement (SGF), est échu depuis le 1er mai 1984.

Selon M. Valois, la compagnie a effectué des mises à pied massives, entre 1981 et 1983, qui se chiffrent à plus de 2,000 pertes d'emploi. Un contrat de construction de deux brise-glace,

octroyé par le gouvernement fédéral au mois de juillet dernier, a cependant permis le réemploi de deux à trois cents employés.

Le syndicat a déposé une demande auprès du conciliateur en vue de poursuivre les négociations cet après-midi et demain matin. « Même si le syndicat a reçu un mandat très clair, cela ne veut pas dire que nous irons en grève », a expliqué M. Constant Valois. « Si la compagnie est prête à faire preuve d'ouverture, comme nous l'avons fait en acceptant le statu quo sur de nombreux articles de la convention, il pourrait être possible d'éviter le conflit. »

La traite des pelleteries près des rapides de Lachine

LE PATRIMOINE

ALAIN DUHAMEL

TOUT au bout du canal Lachine, sur une langue de terre, se trouve un petit immeuble en pierre, récemment réhabilité. Ce modeste bâtiment constitue l'un des témoins importants de l'histoire de Montréal car il raconte le passage d'une économie fondée sur la traite des fourrures à celle de l'industrialisation.

Les citoyens de Lachine l'identifient comme étant l'ancien entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson. Parcs Canada vient d'y ouvrir au public un centre d'interprétation du commerce de la fourrure.

En septembre 1803, Alexander Gordon conclut avec les maçons Jean-Baptiste Boullonne et Joseph Chevalier un marché pour la construction d'un entrepôt en pierre sur une terre qu'il avait achetée quelques mois auparavant près des rapides Lachines, destination de tous les convois de pelleteries.

Alexander McTaggart dit Gordon a dû arriver à Montréal vers 1788, venant d'Écosse. Il s'engage à titre de commis pour le compte de James Grant au poste de Témiscamingue. Il semble bien qu'il y demeurera jusque vers 1800. Son entreprise à Lachine reste modeste puisque l'inventaire de ses biens après décès (survenu en 1806) ne révèle aucun équipement relié à la traite des fourrures proprement dite. Gordon a fait des dettes pour construire cet immeuble qu'il compte louer aux grands exploitants de ce commerce. Le lot voisin appartient à James Grant, associé à la compagnie du Nord-Ouest, qui y exploite à fort prix des entrepôts de fourrures.

Jusqu'à la fusion de la compagnie du Nord-Ouest et de la compagnie de la Baie d'Hudson, en 1821, le centre du commerce de la fourrure se trouvait à Montréal, point de rencontre de deux grandes voies de pénétration dans le continent, la rivière des Outaouais le fleuve Saint-Laurent. La fusion des grandes compagnies devait déplacer les grandes lignes de ce commerce vers la baie d'Hudson et jamais plus Montréal ne retrouvera un rôle prépondérant dans cette activité dont l'importance dans l'économie décroît.

La compagnie de la Baie d'Hudson conserve tout de même ses quartiers généraux à Lachine. Elle achète en 1833 l'entrepôt et l'exploite à diverses fins jusqu'en 1859, au moment où elle déménage ses quartiers généraux près du port de Montréal. Cédé en 1861 aux Soeurs de Sainte-Anne, l'entrepôt sert surtout de logement aux employés de la communauté.

« Comprendre l'histoire du commerce des fourrures, plus particulièrement les années 1800-1850, lit-on dans les documents d'interprétation de Parcs Canada, c'est saisir l'évolution de Montréal, depuis le temps où elle fut le centre d'entreposage et le carrefour de la traite jusqu'au moment où elle devint une ville en voie d'industrialisation. C'est aussi voir la fin d'un système économique basé sur le capital marchand et, par conséquent, son remplacement par le capital industriel investi dans le commerce du bois, de la construction navale, l'industrie de transformation et le chemin de fer. »

Dans son plan de mise en valeur

du canal Lachine, Parcs Canada identifiait l'ancien entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson comme l'un des principaux points d'interprétation. Il est idéalement situé l'entrée du premier canal, construit entre 1821 et 1825, et l'entrée du second canal, construit entre 1843 et 1849, au cœur d'un quartier urbain riche en témoins historiques.

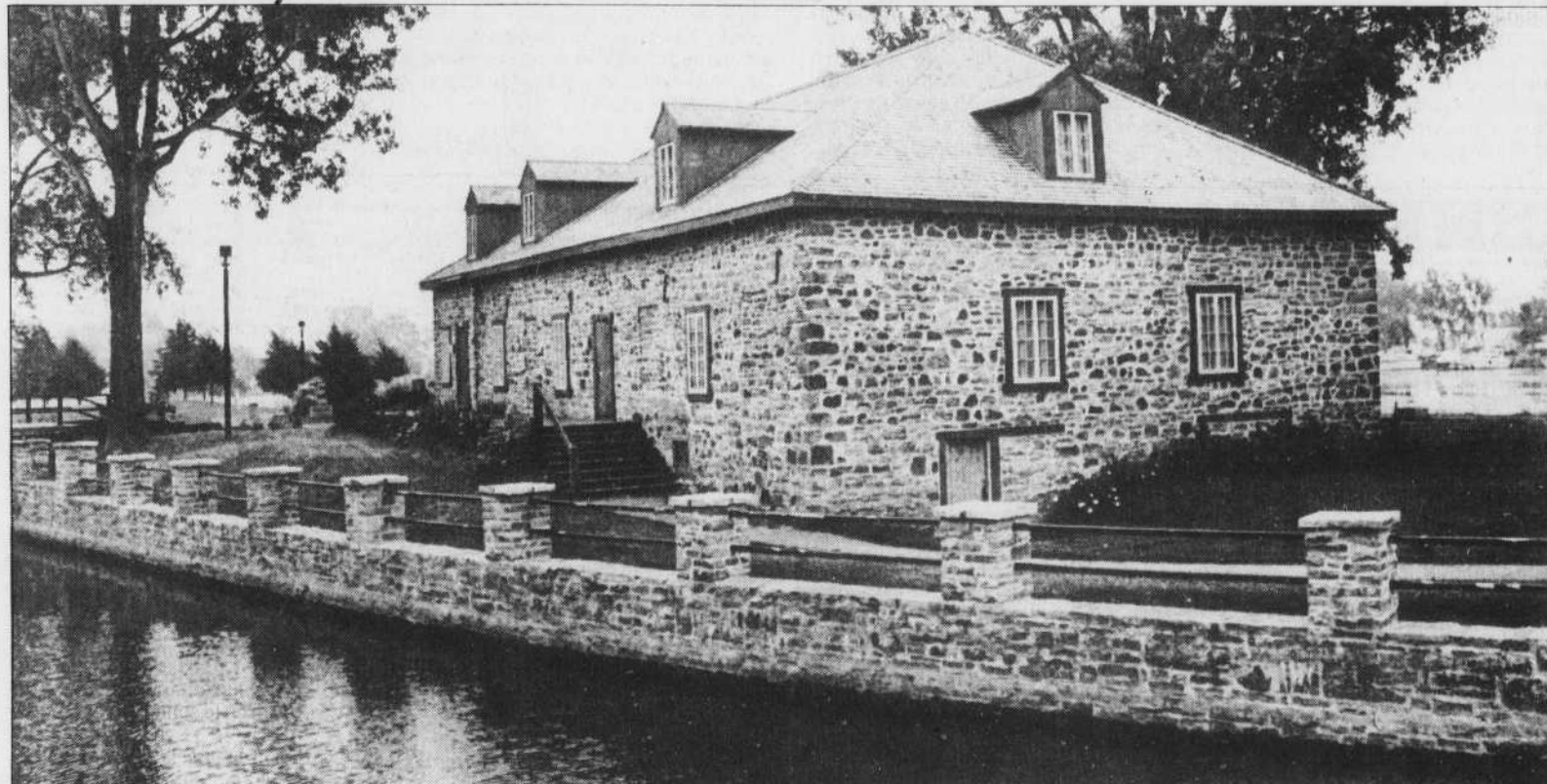
Le parc historique national du commerce de la fourrure à Lachine accueille les visiteurs de 9h30 à 17h30 du lundi au vendredi, et de 10 heures à 18h30 les samedis, dimanches et jours fériés.

En l'île d'Orléans — Les habitants de Sainte-Famille de l'île d'Orléans souligneront le 300^e anniversaire de leur paroisse la fin de semaine prochaine par une série de manifestations populaires et culturelles qui dureront jusqu'au 18 août. Et pour garder en mémoire l'événement et sa signification plus longtemps encore, M. Raymond Létourneau leur a fait une histoire de la paroisse fort bien tenue dont le titre, d'ailleurs, rappelle aux habitants qu'ils ont été au commencement. *Sainte-Famille, l'année de l'île d'Orléans*, un ouvrage de près 700 pages abondamment illustré, présente cette paroisse en faisant le tour de son lieu, de ses activités et de ses institutions. Au passage, l'auteur interroge ses paroissiens sur l'avenir qu'ils réservent au vieux moulin banal, inutilisé et abandonné. On peut se procurer cet ouvrage pour la somme de \$20 (plus \$2 de frais de poste) en écrivant à Mme Odette Létourneau, 3955 chemin Royal, Sainte-Famille, Île d'Orléans, G0A 3P0.

Pour saisir l'île d'Orléans dans son ensemble, on pourra lire aussi un petit ouvrage de Norbert Latulippe et André Gaulin, *L'île d'Orléans, microcosme du Québec*, publié avec le concours de l'Association québécoise des professeurs de français, que les auteurs ont dédié à Félix Leclerc, habitant de l'île, dont ils reproduisent quelques chansons.

À Pont-Rouge — Le ministre des Affaires culturelles vient de classer à titre de site historique le site de pêche Déry, à Pont-Rouge, sur la rivière Jacques-Cartier. Le lieu, exploité en poste de relais entre Québec et Montréal, devient à la fin du XVIII^e siècle un site de pêche réputé qui demeura longtemps associé à la pêche sportive. Le site historique comprend la maison Déry, un chemin, un pont et la rivière avec ses fosses aux saumons.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 844-3361



L'ancien entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson, construit en 1803 à Lachine, témoigne aujourd'hui de la grande époque du commerce de la fourrure à Montréal. (Photo: Réjean Meloche)

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes
À partir du 10 septembre 1984

Certificats de Compétence anglais et français
(Cinq niveaux de cours) Condition d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours du 5^e niveau.
Tous les niveaux d'anglais sont aussi offerts le samedi matin.
Tests de classement à subir le jour de votre choix:
Cours d'anglais: 9, 14 ou 20 août à 19h
Cours de français: 8, 16 ou 21 août à 19h

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne à partir du 16 juillet, du lundi au jeudi, de 9h à 18h30.
FRAIS DE TEST: 5,00 \$ (pas de chèques, s.v.p.)

allemand • espagnol • italien • russe
(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3^e niveau et 75% à l'examen du 4^e niveau.

Autres langues
arabe • arménien • chinois • grec moderne • hébreu • hongrois • japonais • polonais • portugais • yiddish

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au Centre d'éducation permanente, Université McGill, Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214, Téléphone: 392-8301. Adresse postale: 3461, rue McTavish, Montréal, H3A 1Y1.

Les dépôts garantis: des placements à termes variés, capital et intérêts garantis.

Recherchez-vous un mode d'épargne qui vous garantit capital et intérêts? Les Dépôts garantis de la Fiducie du Québec sont peut-être une réponse à vos besoins.

C'est une forme de placement très sécuritaire, le capital et le taux d'intérêt étant garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence des versements d'intérêt. Il n'y a aucuns frais.

13³/₄ 5 ans

Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est.

Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
370, chemin Chambly

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

desjardins

ARTS ET SPECTACLES

Le charme rafraîchissant des Strauss

MIREILLE SIMARD

* Strauss, père et fils, une création des « Productions du café-concert La Belle Époque ».



Gabriel Thibaudeau, Nathalie Mallette, Marie-Joséphine Lemay, Louis Sincennes et Marie-Claude Braut dans « Strauss, père et fils ».

La relationniste des « Productions du café-concert La Belle Époque » me signalait, la semaine dernière, qu'il y avait quelque chose d'insusité dans le fait que la pièce Strauss, père et fils, soit jouée à Montréal.

nes Québécois qui s'efforcent, avec beaucoup de talent d'ailleurs, de faire revivre les grands moments musicaux de l'histoire.

Il faut savoir rendre grâce aux membres de la Belle Époque d'avoir monté ce divertissement musical rafraîchissant. Il y a sûrement une certaine noblesse d'esprit chez ces jeu-

Avec Strauss, père et fils, c'est l'époque de la Vienne du 19e siècle qui revit sous nos yeux, mais grâce à un subterfuge charmant: en première partie, une troupe de comédiens s'emploie justement à monter

Strauss, père et fils, au milieu de quelques incidents qui forment tout le piment de la pièce. Ce point de départ sert de prétexte pour interpréter quelques pièces d'opérette tirées du répertoire des Strauss.

La pièce est finement rodée, et la première partie surtout, qui dure plus d'une heure et quart, est succulente. On y voit les conflits de succes-

nalité entre les individus, les espoirs et déboires amoureux, dans une mise en scène rythmée aux éléments disparates mais bien emboîtés. Je pense tout spécialement aux débordements de la troupe, privée de son comédien principal, et qui doit se rabattre sur un descendant des Strauss, lequel est tout bien sûr, sauf un comédien et un musicien. Le rôle est habile-

ment tenu par Patrice Bissonnette, dont la performance de timide incurable arrache inévitablement des rires en cascade. Avec ses lunettes et sa tête de vendeur d'assurance désarmé, il rappelle le personnage de Superman, avant son séjour dans les boîtes téléphoniques ou les portes tournantes...

Louis Sincennes, qui interprète le rôle du metteur en scène tyrannique, défend fort bien son rôle. Quand à Hélène Dallaire, qui interprète le rôle d'une comédienne huppée est snob, elle se débrouille bien, encore que son jeune âge et sa beauté d'ingénue la desservent un peu dans ce rôle de femme mature et forte.

Le reste de la distribution est cependant un peu plus faible. Par moment, les acteurs sonnent faux, un peu comme les productions de finissants du Conservatoire. Mais il y a néanmoins une telle énergie, un tel souffle dans cette épopée musicale, une telle précision aussi dans les mouvements de la mise en scène que le plaisir du spectacle l'emporte sur ces quelques faiblesses.

Le problème se corse toutefois en deuxième partie. La troupe a choisi de monter une version de Die Fledermaus (La Chauve-Souris) des Strauss. Le problème des opérettes, pour nous contemporains, réside souvent dans la faiblesse de leurs intrigues. On me rétorquera que les grands opéras ne pèchent pas non plus par richesse de scénario. Mais le problème réside dans le fait que

les comédiens, même s'ils chantent tous justes, ne sont pas à proprement parler des chanteurs professionnels. De plus, l'accompagnement musical se résume au seul piano. La seconde partie, surtout si on a assisté à la première (encore que les spectateurs aient le choix du tout ou d'une partie seulement), semble beaucoup moins inspirée que la première et, à la limite, franchement longue. Le prétexte d'une séduction adultère — alors que les deux conjoints sont de fait mari et femme — semble franchement inconcevable aux modernes que nous sommes. L'intrigue tombe donc à plat. Reste donc les chansons, les numéros musicaux et quelques bons gags. Mais c'est surtout le public qu'on va chercher dans la salle et qu'on fait presque valser de force qui rachète le plat. Il faut voir le spectacle hilarant des spectateurs gauches et tendus qui se font entraîner avec fermeté par les comédiens rodés au rythme secret de la valse. Cette simple interaction public-comédiens crée un charme inédit à la seconde partie.

Le lieu du spectacle, le Café-Baroque Arthur du Reine-Élizabéth, contribue à rehausser le charme. Drapé de tentures grises et roses, dans une atmosphère feutrée de grand luxe, le décor rend plausible la reconstitution de l'ambiance du 19e siècle. Avec le champagne et les hors-d'œuvre sophistiqués offerts au public, l'illusion n'est guère difficile à recréer.

La mort de Richard Burton attriste le monde du cinéma

GENÈVE (AFP-REUTER) — L'acteur britannique Richard Burton, est décédé hier, à Genève, d'une hémorragie cérébrale. Il était âgé de 58 ans. Il avait d'ailleurs, ces derniers mois, ralenti une carrière mouvementée commencée il y a quelque 35 ans.

L'interprète de Qui a peur de Virginia Woolf et de L'espion qui venait du froid tourna son dernier film en 1984, tiré du roman de George Orwell, quand il déclarait en juin dernier qu'il avait l'intention de réduire ses activités et qu'il promettait de ne plus boire d'alcool.

Sa mort a été qualifiée de « grande tragédie pour le monde du théâtre et du cinéma et pour le public » par Laurence Olivier, un des acteurs britanniques les plus connus. Ils devaient tourner prochainement à Berlin Wild Geese Two. De son côté, l'actrice Elizabeth Taylor s'est effondrée en

apprenant la mort de Richard Burton avec qui elle a été mariée deux fois. Elle avait déclaré, lors de leur vie commune: « Richard est un homme terriblement sexy, il a en lui cette espèce de la jungle que l'on sent intuitivement ». On avait vu les deux monstres sacrés récemment réunis sur une scène de Broadway pour jouer le rôle de deux divorcés dans la pièce de Noel Coward Vies privées.

L'actrice britannique Gemma Craven, qui tient le principal rôle féminin dans La vie de Wagner tourné avec Burton en 1982, a déclaré qu'elle « était absolument ébranlée par la mort de Richard Burton ». Il avait été assez gentil pour me téléphoner pour me reconforter au moment de mon divorce. Il m'avait dit qu'il avait eu l'expérience de ce genre de choses et qu'il me sortirait à Londres pour me changer les idées ».

Né le 10 novembre 1925 à Pontyfridg (Pays de Galles), fils de mineur et douzième d'une famille de 13 enfants, il débute au théâtre dès l'âge de dix ans, dès le lendemain de la guerre où il est mobilisé dans la Royal Air Force, il se fait connaître en interprétant tous les grands rôles du répertoire shakespearien, après quelques rôles au cinéma en Grande-Bretagne. Il part à Hollywood avec un contrat de la Fox en 1952. Il va dès lors partager son temps entre la scène et le cinéma.

Sa dernière apparition importante se produit dans Bitter Victory (Amère victoire) en 1957. La douzaine de films qu'il tourne ensuite (dont La tunique) le rend moins célèbre que son idylle avec Elizabeth Taylor, pendant et après le tournage de Cléopâtre (1962).

Il a épousé la star et tourné avec elle Hôtel international (1963), Qui a

peur de Virginia Woolf (1965), Boom de Joseph Losey en 1967. Il se distingue aussi dans Becket et La nuit de l'iguane en 1964 et surtout, deux ans plus tard, dans L'espion qui venait du froid.

En 1972, il quitte son rôle d'aventurier pour jouer le personnage de Trotsky dans L'assassinat de Trotsky et il est le partenaire de Sophia Loren dans Le voyage, le dernier film de Vittorio de Sica.

En 1982, assagi, aminci, il tourne son avant-dernier film, La vie de Wagner à Vienne.

Il avait épousé sa cinquième femme, Sally Hay, ancienne assistante de production de la BBC, en juillet 1983. Contactée par téléphone à son domicile de Céligny près de Genève, Mme Hay s'est bornée à dire qu'elle ferait une déclaration aujourd'hui.



Richard Burton en compagnie de l'actrice Elizabeth Taylor, qu'il a épousé deux fois

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — « Les dieux sont tombés sur la tête » 9 h 20 — « Banzi » 7 h 30. ASTRE II: — « Grem'lins » 6 h 15, 9 h 45 — « Lassiter » 8 h 30. ASTRE III: — « Le retour des bidasses en folie » 6 h 25, 9 h 35 — « Les farceurs » 8 h. ASTRE IV: — « Opéra de la terreur » 6 h 30, 9 h 45 — « Les exterminateurs de l'an 3000 » 8 h 05. BERRI I: (288-2115) — « Le Père Noël est une ordure » 1 h 45, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI II: — « Premiers désirs » 1 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h, 8 h 50. BERRI III: « Les dieux sont tombés sur la tête » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI IV: « Yent » 1 h 50, 4 h 25, 7 h 15, 9 h 40. BERRI V: — « L'été meurtrier » 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h. BONAVENTURE I: (861-2725) — « Bachelor party » 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. BONAVENTURE II: — « Jungle book » 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15. BROSSARD I: (465-3851) — « Ghostbusters » 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. BROSSARD II: (465-3851) — « Le Père Noël est une or-

real » 1 h 10, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. CINÉPLEX VII: — « Repo man » 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 15, 9 h 55. CINÉPLEX VIII: — « Louissiane » 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30. CINÉPLEX IX: — « Moscow on the Hudson » 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40. CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — « Le retour des bidasses en folie » 2 h 05, 5 h 50, 9 h 30 — « Papy fait de la résistance » 12 h 10, 3 h 50, 7 h 35. CINÉMA MONTRÉAL II: — « Où sont les mecs ? » 2 h 20, 6 h, 9 h 40 — « La fièvre du printemps » 12 h 30, 3 h 30, 5 h 25, 7 h 10, 9 h 30. CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — « The Diary » 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763) — « Relâche » 13 h, 17 h 05, 21 h 10 — « Muppets lake Manhattan » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 25. CINÉPLEX II: — « Phat Lap » 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20. CINÉPLEX III: — « Reuben, Reuben » 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35. CINÉPLEX IV: — « The big chill » 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40. CINÉPLEX V: — « Against all odds » 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30. CINÉPLEX VI: — « Il i were for

349: « The runaway » (Bari Theke Paliya) 19 h — « The seedling » (Ankur) 21 h 30. CRÉMAZIE: (388-4210) — « Zelig » 7 h 30, 9 h 15. DAUPHIN I: (721-6060) — « Le lit de la jungle » 1 h, 4 h 20, 7 h 40 — « Tron » 2 h 30, 5 h 45, 9 h 10. DAUPHIN II: — « Tout feu, tout flamme » 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20. DEVALE I: (631-8587) — « Revenge of the nerdes » 7 h 30, 9 h 30. DORVAL I: — « Grand view U.S.A. » 7 h 10, 9 h 10. DORVAL II: « Grem'lins » 7 h 10, 9 h 10. DÉCARIE I: (341-3190) — « Jungle book » 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15. DÉCARIE II: — « The last starfighter » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30. ÉLYSÉE I: (842-6053) — « La petite bande » 7 h 30, 9 h 30. ÉLYSÉE II: — « Équateur » 7 h 15, 9 h 15. ESPACE (842-1080) — « Koyanogatsi » 9 h 30. FAIRVIEW I: (688-7776) — « Indiana Jones: the temple of doom » 7 h 15, 9 h 35. FAIRVIEW II: — « The never ending story » 6 h, 7 h 45, 9 h 30. FLEUR DE LYS: (849-0041) — « Le théâtre de l'opéra » 2 h 10, 4 h 20, 6 h 30, 8 h 40. GREENFIELD I: (671-6129) — « The last starfighter » 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 10. GREENFIELD 2: — « A la

pour suite du diamant vert » 7 h, 9 h. GREENFIELD 3: — « Les portes de l'enfer » 12 h 30, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 8 h 45, 10 h 45. IMPÉRIAL: (288-7102) — « Indiana Jones: the temple of doom » 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON: (725-7000) — « Louissiane » 12 h, 2 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40. KENT I: (489-9707) — « The karate kid » 6 h 15, 8 h 45. KENT II: — « Joy of sex » 6 h 05, 7 h 45, 9 h 25. LA CITÉ I: (844-2829) — « Grand view U.S.A. » 6 h, 7 h 50, 9 h 40. LA CITÉ II: — « Joy of sex » 6 h, 7 h 45, 9 h 30. LA CITÉ III: — « Revenge of the nerdes » 6 h, 7 h 45, 9 h 30. L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — « Un amour en Attentisme » 7 h — « La vie est un roman » 7 h 15 — « La femme flambee » 9 h 15 — « Koyanogatsi » 9 h 30. LAVAL I: (688-7776) — « Indiana Jones: the temple of doom » 7 h 15, 9 h 35. LAVAL II: — « Grem'lins » 7 h 10, 9 h 10. LAVAL III: — « Revenge of the nerdes » 6 h, 7 h 45, 9 h 30. LAVAL IV: — « La poursuite du diamant vert » 7 h 20, 9 h 25. LAVAL V: — « Purple rain » 7 h 10, 9 h 20. LAVAL ODÉON I: (687-5207) — « Le Père Noël est une ordure » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. LAVAL ODÉON II: — « Bachelor party » 1 h 30, 3 h 05, 5 h, 7 h 15, 9 h 45. LOEW'S I: (861-7437) — « Grem'lins » 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15. LOEW'S II: — « Grand view U.S.A. » 12 h 30, 2 h 05, 4 h, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40. LOEW'S III: — « Never ending story » 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h, 9 h 50. LOEW'S IV: — « Top secret » 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15, 9 h 15. LOEW'S V: — « Top secret » 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 20, 10 h. MERCIER: (255-6224) — « J'aimais plus jamais » 7 h — « Superman 11 » 9 h 30. QUIMTOSCOPE: (525-8600) — « Clair de femme » 7 h 30, 9 h 30. « Affreux, sales et méchants » 7 h, 9 h 15. OUTROMONT: (277-4145) — « Il était une fois en Amérique » 3 h, 8 h. PALACE I: (866-6991) — « Star Trek III: the search for Spock » 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 40. PALACE II: — « The karate kid » 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h. PALACE III: — « Romancing the stone » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. PALACE IV: — « Joy of sex » 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40. PALACE V: — « Conan the destroyer » 13 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. PALACE VI: — « Purple rain » 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

TELEVISION

Table with columns for channel (e.g., CBFT, CFTM, TVFQ), program name, and time slots. Includes programs like 'Première édition', 'Les Jeux de la XXIIe Olympiade', 'Radio-Québec', etc.

SUR SCÈNE

AUBERGE NATIONALE: (346-6819) Soirée 22 autoroute des Cantons de l'Est, St-Jean-Richelieu... CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée (373-3262) — « On va faire la cocotte »... CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620) — Concert avec Alexandre Novokloutski, basse, Robert Amyot, flûte et cornemuse, espagnole breton, russe et espagnole, 6 août, 21h... CAFÉ-THÉÂTRE LE FOU DU VÉRAL: 1200 St-Hubert (843-4335) — « Tea time » ou « Trois anglaises à l'heure du thé »... CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — « Au restaurant »... CENTRE D'ARTS D'ORFORD JMC: Soirée 118, autoroute des Cantons de l'Est (819-845-3981) Festival Orford 84: mardi 7 août: Salle Gilles-Lefebvre: cours d'interprétation Reinhard Goebel, vio-

lon baroque 14h — Janina Fialkowska, piano, 19h30 — Concert Orford hors les murs: Parc Camard, Sherbrooke, 20h. DINER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hôtel Régence Hyatt, 777 Université (521-4384) — « Tous les jours » comédie musicale, m. en s. chorégraphie Roger Peac, du 5 juillet au 2 sept. du mer au dim. EGLISE ST-PIERRE-APÔTRES: Angle Visitation et Boul. Dorchester (521-4384) — « Tous les jours » comédie musicale, m. en s. chorégraphie Roger Peac, du 5 juillet au 2 sept. du mer au dim. 21h30. HOTEL CLARENDON: 57 rue Ste-Anne, Vieux-Québec (692-2480) — Spectacle de Léon Mûnger « Ah l'amour, toujours l'amour », du mer au dim. 21h, jusqu'au 15 août. AUBERGE DE RAWDON: 3663 rue Queen, Rawdon (834-4200) — La Troupe « Tant qu'à rien faire à soir » présente « L'ouïe-bolte » de Victor Lanoux, les ven. sam. 20h, en anglais jeu. et dim. 20h, en français. HOTEL CLARENDON: 57 rue Ste-Anne, Vieux-Québec (692-2480) — Spectacle de Léon Mûnger « Ah l'amour, toujours l'amour », du mer au dim. 21h, jusqu'au 15 août. AUBERGE DE RAWDON: 3663 rue Queen, Rawdon (834-4200) — La Troupe « Tant qu'à rien faire à soir » présente « L'ouïe-bolte » de Victor Lanoux, les ven. sam. 20h, en anglais jeu. et dim. 20h, en français. MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite Station (382-9039) — « Les nuits de Montréal » revue musicale, du 4 au 11 sept., du mer au ven. 20h30. THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne de Sorel

(743-8446) — « Joyeuses Pâques » comédie de Jean Poirot, m. en s. Richard Niquette, du 12 juin au 25 août, mar. au ven. 20h30, sam. 21h. THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (771-6669) — « La chaire » comédie de Bill C. Davis, m. en s. Gilles Provost, du 10 juillet au 1 sept. mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h. THÉÂTRE MALEFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — « Chez Paul-Élie, bière, vin, liqueur et nouveautés » de Louis-Marie Dansereau, du 21 juin au 8 sept., mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h. THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Autoroute Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (297-2860) — « Ah, si maman me voyait...! » de Louis-Georges Carrier, du 23 juin au 26 août, mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h, dim. 20h. THÉÂTRE MOLSON: 10 chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu (584-2223) — « Le charnier » ou « Le démon du Midi de Pierrette Bruno, du 27 juin au 1 sept., mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h. THÉÂTRE DU PERCE-REVE: 9 rang Ancill, Victoriaville (752-5070) — « La chambre mandarine » comédie de Robert Thomas, m. en s. Martin et Patrice Daigneault, du 12 juillet au 9 sept. du jeu. au dim. à 20h30 — Dans le cadre d'un échange international: « Avant guerre à la ville neuve » présenté par un Théâtre Breton les 6-7 août, 20h30. THÉÂTRE DU THÉ DES BOIS: Deauville (819-864-9569) — « J'veux faire mon Show », mer. jeu. ven. sam. du 27 juin au 25 août 20 h 30. THÉÂTRE SAINTE-ADÈLE: 1069 Boul. Ste-Adèle, sortie 87, autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (435-7333) — « Les larmes font l'occasion » de Jane Milmore et William Van Zandt, du 20 juin au 1 sept., mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h. THÉÂTRE DE VAUDREUIL: Cité des Jeunes, Vaudreuil (455-3790) — « La Charlatan » de Robert Lamoureux, du 25 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h30, sam. 19h30 et 22h.

LA PETITE BANDE SEM. 7.30, 9.30. Serait-ce un complot contre tous les enfants du monde. Un film de MICHEL DEVILLE Histoire de GILLES PERRAULT.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif souhaité: 32\$ (13 semaines) 62\$ (26 semaines) 120\$ (52 semaines) (Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Form with fields for Nom, Prénom, Adresse, Ville, Code postal, Tél.

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR - Abonnements 211 rue du St-Sacrement Montréal, Québec H2Y 1X1

Un travailleur sur huit est exposé à la «maladie des vibrations»

ANDRÉE ALLARD

Un travailleur québécois sur huit, soit 12 % de la population active, est exposé à la «maladie des vibrations». Cette dernière est causée par l'utilisation d'outils et d'engins vibrants au travail.

Les marteaux-piqueurs, les tronçonneuses, les perceuses, les burins, les outils de mineurs sont les coupables les plus facilement identifiés par un chercheur de l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT), qui vient de publier une étude sur le sujet.

L'auteure de l'étude, Mme Dominique Le Borgne, s'inquiète du fait que le gouvernement du Québec soit en voie de dissoudre la seule réglementation existant au Canada sur la «maladie des vibrations». Dans le projet de loi 42 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, proposé par le gouvernement du Québec en novembre 1983, des modifications ont été apportées à la liste des maladies professionnelles adoptée en 1981.

Mme Le Borgne a expliqué que la nouvelle loi excluerait tous les aspects de la maladie déjà reconnus: l'affection des muscles, des tendons, des os, des articulations, des vaisseaux sanguins et des nerfs périphériques.

« Il ne faudrait pas attendre que les affections atteignent le troisième des quatre stades de la maladie avant d'intervenir, car elle est alors irréversible », a précisé Mme Le Borgne. « Ce qui est très grave, c'est que la maladie des vibrations est insidieuse et que les médecins la confondent souvent avec l'arthrite. »

« L'un des gros problèmes réside également dans le fait que la plupart des travailleurs atteints ont quitté leur emploi et ne sont plus là pour en parler », a-t-elle ajouté.

L'étude de Mme Le Borgne a donc voulu démontrer que le facteur de risque est élevé au Québec, où la forêt et les mines constituent des secteurs d'activités importants. Il y est mentionné que les conditions climatiques des pays nordiques rendraient les travailleurs plus vulnérables encore aux vibrations.

À la mine de Chapais, dans le Nord québécois, le syndicat est préoccupé par la «maladie des vibrations». Quarante des 330 travailleurs en auraient les symptômes. Le cas de l'un d'entre eux sera d'ailleurs présenté au Bureau de ré-

vision de la Commission des accidents du travail d'ici peu.

« Les médecins n'acceptent pas de reconnaître que la maladie est causée par les vibrations, tout comme ils ont refusé d'imputer les cancers du poumon chez les travailleurs des mines à la poussière respirée pendant trente ans. Ils préfèrent plutôt dire que c'est de l'arthrite ou que la cigarette a causé le cancer », a dit M. Jean-Marc Lévesque, président du syndicat de la métallurgie à Chapais.

« J'ai rencontré récemment un travailleur qui avait les *mains blanches* (stade suivant celui des *doigts blancs* qui est la manifestation des problèmes de circulation du sang) et qui ne pouvait plus tenir sa tasse de café, même en été, parce que la température s'était un peu refroidie », a expliqué M. Lévesque. Il a, de plus, fait état d'opérations des mains subies par deux travailleurs qui n'ont d'ailleurs donné aucun résultat.

L'humidité de la mine, ajoutée aux vibrations émises par les outils utilisés sous terre constitueraient, de l'avis de M. Lévesque, les facteurs de propagation de la maladie.

Selon les données fournies par l'auteure de *Les vibrations au travail*, les secteurs d'activités susceptibles de comporter des risques pour la santé, par l'exposition aux vibrations, sont extrêmement variés. Outre l'industrie de la forêt et des mines, les dangers seraient présents dans les fonderies, l'industrie des produits métalliques et de certains produits manufacturiers, les industries du textile, du meuble ou de la machinerie lourde, tout comme celles de fabrication de véhicules moteurs, de production d'aluminium, de pâte et papier ou de nickel.

Les travailleurs exerçant les métiers de camionneur ou de chauffeur d'autobus, dont la principale activité est centrée sur un engin vibrant, sont également touchés par la «maladie des vibrations».

En 1981, plusieurs syndicats de chauffeurs d'autobus de Montréal avaient demandé à leur C.L.S.C. respectif de faire enquête sur la santé des chauffeurs. Si d'autres facteurs que les vibrations contribuent aux maux diversifiés rencontrés chez les travailleurs de ce secteur, les vibrations y jouent également un rôle. En négociations avec la CT-CUM, le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) tente actuellement d'obtenir que des études soient ef-

fectuées sur les problèmes de santé rencontrés chez les chauffeurs d'autobus, les opérateurs de métro et les changeurs.

Aux États-Unis, il a été démontré que les vibrations constitueraient la cause principale des problèmes musculaires, respiratoires et intestinaux identifiés chez des chauffeurs d'autobus.

Dans son document

de près de 80 pages, Mme Le Borgne a relevé les lacunes des systèmes de statistiques officielles de la plupart des pays industrialisés concernés par le problème: il y aurait un sous-évaluation du nombre de victimes d'exposition aux vibrations.

Au Québec, par exemple, la monographie publiée en 1981 par la Com-

mission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), sur les forêts et les scieries, ne faisait pas état de la présence de la maladie des vibrations alors qu'une recherche, effectuée au

département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval, démontrait que 4.000 travailleurs de l'industrie forestière en étaient

atteints, et que 600 autres s'ajoutaient à cette liste chaque année.

L'ingénieure industrielle et ergonomiste de l'IRAT a souligné également les difficultés que rencontrent les travailleurs affectés, pour obtenir une forme d'indemnisation. Cela s'expliquerait par l'absence de normes scientifiques et de critères médicaux

sûrs permettant d'évaluer efficacement la maladie.

Au Japon, le gouvernement et le syndicat des forestiers ont signé, en 1969, une «entente sur la maladie des vibrations». Des mesures ont ainsi été prises pour limiter les heures de travail sur les appareils vibrants et pour assurer la mutation des accidentés

du travail. Un chercheur avait constaté que les travailleurs forestiers qui utilisaient des outils vibrants souffraient de pertes de mémoire, de fatigue et de tintements d'oreilles, dans une proportion beaucoup plus élevée que chez les autres travailleurs.

Au Canada, la lutte est plus récente. Le syndicat des forestiers d'A-

mérique a obtenu, l'année dernière, l'octroi d'une subvention destinée aux chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique. Au Québec, le comité de santé et de sécurité au travail du Conseil central de la Côte Nord fait une priorité de l'étude de la «maladie des vibrations», depuis l'automne 1981.

UN NOUVEAU STYLE, UNE NOUVELLE ÉQUIPE, UN NOUVEL ESPOIR.

- De toutes les tragédies sociales infligées au Canada par le gouvernement libéral, le **chômage des jeunes** est la pire. Pensez-y! Quel sera l'avenir de ce pays où 20% des jeunes ne peuvent pas travailler?
- Après 15 ans de gouvernement libéral, le Canada dépense **moins** en recherche et en développement technologique que presque **tous les pays** du monde occidental. Les libéraux ont manqué le bateau. Quel avenir pouvons-nous envisager si nous ne faisons pas face à la révolution technologique qui est une des clés de l'économie de demain?
- Chacune des familles canadiennes qui doit lutter sans arrêt contre des taux d'intérêt inacceptables et une économie chancelante se retrouve maintenant avec une **dette supplémentaire de dix mille dollars** qui provient du déficit libéral des cinq dernières années. Qui va payer?

Avec Brian Mulroney, ça va changer!

**VOTONS
PROGRESSISTE
CONSERVATEUR**

AUTORISÉ PAR LE FOND
PC DU CANADA
AGENT OFFICIEL DU PARTI
PROGRESSISTE-CONSERVATEUR
DU CANADA

De la coca pour l'OMS

COCHABAMBA, Bolivie (AFP) — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) achètera aux paysans de la région du Chapare (centre du pays), fief du trafic de cocaïne, leur excédent de feuilles de coca, a annoncé, vendredi, le ministre bolivien de la Santé, M. Javier Torres Goltia.

L'annonce de cette décision a conduit les paysans — qui bloquaient depuis mercredi les voies d'accès au Chapare afin d'empêcher l'armée bolivienne de pénétrer dans cette zone et d'y détruire les champs de feuilles de coca — à suspendre leur action, a-t-on pu constater sur place.

Selon le ministre de la Santé, les feuilles de coca achetées par l'OMS serviront de matière première pour la fabrication d'aliments, de rafraîchissements et d'anesthésiques.

À la suite de la levée des barrages paysans, des patrouilles de parachutistes ont pénétré dans le Chapare pour préparer l'arrivée massive des troupes des armées de l'air, de terre et de la marine, ainsi que des commandos de la police, a-t-on appris de bonne source.

Malgré la promesse des autorités d'un retour progressif à la normale, des centaines de familles modestes fuyaient, vendredi, le Chapare en direction du nord et de l'est de la Bolivie.

Des milliers de paysans du Chapare vivent de la culture des feuilles de coca, à partir desquelles ils confectionnent le sulfate de cocaïne, qui sert ensuite à fabriquer la cocaïne.

SPÉCIAL VOYAGES

PARIS à partir de 400\$	ATHÈNES 799\$
aller simple 299\$	aller simple 379\$
NEW YORK weekend (fortait)	
par avion 99\$	par autobus 40\$
MEXICO 429\$	ACAPULCO
	hôtel inclus 499\$
CROISIÈRES (5 jours)	à partir de 329\$

Pour toute autre destination
Appelez en tout temps (514) 282-1022

La Billetterie
2021 rue Peel Permis du Québec

Le calque fédéral

SUR le marché des promesses aux jeunes, le Parti libéral du Canada vient de s'inscrire avec un programme d'apprentissage en milieu de travail, *Première chance*, qui devrait coûter \$100 millions au budget 1984-85 et, à plein régime dans quelques années, un milliard. Ce «nouveau» programme a déjà de l'âge: c'est une mesure élargie de «l'option formation-jeunesse» que l'ancienne ministre d'État à la jeunesse, Mme Hervieux-Payette, prévoyait mettre en vigueur en septembre prochain, au coût de \$30 millions. Les programmes sont de la même facture, avec le même objectif, celui de permettre à des jeunes de 17 à 21 ans, décrocheurs scolaires ou chômeurs, d'acquiescer ou d'enrichir leurs compétences professionnelles par des stages en entreprises. Celles-ci n'auraient qu'à assurer l'encadrement, le gouvernement fédéral versant aux jeunes des allocations dont la somme varie selon leur situation personnelle.

Ce programme calque de très près celui que le gouvernement du Québec annonçait en avril dernier. Le Québec verse toutefois des allocations plus généreuses, et s'adresse aux assistés sociaux de 18 à 30 ans. Mais à quelques nuances de coordination près, le modèle est le même, celui d'une formation pratique et temporaire en entreprise, avec une tranche de formation théorique à trouver auprès d'institutions d'enseignement.

Que l'idée ait jailli à Québec ou à Ottawa, elle a les mêmes limites et, dans le cas du projet fédéral, reste floue. Au moins quatre questions, élémentaires, ne trouvent réponse ni dans l'annonce de M. Turner, jeudi, ni dans les renseignements que fournissait le lendemain le successeur de Mme Hervieux-Payette, M. Jean Lapiere.

1) Le quart du temps d'apprentissage des jeunes en sera un de formation théorique, dit-on. Impossible de savoir qui dispensera ces cours et comment Ottawa réussira à le faire sans autorisation des provinces qui ont compétence constitutionnelle exclusive sur les institutions d'enseignement. 2) Le succès du programme, reconnaît-on franchement, dépend entièrement de la réponse des entreprises et des syndicats, dont on ne sait rien encore. M. Turner s'est dit assuré de l'appui de certains grands organismes syndicaux et patronaux, mais la plupart d'entre eux affirment étudier encore le projet. Au Québec même, avec un objectif beaucoup plus modeste mais un encadrement plus solide, le recrutement d'entreprises reste très lent. 3) Le système de «coordonnateurs» volontaires mais rémunérés, pour l'organisation et la supervision des stages, contient tous les germes d'une incitation au petit patronage local. Au Québec, au moins, ces coordonnateurs sont des employés du gouvernement, et l'organisation est la responsabilité des Centres de formation professionnelle déjà en place en régions. 4) Rien ne dit comment Ottawa, qui n'a aucunement consulté les provinces avant de se lancer dans cette aventure, contournera le problème des normes de travail de ces jeunes stagiaires, et de leurs conditions d'accès aux métiers, deux domaines de régie provinciale.

Il s'en faudra avant qu'on puisse dépenser un milliard pour ces activités; ce chiffre futurologique relève plutôt de la consommation électroale. Et l'improvisation évidente du cadre d'organisation des stages souligne les faiblesses de

l'intervention dont on rêve à Ottawa en matière d'éducation. Toute l'infrastructure reste à bâtir.

Les vives protestations de Mme Pauline Marois, ministre québécoise de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu, auront fait croire que ce programme est une nouvelle ingénierie d'Ottawa dans le secteur de l'éducation, responsabilité constitutionnelle des provinces. La réalité est plus complexe.

Il y a désormais près de cinquante ans qu'Ottawa adopte des lois touchant la formation professionnelle, et environ 75 % des sommes que consacre le Québec à la formation des personnes qui ne relèvent plus du système scolaire proviennent de fonds fédéraux. Nous assistons plutôt, ici, à un tour de vis supplémentaire, qui cherche à court-circuiter pour de bon l'initiative des provinces.

Dans une première phase, de la fin des années trente jusqu'à la fin des années soixante, le gouvernement fédéral se contentait de procéder par subventions, aux provinces et aux institutions, pour l'organisation de la formation professionnelle, notamment pour la construction d'installations et l'achat d'équipement. À partir de 1967, moment où le Québec se résigne à accepter cette présence, les lois fédérales précisent mieux les types de formation subventionnées, mais l'administration de ces lois relève d'accords entre Ottawa et la province, renouvelés d'année en année. Le Québec ne cesse de réclamer un transfert global des subventions, mais en pratique, il finit toujours par s'accommoder de cette gestion conjointe, où Ottawa a le dernier mot quant aux priorités. Le programme *Première chance*, s'il devait voir le jour, ne s'encombrerait plus des accords, et Ottawa en serait le seul maître-d'oeuvre. M. Turner s'est tout au plus engagé à convoquer une conférence fédérale-provinciale de consultation.

L'évolution de ce dossier ressemble en tous points à celui de l'enseignement postsecondaire, où l'on est passé des subventions inconditionnelles aux provinces aux tentatives récentes de leur imposer, unilatéralement, des critères «nationaux» pour leur utilisation.

Que signifie encore, dans ces conditions, la compétence constitutionnelle des provinces? Elle ne sera bientôt plus que vague théorie, tant l'argent, si rare en éducation, parle fort. C'est pourquoi le Québec a raison d'appeler à la résistance. À sa face même, le programme *Première chance* est un incroyable dédoublement d'efforts déjà engagés, une structure parallèle qui alourdit sur le terrain des efforts déjà difficiles, une action dont le caractère unilatéral est d'autant moins justifiable qu'on ne peut invoquer l'inaction des provinces, du moins au Québec.

Dans ses commentaires confus sur le problème constitutionnel que pose ce dossier, M. Turner a une fois de plus démontré qu'il n'en connaît pas l'abc. Et qu'il se laisse porter sans précaution par la vague centralisatrice de l'administration précédente. Pour être plus précise que la direction conservatrice dans le même domaine, son orientation est surtout beaucoup moins acceptable. Elle frôle, en fait, la provocation pure et simple. Le pire, c'est que le chef libéral et premier ministre semble l'ignorer.

— LISE BISSONNETTE

La minute de vérité

À PARTIR de ce matin, une commission parlementaire à Québec entend trois jours d'audiences publiques sur les «vrais» problèmes de la construction.

Le ministre du Travail, M. Raymond Fréchette, s'est rendu aux arguments de l'Association des entrepreneurs en construction (AECQ) qui, depuis le début, fait valoir qu'il est impossible, si l'on se limite à l'examen du seul décret, de sortir de l'impasse dans laquelle les négociations se sont enlisées. C'est tout l'appareil législatif et réglementaire qu'il faut revoir.

Les syndicats voient les choses autrement. Ils se présentent devant la commission, mais de mauvaise grâce, en se faisant tirer l'oreille. Leur réticence s'explique.

Il existe chez les syndicats de la construction, comme d'ailleurs dans tous les vieux syndicats de métier, une tradition de «discrétion» presque séculaire qui les porte à ne pas trop compter sur (ou avec) l'opinion publique. Ils préfèrent régler seuls, «entre hommes», leurs problèmes, en ne comptant que sur leurs propres moyens. On comprendra que le marquage auquel a donné lieu dans les médias l'enquête de la commission Cliche, à la suite du sacage de LG-2 en 1975, ne les a guère encouragés à plus de transparence.

Résultat: seul le point de vue patronal a été jusqu'ici assez largement diffusé: conférences de presse, documentation disponible, placards publicitaires, rien n'a été ménagé. En outre, l'AECQ se présente devant la commission avec un dossier très étoffé, dont l'essentiel tient en une phrase: la relance de l'industrie de la construction au Québec doit passer par une réduction des coûts de main-d'oeuvre.

Pendant ce temps, les syndicats sont restés plutôt silencieux.

Il y eut bien quelques initiatives, comme ce dossier de la CSN sur le «travail au noir». Mais l'argument a tourné court. Prestement, les employeurs l'ont retourné à leur avantage: les causes du travail au noir, ont-il soutenu, il faut les trouver dans

l'irréalisme de salaires imposés unilatéralement, dans les échappatoires que le gouvernement a laissées glisser dans sa réglementation (la définition, par exemple, du mot «artisan»), et dans le fort taux de chômage qui sévit dans l'industrie.

Handicap supplémentaire, les syndicats se présentent ce matin en ordre dispersé. Ils sortent à peine d'une lutte fratricide, coûteuse et sans merci, à laquelle ils doivent se livrer périodiquement au nom du pluralisme syndical («\$2 millions pour déplacer 6,000 votes»), souligne-on, non sans amertume.

Les entrepreneurs voudront discuter des «vrais» problèmes de l'industrie. Les syndicats, de leur côté, pourront aborder les problèmes des «vrais» travailleurs de la construction, problèmes partiellement attribuables, voudront-ils sans doute démontrer, à la prolifération des «faux» entrepreneurs.

Puisse chacun connaître sa minute de vérité.

Urgence-Santé: la grève en T-shirt

UNE GRÈVE de techniciens ambulanciers de la région de Montréal serait intolérable. C'est l'évidence.

Les quelque 500 membres du Rassemblement des employés techniques ambulanciers du Québec (RETAQ) en sont conscients: la guillotine de la loi des services essentiels leur trancherait vite le cou. Aussi ces salariés, à l'emploi de 18 entreprises de transport ambulancier sous contrat avec Urgence-Santé, ont-ils choisi d'autres moyens de pression pour appuyer leurs revendications.

Sans doute inspirés par les tactiques popularisées par les policiers de la Sûreté du Québec, les ambulanciers ont décidé de se présenter au travail vêtu d'un jean et d'un maillot de corps blanc sur lequel on aura imprimé des slogans du cru. En outre, tout comme les policiers qui refusaient de distribuer des contraventions, privant le Trésor public de sommes évaluées à \$200,000 par jour, les ambulanciers ne remettront

plus à leurs employeurs respectifs les formulaires qui servent de base au remboursement des prises en charge de malades.

À cette nouvelle forme d'attaque, les employeurs ne manqueraient pas de trouver la parade, pour parler en termes d'escrime. Convenons tout de même que ces moyens de pression sont plus «civilisés» que l'assaut sauvage que constitue la grève générale et illimitée.

Les techniciens ambulanciers, nouvellement syndiqués, cherchent à négocier une première convention. Le paquet est lourd. Ils visent la parité avec leurs collègues du secteur des Affaires sociales. Mais les négociations, avant même d'avoir débuté, achoppent sur la «forme» de la table. Le RETAQ veut négocier à une table centrale avec les porte-parole réunis des employeurs concernés.

Ces derniers tiennent à négocier séparément. Ils allèguent que leurs entreprises n'ont pas toutes la même envergure, qu'elles ont des dépenses et des revenus qui diffèrent les unes des autres.

Ce raisonnement, à première vue, paraît un peu court. Certes, chaque entreprise signe individuellement un contrat de service avec Urgence-Santé, mais les conditions de ce contrat sont uniformes et ont été négociées à une table commune.

Le Québec, en outre, a son crédit plusieurs expériences de négociations «sectorielles» où des employeurs se retrouvent à une même table, face aux représentants de divers syndicats. C'est la règle dans le secteur public, de même que dans l'industrie de la construction. Mais la tradition est plus ancienne: elle remonte à la vieille loi de 1934 sur l'extension juridique des conventions collectives.

On voit mal pourquoi le modèle ne serait pas applicable dans le cas présent. Au contraire, toutes les parties pourraient y trouver leur avantage, y compris Urgence-Santé, le donneur d'ouvrage, et le ministère des Affaires sociales qui, en dernière analyse, devra payer la note.

— JEAN FRANCOEUR

Contresens des mots

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

LES INGÉNIEURS ne sont pas plus ingénieux que ne sont soigneux les soigneurs.

J'aime toutes les femmes, plus une seule, ma femme.

Parions qu'il y a presque autant de maquereaux dans la marine que dans la mer.

Tout le monde, je pense, a déjà entendu la musique de Beethoven; pourtant, son nom n'est pas plus connu que celui de Shakespeare, dont presque personne n'a lu le premier mot.

Il y avait longtemps qu'avait été donnée au peuple canadien l'occasion de voir des chefs politiques présenter une image aussi rassurante, signe indubitable de leur merveilleuse médiocrité.

En vieillissant, on se lasse de chercher la vérité; alors, nous nous contentons d'en attraper des morceaux.

Nous nous plaignons que dans tous les domaines de l'activité humaine la relève fait défaut. Ne croyez-vous pas que c'est injuste pour les voyous?

Dans un bar, j'entends un militant conservateur annoncer à la cantonade que son parti allait renverser le gouvernement... Ce soir-là, il se contenta de renverser son verre.

Le bonheur consiste principalement à éprouver une satisfaction à le chercher inlassablement.

À lire les curriculum vitae des postulants de hauts postes, on est en droit de s'étonner qu'il n'y ait pas plus de ces aspirants qui aient déjà succombé au surmenage.

Avec la pollution par le bruit, les hommes ne dorment plus que d'un oeil, et les chiens que d'une oreille.

Si vous n'aimez pas les hommes, vous êtes un misanthrope; si vous les aimez, vous êtes un anthropophage.

L'argent ne fait pas le bonheur de ceux qui n'en ont pas.

Il remettrait toujours à demain le travail à faire, et ce jusqu'à ce que demain finisse par devenir aujourd'hui.

L'homme est le seul mammifère qui n'a pas besoin d'être affamé pour dévorer son semblable.

La moitié d'un ami, est-ce un ami?

La science ne se spécialise pas dans le petit, mais dans le rétréci.

Dans le mot «littérature», on ne remarque pas qu'il y a «ature».

Tous les humains ne meurent pas. Pour mourir, il faut avoir vécu.

Voulez-vous vous faire de beaux souvenirs? Ayez une mémoire imprécise.

Pour connaître les mots, on doit pouvoir les définir. Or, quand on se voit dans l'obligation de préciser le sens de ces mots, on a recours à

d'autres mots qui exigent encore définition, et dont le sens nous échappe.

Possible n'est pas québécois.

Les Américains n'ont pas à se donner la peine d'aller chercher leurs idées ailleurs; les étrangers, en toute obligeance, les leur apportent.

Il faut toujours tourner, paraît-il, sa langue dans sa bouche avant de parler. N'en faites rien, car le temps d'en finir avec cet exercice, et déjà l'interlocuteur vous a supplié.

On parle toujours des biens de consommation; jamais un mot de ses poisons.

La jeunesse n'a qu'un temps; la vieillesse que des contretemps.

Les réalistes sont les plus retardataires pour saisir les réalités de ce monde.

La préhistoire de l'homme s'allonge. Son premier ancêtre recule de plus en plus dans le temps. Il n'y a pas lieu d'en tirer vanité. Au contraire. Quand on songe à tout ce temps, ces millions d'années, pour arriver à ce peu que nous sommes.

Les plus grosses sottises sont à mettre au compte des écrivains. En parlant, n'importe quel quidam peut échapper une sottise. Mais l'écrire, avoir tout son temps pour l'écrire, et y mettre tout son talent pour l'imprimer, voilà le chef-d'oeuvre.

Il y aurait moins d'indifférents si ceux-ci savaient les jouissances qu'ils pourraient retirer du dévouement.

LETTRES AU DEVOIR

La dernière classe

CITANT le poète provençal Mistral, Alphonse Daudet fait parler ainsi le personnage principal du plus émouvant, peut-être, de ses *Contes du lundi*: «Quand un peuple tombe esclave, tant qu'il tient sa langue, c'est comme s'il tenait la clé de sa prison.» Je ne rélis jamais ce conte sans un serrement de coeur, parce qu'il me rappelle que je suis toujours menacé dans ma propre patrie. Ne me demandez pas de rationaliser et dominer telle impression, si farouchement enracinée en moi que je la vois comme inscrite dans ma grammaire génétique! Et pour cause: pendant sept ou huit générations, mes ancêtres ont lutté pour survivre. Ils ont résisté, non seulement aux assauts physiques ou aux guerres ouvertes, mais aussi, avec une admirable clairvoyance, aux subterfuges et aux artifices déployés pour les assimiler. Qu'on m'accuse si l'on veut de faire de la fixation: je ne peux renoncer aux valeurs qui leur étaient chères sans trahir ma race et renier mon propre sang.

Voici donc que la Cour suprême déclare inconstitutionnelle la restriction prévue par la loi 101 pour l'accès à l'école anglaise. Médecine amère, mais à laquelle on s'attendait en raison de notre dépendance politique et juridique.

Là, toutefois, où la surprise confirme à la consternation, c'est quand un sondage révèle qu'au-delà de 80 % des Québécois sont favorables à l'accès à l'éducation en anglais. Sans contester la valeur scientifique du sondage, je m'interroge cependant sur l'exacte compréhension que mes compatriotes ont pu avoir du problème posé. Par hasard, n'auraient-ils pas compris qu'on leur demandait s'ils favoriseraient, tant pour eux et leurs enfants que pour les immigrants, une connaissance solide et pratique de l'anglais? Auquel cas je me rangerais, bien sûr, de leur côté. Mais il s'agirait dans ce cas de l'acquisition d'une langue «seconde». Tandis qu'à l'école anglaise, on demande d'oublier et de mettre au rancart la langue maternelle, l'anglais devenant la langue «première».

Certains commentateurs patentés, se targuant de libéralisme, de largeur de vues et d'universalisme, prétendent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter; ils se réjouissent même de ce qu'ils décrivent comme une solution normale.

S'inquiéter, disent-ils, tient plus de la paranoïa que d'une juste vision des choses, parce que l'indice de fréquentation de l'école anglaise n'augmentera que d'une infime proportion et que seules les régions de Montréal et de l'Ouest-Québécois en seront affectées. Mais la «juste vision des choses» m'indique bien à quel point la culture française, encerclée dans le monde anglo-saxon de l'Amérique et du Canada même, se voit quotidiennement menacée, sinon agressée, et qu'elle ne peut se permettre le luxe d'entamer sa cohésion ou de réduire son poids, ne serait-ce que d'une fraction d'un pour cent.

Quant à la normalité de la solution, je me demande à quelles aunes on la mesure, dans un pays offrant cet exemple unique au monde: un État maintenant en parallèle avec son système d'éducation un réseau scolaire public et complet, de la maternelle à l'université, le tout dans une autre langue que la langue nationale. Pour justifier telle invraisemblance, on affirme sans rire que la réciproque est vraie ailleurs au Canada. Avec, il est vrai, cette commode restriction (plus souvent mentale que déclarée): «là où le nombre le justifie». Sachant très bien, au fond, que «les autres» pourront éternellement prétendre que le nombre ne le justifie pas... Nous avons décidément la «norme» très généreuse envers autrui et très modeste quand elle doit délimiter nos propres intérêts.

Je laisse aux panégyristes de «nos belles Rocheuses» cette considération: le dernier carré des «francophones hors Québec» peut témoigner que les transferts linguistiques, dont le nombre croissant les condamne inexorablement à disparaître, ont toujours eu leur point de départ sur les bancs de l'école.

Est-il «normal», alors, qu'on introduise dans nos propres murs un tel cheval de Troie? Notre anglicisation pourra se faire de mille manières, mais elle commencera à l'école. Ses prétextes nous feront miroiter la «normalité», voire le *fair-play*, voire la justice! L'assimilation suivra inévitablement et, avec elle, la disparition de notre entité culturelle. La belle «largeur de vues» ne permet donc pas de voir plus loin que le bout de son nez? Et l'acuité d'une telle «vision des choses» ne laissera-t-elle jamais envisager l'imminence de notre «dernière classe»?

— YVES COURVILLE

Montréal, 26 juillet.

Les Québécois s'entendent mieux

J'AI TROUVÉ que l'article récent de Michael Goldbloom et Laurent Marcoux: «Les progrès de la tolérance» présentait un point de vue nouveau et rafraîchissant. Depuis plusieurs années, nous lisons des histoires tristes et déprimantes sur notre magnifique province, des histoires qui ont accentué les différences et parfois les querelles entre les francophones et les anglophones du Québec.

Je suis une Québécoise d'expression anglaise et je suis contente de lire enfin un article qui exprime clairement l'élément le plus important de notre vie quotidienne: nous sommes tous des Québécois et nous devons tous travailler ensemble pour un meilleur avenir.

L'article de MM. Goldbloom et Marcoux confirme, chiffres à l'appui, un changement d'attitude que j'avais noté au cours des dernières années. Les Québécois s'entendent mieux aujourd'hui que dans le passé. Le climat hostile et de non-confiance, si répandu il y a quelques années, n'existe plus dans la vie quotidienne de la majorité des Québécois. En comparant le Québec d'aujourd'hui avec celui d'il y a vingt ans, dix ans ou même cinq ans, on ne peut s'empêcher de

constater d'importants changements.

Je ne suis donc pas surprise des commentaires de MM. Goldbloom et Marcoux et des résultats des sondages. Bientôt, l'expression «deux solitudes» ne sera qu'une phrase vieillie et sans signification. À mon avis, nous sommes actuellement sur la bonne voie pour y parvenir.

— HOLLY KING

Montréal, 30 juillet.

Une fausse note pour l'orchestre symphonique

Lettre adressée à M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles.

RÉCEMMENT, nous avons appris par les journaux la possibilité que la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal soit érigée sur un terrain de stationnement situé au nord de la Place des arts.

Monsieur le ministre, cette idée, comme toutes les autres sur ce terrain, n'est pas sans soulever des craintes et l'opposition des résidents du quartier Ville-Marie. Depuis un an, nous talonnons votre gouvernement, l'actuel propriétaire, pour que ce terrain soit aménagé en espace vert. Projet qui est très bien reçu, soit dit en passant, par la population locale (plus de 1,100 signatures), de même que par quelques institutions importantes à la place Desjardins, la Place des arts, le CLSC Centre-Ville, la SSJB-M, le Musée d'art contemporain ainsi qu'une dizaine d'organismes du milieu. C'est donc une urgence criante non seulement pour les résidents du quartier, mais aussi pour ceux et celles qui y font des affaires, y travaillent ou y étudient.

Si votre intention est de relocaliser l'OSM sur le quadrilatère formé par les rues Jeanne-Mance, Sherbrooke, Saint-Urbain et Président-Kennedy, nous souhaitons vivement que ce projet soit soumis à une consultation publique et qu'il fasse l'objet d'une étude d'impacts positifs et négatifs sur le milieu environnant. Laissons l'improvisation aux improvisateurs.

Mais ce que nous voulons surtout, c'est que d'autres terrains soient envisagés prioritairement afin de ne pas surcharger davantage le quartier, qui est déjà aux prises avec un achalandage très important dû à l'établissement, depuis quelques années, d'organismes ou d'institutions de toutes sortes, sans parler de la venue prochaine du Musée d'art contemporain. De plus, ceci favoriserait la décentralisation des équipements culturels et permettrait de stimuler économiquement et culturellement d'autres secteurs qui en souffrent, par exemple le Vieux-Port, l'édifice de la ferme Fletcher sur les flancs du mont Royal, ou encore le terrain de stationnement en face du terminus Voyageur.

Cessons de parler de qualité de vie, mais agissons en conséquence. Nous apprécierions grandement connaître de façon non équivoque votre position quant aux informations qui circulent présentement sur la relocalisation de l'OSM.

— ISABEL CORRAL JACQUES DUBOIS pour le Comité d'action du quartier Ville-Marie.

Montréal, 30 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Inc.

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne, 2.50\$ par semaine. Le samedi seulement, 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 130\$ par année; 6 mois 65\$, 3 mois 35\$. Édition du samedi 40\$ par année. Poste votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

Pologne : du bon usage de la clémence

FRANÇOIS
BROUSSEAU

« **D**U TOTALITARISME éclairé », ou encore « du bon usage de la clémence ». Ainsi pourrait-on, en effet, intituler la louable tentative des autorités de Pologne pour se faire un lifting à la face du monde, en annonçant une amnistie quasi générale qui s'applique même aux plus « dangereux » des « extrémistes antisocialistes » (les quatre du KOR et les sept dirigeants du syndicat interdit), pourtant continuellement stigmatisés depuis leur mise sous les verrous, il y a plus de deux ans et demi.

Bien des dictatures sous d'autres latitudes témoigneraient d'une grande faiblesse, ou d'une volonté sérieuse d'ouverture (ce qui revient au même) si elles s'avaient d'imiter le magnanime général Jaruzelski. Pourquoi donc les gouvernements étrangers et les Polonais eux-mêmes font-ils preuve d'une telle réserve, voire même d'une relative indifférence devant ce qui devrait sembler un geste important ?

Les dictatures de type est-européen se distinguent des despotismes latins (auxquels nous sommes souvent plus sensibles) de bien des façons. Point, ici, de tyrans à baïonnette, de balles qui sifflent à vos têtes et de cadavres dans les rues. C'est ce qui fera souvent dire à plusieurs observateurs, à qui on avait raconté des histoires de loup-garou sur les « méfaits du communisme », et qui vont passer deux semaines à Varsovie ou à Prague, que l'on n'y ressent « pas tellement » ou même « pas du tout » le poids de la dictature, et que ces régimes ne sont « certainement pas aussi totalitaires » que ceux des Pinochet, Somoza, Duvalier et autres personnalités du genre. De là l'origine de nombreuses confusions et incompréhensions.

La libération des 600 prisonniers politiques polonais est essentiellement une bonne chose pour... 600 personnes qui troqueront (en-

core faut-il voir pour combien de temps) les quatre murs d'une cellule contre ceux d'un petit appartement, en compagnie des leurs, et les gardiens de prison en moins. Ce n'est pas peu, d'un point de vue humain et individuel. Mais d'un point de vue politique, demandez aux Polonais la signification qu'ils accordent à tout cela : ils vous diront que c'est un « non-événement », ou tout au plus vous répondront-ils d'un air triste que « le pouvoir se sent désormais assez fort pour poser un tel geste ».

L'existence d'horreurs et d'exactions reconnues, enregistrées, voire filmées, semant l'indignation à travers le monde fait partie du patrimoine courant (si l'on ose dire) des dictatures fascisantes plus ou moins pro-occidentales qui affligent un grand nombre de peuples d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique. Par contre, en Europe de l'Est contemporaine post-stalinienne, et dans le monde communiste qui lui est associé (Cuba, Vietnam...), des récits semblables nous semblent souvent inconvenants ou exagérés, pas à leur place, même lorsqu'on ne croit plus depuis longtemps au « socialisme » ou au « progressisme » de ces pays. Ce sont là des régimes autoritaires, peu sympathiques, voire repoussants, mais jamais des barbaries à la chilienne ou à l'haïtienne.

À Varsovie, l'anomalie, c'était justement qu'on ait eu 600 prisonniers politiques dont les cas étaient bien connus et suivis en Occident, et qui représentaient un poids dérangeant pour un régime soucieux de son image (à l'étranger seulement, car sur le plan intérieur, les dirigeants polonais ont au moins 90 % de la population contre eux; ils le savent bien et ont décidé de faire avec) et des crédits occidentaux correspondants. L'anomalie, c'est que des récits d'horreurs (prisonniers battus, torturés et même tués), malgré leur nombre limité, aient filtré jusqu'à nos oreilles. L'anomalie, c'est que le parallèle avec Pinochet ait du bien-fondé, et qu'il ait bénéficié de quelque crédit.

Et encore, 600 prisonniers, quel nombre modeste comparé, par exemple, aux *desaparecidos* argen-

tins ! Mais c'est tout de même assez pour avoir miné l'idée d'une « poignée d'irréductibles », véhiculée par la propagande officielle. Dans la Pologne de 1981-84, on a emprisonné, battu et même tué en prison. Voilà qui fait mal. En régime de type soviétique, la répression physique est un signe de faiblesse, un recours ultime, qui fait aussi grimacer le tortionnaire ou ses supérieurs. Elle ne doit pas exister, et si elle existe, elle doit être recouverte d'une chape de plomb imperméable à tout flux d'information. Pour n'avoir pas satisfait à ces deux exigences, Jaruzelski se fait encore regarder d'un oeil méfiant par le fraternel d'à côté.

Tout cela mène à la conclusion suivante, d'ailleurs explicitée par le général lui-même dans son discours du 21 juillet en présence du président du conseil soviétique, Nikolai Tikhonov : il n'y a absolument aucune ouverture contenue dans ce geste à l'allure spectaculaire. Seulement le triomphalisme de rigueur d'un pouvoir qui se répète que ça va mieux et qui veut surtout que le grand voisin le croie.

Que devrait être l'attitude occidentale face à l'amnistie ? Reprenons à l'ironie de la scène où Jaruzelski, dans le discours précité, pointait une main à la fois quémandeuse et accusatrice à l'Occident, disant en substance : « Bande de salauds, amenez le fric ! », pour apprécier le déchirement du pauvre homme, pris entre l'exigence d'orthodoxie et la quête désespérée en vue de ranimer une économie à l'article de la mort.

Sans répondre à la question, rappelons simplement que le boycott économique (depuis 1981), pas plus que l'assistance à tout crin (années Gierek, avant 1980) de la part de l'Occident, ne peuvent infléchir de façon significative les rapports gouvernants-gouvernés dans les pays communistes. Les milliards occidentaux qui ont plu sur la Pologne des années '70 ont amené tout au plus une paix sociale artificielle créée par une illusion de prospérité qui s'est vite dissipée.

Quand Jaruzelski accuse l'Occident, et en particulier les États-



Le général Wojciech Jaruzelski (à droite) a reçu, en juin, la visite de M. Daniel Ortega, membre de la junte sandiniste du Nicaragua. (Photolaser AP.)

Unis, il ne peut se prétendre dans la même position qu'un pays du Tiers-Monde soumis à l'iniquité des rapports économiques internationaux. Le système communiste en général, sa variante polonaise en particulier, se nourrissent de l'irrationalité économique, et sans des réformes profondes du type que proposait Solidarité (et donc à portée socio-politique), ils restent un irrécupérable gouffre à milliards, par leur propre faute, par leur seule faute. En plus de provoquer des dégâts humains incalculables, qui ne se mesurent pas seulement en nombre de prisonniers politiques, de victimes de balles perdues et de famines. Le blocage politique en Pologne demeure donc entier, et empêche tout espoir sur les autres plans.

La différence entre la Pologne et

le Chili (ou l'Argentine), c'est que l'espoir démocratique, là-bas, demeure une possibilité réelle, concrète, quelquefois lointaine mais accessible dans un avenir pensable, même aux plus sombres heures des Videla et des Pinochet. Le pays de Raul Alfonsín, malgré ses difficultés énormes, est l'illustration vivante de ce dont les Polonais n'ont même pas le droit de rêver. Une dictature fascisante latino-américaine, ça se renverse ou ça se casse la gueule un jour ou l'autre. Une dictature communiste est-européenne, ça dure et ça perdure malgré les erreurs et les horreurs économiques, sociales et autres. Les amateurs de *Solidarnosc* voulaient le laisser là, le régime communiste. Ils voulaient seulement l'amener à des compromis réels qui n'auraient pas été des marchés de dupes. Ils sont allés « trop loin ».

les pauvres ! Cela nous ramène à la définition d'une dictature, dont le régime soviétique, même quand il évite les mitraillades et les passages à tabac, et parce qu'il les évite, nous fournit l'« idéal-type ». La dictature définitive, jamais remise en question dans son existence, même par les pires « extrémistes antisocialistes ». Relisez les écrits d'Adam Michnik à ce sujet... (1)

Relisez aussi Milan Kundera quand il parle du « génocide culturel » qu'a représenté l'invasion de 1968 en Tchécoslovaquie (où, pourtant, pas une goutte de sang n'a coulé). Prenez connaissance des articles antisémites que publie la presse autorisée à Varsovie pour attaquer les intellectuels du KOR, dont certains sont juifs. Lisez les récits sur la vie quotidienne en Pologne, sur les terrifiants effets débilissants du totalitarisme (notamment le remarquable reportage de F. Cavigholi dans *Le Nouvel Observateur* du 20 juillet 1984, no 1028). Oubliez les remarques d'Amadou Mahtar M'Bow, secrétaire général de l'Unesco en visite-éclair chez Jaruzelski, qui déclare n'avoir jamais entendu parler d'artistes interdits en Pologne (*Le Monde*, 10 juillet 1984). Oubliez aussi, deux minutes, la rhétorique reaganienne pour porter un jugement indépendant sur la question, puis admirez cette pièce d'homme qu'est Lech Walesa, avec tous ses défauts et ses tics agaçants, quand il déclare tranquillement que « notre combat est porteur d'avenir même si l'Occident ne s'en rend pas compte » (interview du *Monde* du 17 juillet 1984). Vous vous prendrez peut-être à rêver du jour où l'on pourra, dans nos milieux progressistes, et en tout indépendance des modes parisiennes ou autres, porter avec autant d'honneur le titre d'anticommuniste que celui d'antifasciste, ou plus généralement d'antitotalitaire. En tout cas, vous vous rendrez sans doute compte que la Pologne n'en est pas, il s'en faut de beaucoup, à 600 prisonniers politiques près...

(1) Adam Michnik, *Penser la Pologne. Morale et politique de la résistance*, Paris, Maspéro, 1983.



En octobre dernier, le pape recevait un groupe d'évêques québécois au Vatican. (Photolaser AP.)

La visite du pape : un autre regard

LIBRE
OPINION

ALAIN ROY

L'auteur est prêtre diocésain à Montréal.

LE 23 JUILLET dernier, M. Richard Joly livrait dans ces pages ses commentaires sur l'Église du Québec à l'heure de la visite du pape. Son texte traduit une souffrance face à « l'énorme contradiction », « l'incohérence », disait-il, des chrétiens de chez nous qui ne forment plus qu'une « Église extérieure qui rassemble tant bien que mal un million d'Églises ». L'incohérence ainsi dénoncée tiendrait au fait que bientôt nous accueillons le pape comme « un grand homme, un sage, probablement un vrai saint », mais qu'au fond, nonobstant notre admiration pour lui, « chacun est prêt à s'en dire l'égal sur le plan de la croyance, sur le plan de la morale ». Nous accueillons le pape comme pontife « suprême » mais sans lui reconnaître l'autorité de « définir le contenu de notre foi, de promulguer les signes auxquels reconnaître un vrai disciple de Jésus ».

Je déplore, moi aussi, certaines contradictions dans l'attitude de nombreux chrétiens. Je partage le malaise de M. Joly devant des phénomènes ecclésiastiques embarrassants. Il faut reconnaître que formuler des positions dogmatiques claires ou établir les balises de notre vie morale représentent de plus en plus un défi redoutable pour ceux qui en ont reçu la responsabilité. De même, redonner à l'Église et à ses structures leur crédibilité, voire leur pertinence dans la vie chrétienne, semble aux yeux de plusieurs une partie perdue d'avance. Pensons aux chrétiens qui, en accueillant le pape, célèbrent la venue de leur pasteur, de leur guide, mais qui, dans le concret de leur vie, refusent souvent d'être conduits.

Ajoutons à cela la difficulté que nous éprouvons comme chrétiens à prendre position devant l'injustice et l'oppression subies par des couches entières de notre population ou par des peuples étrangers. Un individualisme certain marque encore la vie chrétienne d'un bon nombre.

Mais l'analyse que fait M. Joly de l'Église du Québec me paraît incomplète, voire même injuste. L'Église qui est au Québec n'est pas qu'incohérente et il me semble qu'une vision plus large lui rendrait davantage justice.

En effet, un autre regard fait ressortir plutôt des cohérences. C'est du moins ce que me dicte mon expérience de jeune prêtre depuis trois ans. J'ai été pasteur d'une communauté paroissiale et animateur d'un groupe de jeunes. J'ai vu se multiplier les prises en charge de différents services pastoraux et sociaux par des laïcs de plus en plus compétents. Par exemple, des mères de famille, après avoir acquis la formation nécessaire, animent la vie pastorale de nombreuses écoles élémentaires, sans compter toutes les autres femmes qui assument des tâches vitales dans la communauté paroissiale. Au sein du conseil de pastorale d'une paroisse, les baptisés et les pasteurs se concertent davantage pour déterminer les orientations pastorales à donner à la communauté concernée. D'autres se soucient de préparer ensemble l'animation des assemblées liturgiques. Quelques-uns s'entendent pour visiter les malades ou les démunis, leur apportant l'aide spirituelle ou matérielle nécessaire. Une équipe de couples travaille auprès des parents qui veulent que le baptême de leur enfant soit significatif. D'autres équipes de couples consacrent plusieurs soirées chaque mois aux fiancés. Faudrait-il alors considérer avec nostalgie que « la vertu ne se mesure plus à la longueur des jupes », comme le dit M. Joly ?

Le renouveau des grands rassemblements à la basilique Notre-Dame, à l'Oratoire, à la messe de la Saint-Jean interroge aussi notre perception de l'Église qui vit chez nous. Des familles spirituelles fleurissent généralement : Renouveau charismatique, Cursillos, la Rencontre, la Flambee, la Relève, R3, Jeunesse du monde, Renouement conjugal, pour ne nommer que celles-là. Peut-on honnêtement conclure qu'ainsi « s'affirment un million d'Églises intimes », comme le prétend M. Joly ? J'y vois plutôt une diversité pleine de santé. L'uniformité rassurerait sans doute, mais l'unité de l'Église repose sur autre chose ou disons sur Quelqu'un d'autre : le Christ dont l'Esprit rejoint chacun par un chemin différent. Ce sont pour moi les signes d'une Église qui devient de plus en plus communautaire et qui le devient de façon organique, à la manière d'un corps. Cela comporte des tensions et des crises comme dans tout ce qui ne grandit pas de façon automatique.

Chaque semaine, l'un ou l'autre jeune issu de ces mouvements me demande comment s'engager plus activement au service de l'Église. Des centaines de jeunes laïcs (hommes et femmes) détiennent un diplôme universitaire en théologie et veulent faire servir leur compétence. Faudrait-il regretter qu'ils n'aient plus « au ventre la terreur du Saint-Office », selon l'expression de M. Joly ?

À l'occasion de la visite du pape, des milliers de bénévoles offrent leurs services, des jeunes tiennent à participer à l'élaboration du rassemblement au Stade olympique. Pour la Rencontre des prêtres québécois à l'Oratoire, il y eut concertation de tous les conseils presbytéraux du Québec afin d'en faire un événement marquant dans la vie des pasteurs d'ici. Trois cent mille personnes célébreront l'Eucharistie avec Jean-Paul II, des milliers d'autres se mas-

seront le long du trajet du défilé. Ce sont pour moi des cohérences significatives. Qu'en est-il de la foi véritable de ces gens ? Difficile à dire. L'Église dont M. Joly et moi faisons partie n'est pas une Église de « purs ». Personne d'entre nous n'est « pur ».

Mon expérience pastorale m'apprend que même ceux qui ne suivent pas pleinement l'enseignement magistériel en connaissent souvent les lignes directrices, et bien qu'ils aient de la difficulté à vivre ces orientations, ils voudront voir le pape, l'entendre, le rencontrer. Qui d'entre nous n'est pas un peu Zachée, Marie-Madeleine ou la Samaritaine ? Les gens qui se rassemblent autour de Jésus avaient des raisons différentes de le faire, allant de la simple curiosité à l'adhésion profonde à la personne et au message de Jésus. Nos motifs de rencontrer le pape se situent, pour nous aussi, quelque part entre ces deux points de repère parce qu'au-delà de tout le brouhaha que suscite sa visite, il reste ce qui est le successeur de Pierre qui vient affermir notre foi et favoriser notre rencontre avec Dieu. Souhaitons que Jean-Paul II nous fasse faire un pas vers une correspondance parfaite entre les deux.

Je comprends les déchirements et les inquiétudes de beaucoup de chrétiens face aux changements qu'a connus l'Église. Je sympathise sincèrement avec ceux et celles qui ont vécu une fidélité douloureuse à travers ces transformations. Mais même si la lettre de M. Joly révèle des réalités souvent pénibles, je ne crois pas qu'un tel propos donne à ceux et celles de ma génération une inspiration et une invitation à aller de l'avant. Non vraiment, je crois qu'un autre regard mérite d'être posé sur une Église dont les crises d'adolescence devraient nous faire réaliser qu'elle a quitté l'enfance et marche résolument vers une plus grande maturité.

Le prix de la dépendance...

RÉPLIQUE

GILLES RHÉAUME

L'auteur est président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois.

VOTRE éditorial du 23 juin dernier, consacré au 150^e anniversaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, a suscité en moi une réflexion que je tiens à partager avec ceux et celles qui ont pris connaissance de ce texte.

Il est essentiel, pour un organisme comme le nôtre, d'adapter notre réflexion et notre action à la conjoncture nationale. En ce sens, il est de notre responsabilité de faire en sorte que l'instrument que s'est donné le Canada français, il y a un siècle et demi, soit le plus efficace possible pour atteindre les objectifs déterminés par nos fondateurs : les patriotes de 1837-1838.

Votre texte du 23 juin est l'expression la plus éloquente du préjugé antinationaliste qui règne au DEVOIR depuis trop longtemps. L'Église, fondé il y a 75 ans l'an prochain, par le petit-fils de Louis-Joseph Papineau, se doit d'être nationaliste. Si, au quotidien de la rue du Saint-Sacrement, il est des gens qui se sentent mal à l'aise d'employer une lecture nationaliste des événements, qu'ils ou elles aient l'honnêteté intellectuelle de quitter ce qui a été et de ce qui doit redevenir la conscience du Canada français et du Québec.

Vous dites, dans votre texte consacré au 150^e anniversaire de la SSJB : « Jamais, cependant, la dissidence n'aura été aussi durable et considérable que celle qui la marque présentement. »

Je vous demande d'étayer cette affirmation et d'illustrer vos propos qui ne peuvent pas être le fruit d'une observation ou d'une participation à l'une ou l'autre de nos activités, LE DEVOIR étant le grand absent de tous les événements organisés par les sociétés nationales. Où était LE DEVOIR lors du congrès général du 150^e anniversaire de notre société, en mars dernier ? Où était LE DEVOIR lors des États généraux du Québec 1984, alors qu'au début de juin, plus de 500 de nos compatriotes se sont réunis pour réfléchir sur l'état du nationalisme ? Où est LE DEVOIR aux célébrations qui rappellent, chaque année, le courage et la détermination des patriotes de 1837-1838, dirigés par le grand-père du fondateur du DEVOIR ? Où était LE DEVOIR lors des assises du Rendez-Vous national qui réunit, pendant deux jours, les délégations des associations canadiennes-françaises de toutes les provinces de la Confédération ainsi que des organismes franco-américains, pour faire le point sur les situations respectives de toutes les communautés de l'Amérique française ? Où était LE DEVOIR aux dizaines de conférences de presse que j'ai données depuis

que je suis à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois ?

Vous continuez votre éditorial en affirmant : « Au jugement même de groupes qui la composaient et qui s'en sont dissociés, la SSJB serait devenue bêtement partisane, prévisible dans ses moindres réflexes, cadastreuse idéologiquement, bornée dans ses discours. » Durant les vingt dernières années, le seul groupe, à ma connaissance, qui s'est dissocié de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, c'est la Société nationale populaire du Québec, qui a été créée au milieu des années '60. Plusieurs membres de cette société ont réintégré la SSJB-M et le président de la SNPQ, M. Jean-Jacques Roy, est actuellement président de la section Rosemont/Saint-Michel de notre société.

Vous écrivez également, en parlant de la Société, qu'« elle aurait perdu toute capacité de mobiliser ». Je suis prêt à déposer les centaines de lettres d'appui que je reçois chaque année de tous les coins du Québec. Si LE DEVOIR assistait aux activités organisées soit par la SSJB-M, soit par les SNQ, soit encore par le MNQ, vous auriez déjà constaté comme vos propos sont dénués de tout sens des réalités.

Il est vrai, comme vous le reconnaissez, que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est totalement indépendante sur le plan financier. La sagesse de mes prédécesseurs nous permet de dire exactement ce que nous pensons, quand nous le voulons. Je souhaite cette liberté d'action et d'expression à tous les groupes, à toutes les associations ainsi qu'à toutes les personnes morales, quel que soit leur domaine d'action. On s'inquiète trop souvent du coût de l'indépendance; il faudrait plutôt tenir compte du prix de la dépendance.

Quant à la référence « à cette publicité qui identifiait les députés fédéraux à des traitres et invitait les Québécois à leur faire payer leur trahison », je vous rappelle, d'une part, que cette affaire est actuellement devant les tribunaux et, d'autre part, que la Cour d'appel du Québec a cassé un jugement de M. Jules Deschênes, alors juge en chef de la Cour supérieure. Dès que les tribunaux auront disposé de cette cause, je me permettrai de rappeler au directeur du DEVOIR, de façon exhaustive, la chronologie de ce que vous qualifiez d'« intervention malheureuse ».

Je pourrais également réagir à l'article de Mme Nathalie Petrowski, paru dans le numéro du 23 juin dernier, mais il constitue un tel fatras d'affirmations gratuites que cela prendrait trop d'espace pour y répondre. Je tiens à dire, cependant, que les faussetés que l'on retrouve dans ce texte démontrent la légitimité de nos inquiétudes.

Je fais appel à votre conscience professionnelle pour publier intégralement ce texte. On ne peut se dire l'ami des droits et libertés si on n'accepte pas pour soi les critiques que l'on sert aux autres.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Manicouagan

discothèque Au Plaisir pendant que les jeunes pouvaient voir sur l'immeuble écran entourant la piste de danse, diverses séquences de Brian et Mila, au lieu de leurs vedettes habituelles.

M. Mulroney n'est pas encore allé à Schefferville cependant et, dans ses discours, il ne prononce jamais le nom de la ville. Ses porte-parole ont pris l'habitude de répondre aux questions sur cet épisode par une boutade: «Schefferville? Connais pas.»

Hier après-midi, il a répondu que «nous n'écartons pas la possibilité. Cela va dépendre de l'horaire.»

L'adversaire de M. Mulroney, lui, en parle de plus en plus. «M. Mulroney est parti en pleine crise du fer. Nous lui demandons ce qu'il a dit à Hanna Mining (propriétaire de Iron Ore, à Cleveland) lorsqu'elle lui a fait part de son intention de fermer la mine de Schefferville, de s'installer au Brésil et de concentrer ses opérations à Terre-Neuve. Nous voulons savoir s'il s'est battu. Nous voulons voir la correspondance entre lui et la compagnie. Nous voulons un débat public sur l'avenir de la Côte-Nord», a déclaré le député libéral André Maltais au DEVOIR, samedi, à Baie-Comeau.

M. Mulroney a décliné le même jour l'offre d'un débat en ces termes: «J'ai eu deux débats avec son patron. Je les ai faits au niveau national.»

M. Maltais est un adversaire de taille, puisqu'il a été élu avec plus de 15.000 voix de majorité en 1980 et qu'il a injecté 260 millions de dollars fédéraux dans ce vaste comté de 400.000 kilomètres carrés, qui s'étend de Baie Comeau à Blanc Sablon en incluant, vers le nord, non seulement Schefferville mais Fort Chimo, aux portes de la Baie de l'Ungava, ainsi que la réserve Anticosti, sur l'île du même nom.

Il y a moins de deux semaines, M. Maltais a annoncé une subvention de \$6,2 millions pour la création d'un parc national aux Îles de Mingan, également sur le territoire électoral.

«Il vient de Baie-Comeau, répète M. Maltais, mais Baie-Comeau c'est une partie seulement du comté. Il y a Sept-Îles et Port-Cartier également et le déracinement ressenti à Schefferville avec la fermeture de la mine se répercute dans ces villes aussi.»

Port-Cartier aussi a connu une fermeture en 1979 lorsque ITT-Rayonier y ferma son usine de rayon. Aussi, à l'hôtel-motel Le Château, samedi, en accueillant M. Mulroney, le maire Anthony Detroit a simplement demandé: «Pouvez-vous nous sortir de l'impasse.»

Il a fait valoir qu'ITT continuait de payer \$4,5 millions par année pour maintenir l'usine en bon état et que la ville, qui compte aujourd'hui 5.000 habitants (12.000 avant 1978), possédait l'infrastructure pour en accueillir 18.000 «demain matin». Pour M. Detroit, seule l'exploitation des forêts peut assurer l'avenir de la ville.

M. Mulroney s'est bien gardé de promettre quoi que ce soit de précis samedi, à Godbout, où on lui demandait un brise-lame «parce qu'à chaque année la mer nous emporte un peu plus de terrain», comme à Port-Cartier.

Aux quelque 100 personnes réunies à cet endroit, il s'est contenté de dire que les forêts constituaient une priorité et que «pour vos problèmes, vous aurez un député qui sera premier ministre et qui vous comprendra.»

Est-ce suffisant pour que les gens votent pour M. Mulroney? «Peut-être. S'il donne priorité à la Côte-Nord et priorité aux forêts, on peut penser que Port-Cartier est comprise là-dedans», a déclaré le maire.

M. Detroit ajoute que le député libéral fait sa part mais «on veut voir une volonté politique à un niveau de premier ministre.»

Et le message a été entendu: «Il faut profiter de l'occasion d'avoir un premier ministre. On n'a jamais eu de ministre. Sauf Lucien Lessard au PQ. C'est un homme qui veut faire des choses, ça se voit tout de suite. Ce qui serait beau, ça serait du vrai développement sur la Côte-Nord. Mais c'est pour les jeunes, ça, et c'est pas certain qu'on va voir cela de notre vivant», disait samedi M. Georges Côté, pêcheur depuis plus de 30 ans et résidant de Godbout, village de 600 habitants.

Plus tôt, devant les caméras de télévision, M. Mulroney avait invoqué la conjoncture internationale en réponse à une question sur la relance de l'activité à Port-Cartier, ainsi que les politiques canadiennes de taux d'intérêts, d'exportation et de transport.

Par opposition, le député libéral joue la carte régionale et rappelle ce qu'il a entrepris au cours des quatre dernières années, en insistant sur la rénovation du port de Sept-Îles qui a attiré une aluminerie et, avec elle, l'espoir. Il est heureux aussi que les gens puissent depuis peu capter à Blanc-Sablon la télévision de Radio-Canada à Baie Comeau, et des productions signées à Sept-Îles. Aujourd'hui, il doit annoncer une subvention d'environ \$1 million, pour la construction d'une bibliothèque publique à Sept-Îles.

Avec ses 23.000 habitants, Sept-Îles sera cruciale le soir du 4 septembre.

M. Maltais se dit peu troublé par l'attention accordée à son rival, qu'il qualifie de «Boy Mulroney»: «Si Boy George venait ici, il attirerait les mêmes foules que Brian Mulroney. Mais les gens d'ici ne votent pas pour des vedettes. Lui, il passe. Moi je suis ici», dit M. Maltais, qui s'était levé aussi tôt que son rival, samedi matin, pour saluer les skieurs nautiques avant leur traversée jusqu'à Matane mais qui, contrairement à M. Mulroney, était encore à la marina de Baie Comeau deux heures plus tard.

Le député libéral insiste sur le peu

de temps que son adversaire consacra au comté, se plaisant à répéter que Manicouagan n'était pas son premier choix.

Avant l'annonce officielle du choix de Manicouagan, le Parti conservateur a fait des pressions auprès du député libéral afin qu'il ne se présente pas, mais sans succès. Quant au Parti libéral, il a offert de l'aide à son député mais le jeune M. Maltais ne veut pas d'une parade ministérielle dans son comté.

Le député de Bonaventure-Îles de la Madeleine et ministre d'État au Développement régional, M. Rémi Bujold, et le candidat vedette Raymond Garneau se contenteront d'un bref arrêt au cours des prochaines semaines, mais le seul auquel tient M. Maltais c'est Jean Chrétien. «Il donnera le show» et «attaquera M. Mulroney», explique l'attaché de presse de M. Maltais.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et candidat défait au leadership, qui rêvait de se mesurer à M. Mulroney, doit être dans le comté le 16 ou le 19 août.

N'a-t-il pas dit qu'il ne ferait qu'une bouchée du chef conservateur lors de la course au leadership libéral? Quant au chef de l'opposition, il reviendra au moins à deux reprises dans son comté d'ici le 4 septembre et, compte tenu du fait qu'il doive, comme leader, se promener dans tout le pays, cela est beaucoup.

C'est que la bataille n'est pas gagnée pour M. Mulroney et il reste de nombreuses communautés qu'il n'a pas visitées encore. Hier, il devait visiter Havre Saint-Pierre (là où la route finit) puis continuer en hélicoptère le long de la Basse-Côte-Nord. Il aurait visité une partie des communautés montagnaises de la Côte. «Ce n'est que partie remise. On a décidé de se reposer», a déclaré le porte-parole du candidat hier.

Pendant ce temps, M. Maltais circule de long en large. Aujourd'hui, il se fera voir aux côtés du premier ministre, M. John Turner, à Rimouski, avant de se rendre à Mingan, où se réunira un Conseil de bandes représentant 3.800 autochtones.

«Les Indiens, affirme M. Guy Verreault, au nom de son candidat, ne votent ni libéral ni conservateur, ils votent André Maltais.» Ce dernier leur a obtenu plus de \$12 millions du fédéral au cours de son mandat et ses délinquants en font largement état.

Et là où M. Maltais se vante d'avoir «court-circuité Québec» pour acheter les Îles Mingan, M. Mulroney promet une nouvelle collaboration fédérale-provinciale.

les comités sont fermés, en fin de semaine! Ce sondage-là va les fouetter et va mobiliser les troupes.»

Commentant hier, à Port-Cartier, la démission surprise du directeur de la campagne électorale libérale, le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a soutenu que les problèmes que les libéraux éprouvent à l'intérieur de leur organisation commencent à apparaître au grand jour. Selon lui, les problèmes des libéraux «commencent à se refléter d'une foule de façons», y compris au Québec.

Par ailleurs, M. Mulroney s'est dit «heureux et confiant» quant à l'issue du scrutin du 4 septembre. «Je n'ai pas de commentaire à émettre sur la campagne libérale. De notre côté, ça va bien; on fait des progrès dans l'ensemble du pays», a-t-il souligné, après avoir parlé devant plus de 200 personnes dans un hôtel de la ville forestière de la Côte-Nord.

M. Lee, 59 ans, qui est un consultant à Ottawa, a fait ses armes à l'époque du premier ministre Lester Pearson, dans les années 60. Il a aussi œuvré comme directeur de tournée durant la campagne électorale de M. Pierre Trudeau en 1968. Il n'a cependant jamais pris part à une campagne électorale complète, même s'il a participé à plusieurs d'entre elles.

M. Lee, a téléphoné samedi en fin d'après-midi à la Presse Canadienne, déclarant qu'il n'avait «d'autre alternative» que de démissionner à la suite de la «réaction des médias» à la nomination de M. Davey comme coprésident de la campagne.

M. Keith Davey a quant à lui acquis une réputation de sauveur au sein du parti, bien avant que le premier ministre Turner ne fasse appel à ses services pour sa campagne électorale. Le sénateur a été organisateur durant les six campagnes précédentes, dont celle de 1974 et de 1980 au cours desquelles M. Pierre Trudeau a gagné les élections. Il a aussi participé à des tentatives moins fructueuses avec M. Trudeau et M. Lester Pearson.

Au cours des années 50 et au début des années 60, il était considéré comme un réformiste, alors qu'il faisait parti d'un groupe qui favorisait une certaine révision à l'intérieur du parti, de même que l'amélioration du régime d'assurance-santé et de la loi sur les pensions.

M. Davey a avoué être davantage intéressé par l'organisation au sein du parti que par les politiques du parti. L'étude de l'opinion publique, l'organisation des campagnes, la stimulation de l'électorat, le maintien d'un réseau de contacts essentiels à la réussite d'une campagne, sont autant d'activités qui le passionnent.

Il s'est spécialisé depuis l'époque Pearson dans l'interprétation des sondages d'opinion et dans l'art d'attirer l'attention des médias durant les campagnes électorales, deux domaines où l'ex-directeur de la campagne de M. Turner, Bill Lee, était jugé peu compétent par certains membres de l'organisation.

◆ Libéraux

printemps dernier et en était à sa première campagne électorale pancanadienne. Il ne semble pas qu'il soit parvenu à prendre le plein contrôle de l'appareil électoral. Selon un journal de Toronto, des personnes attachées au cabinet même du premier ministre ont pris des décisions sans le consulter. En outre, Bill Lee ne s'entendait guère avec le sondeur du parti, M. Angus Reid, lequel lui reprochait de ne savoir comment utiliser ses données.

Un sondage mené à la fin de juillet par la maison Thompson et Lightstone, de Toronto, pour le compte du réseau CTV auprès de 2.000 Canadiens, place les conservateurs en tête dans les intentions de vote avec 45 %, les libéraux reculent en seconde place avec 36 % tandis que le NPD accroît son audience à 17 %. Un tiers des électeurs restent incertains. Ce résultat indique un changement de tendance puisque, au début de juillet, les libéraux recueillaient 49 % des intentions de vote, dix points de pourcentage de plus que les conservateurs.

Au Québec, les libéraux restent en avant avec 47 % des intentions de vote, mais les conservateurs obtiennent 38 % et les néo-démocrates, 10 %.

«Ceux qui disent que nous n'avons pas de problème au Québec, a déclaré Jacques Olivier au DEVOIR, feront mieux de se réveiller parce que 38 %, c'est plusieurs comtés.»

Le député de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, partage cet avis et s'étonne de la désinvolture avec laquelle certains de ces collègues ont entrepris la campagne électorale. «J'ai des collègues qui ont l'habitude d'être élus facilement dont

◆ Benoît

Joan Benoit et Grete Waitz représentent la face glorieuse du marathon féminin ou du marathon tout court. Le sort a voulu que la Suisse Gabriel Andersen-Schiess en incarne la face horrible à la limite du soutenable.

Quiconque a vu Andersen-Schiess parcourir les 100 derniers mètres du marathon de Los Angeles, le corps cassé en deux sur le côté par la douleur, ne peut que s'extasier devant les limites de la résistance humaine ou hair le marathon qui torture les corps, les brise peut-être à jamais.

Andersen-Schiess aurait bien sûr pu abandonner mais elle voulait finir. Elle voulait franchir cette ligne qui devait lui sembler à des années lumières de distance.

Tanguant d'un couloir à l'autre, le visage torqué par la douleur et la volonté de finir, entourée d'infirmeries qui attendaient sa chute à chaque instant, elle a parcouru les derniers mètres. Elle a finalement posé son pied au-delà de la ligne, finissant 37e en 2:48:42, puis s'est effondrée, incapable de faire un pas de plus.

◆ Tâche

M. Yosef Burg, chef du Parti national religieux, a affirmé que celui-ci tenterait de former une coalition avec le Likoud.

Quant à M. Shulamit Aloni, dirigeant du Mouvement des droits des citoyens (trois sièges) proche des travaillistes, il s'est déclaré favorable à un gouvernement d'union nationale si les partis religieux en étaient maintenus à l'écart.

M. Shimon Pérès est, à l'âge de 60 ans, un vieux routier de la politique. Contre vents et marées, il a survécu aux défaites et aux luttes intestines du Parti travailliste, à la tête duquel il est parvenu à se maintenir.

Considéré avant tout comme un administrateur et un expert en matière de défense, il est considéré avec une certaine méfiance par une importante partie de l'électorat. Lors des précédentes campagnes électorales, les autres partis ont toujours tenté de le dépeindre comme un dirigeant incertain en vieillissant, bien que, au sein de son propre groupe, il soit considéré comme un «faucou».

Au cours de la campagne de 1981, les attaques contre M. Pérès avaient même été si violentes qu'il était devenu dangereux pour lui de s'aventurer dans certains fiefs de la droite.

Cette année, grâce à une campagne habile et modérée par rapport aux critères habituels de la politique israélienne, le leader travailliste a reçu un meilleur accueil de la population, sans pour autant susciter l'enthousiasme. Son objectif était de séduire les électeurs déçus par le Likoud, mais d'éviter de les effaroucher par une condamnation trop ferme de celui-ci.

Cette tactique, fondée sur les échecs économiques du Likoud et sur l'impopularité de la guerre du Liban, n'a cependant pas eu tout le succès escompté: les travaillistes ont, comme le Likoud, perdu du terrain à la Knesset, et n'y contrôlent que 44 sièges sur 120.

Former un gouvernement de coalition sera donc une rude tâche pour M. Pérès. S'il n'y parvient pas, il faut s'attendre à une reprise des luttes au sein de son parti, où ses rivaux s'efforceront de le supplanter.

Malgré sa réputation de «faucou», M. Pérès n'a pas caché que, à la différence du Likoud, il était prêt à des négociations de prix avec la Jordanie, pour lui restituer une partie des territoires occupés. Il veut également arrêter le programme des colonies de peuplement (30.000 Juifs résidant actuellement dans les territoires occupés) et procéder à un retrait rapide de l'armée israélienne au Sud-Liban.

Celle-ci serait alors remplacée par un contingent élargi des Nations unies, Israël se contentant de maintenir une force d'intervention rapide sur la frontière pour assurer sa sécurité.

L'excellente connaissance qu'a M. Pérès des questions militaires ne date pas d'hier: elle remonte à 1952 où, à l'âge de 29 ans, il avait été nommé directeur général au ministère de la Défense. À l'époque, il avait d'ailleurs pour maître à penser politique David Ben Gourion, père de l'État d'Israël, qui prévoyait pour lui un brillant avenir politique.

Élu pour la première fois à la Knesset en 1959, il a occupé pendant les six années suivantes le poste de vice-ministre de la Défense, pour y jouer un rôle prépondérant dans la constitution de l'aviation israélienne. C'est également lui qui a mis sur pied les industries d'armement et d'électronique du pays, donnant ainsi

Des larmes coulaient dans les yeux de nombreux spectateurs qui ont réservé à la Suisse une acclamation presque aussi forte qu'à Benoit. Les États-Unis restent la terre des vainqueurs et de préférence quand ils portent un maillot américain.

Dans les sports collectifs, le Canada a remporté une victoire de 6-4 sur le Japon dans le tournoi de démonstration de baseball. En volley féminin, la RFA a disposé du Canada 3-0, et en basket féminin, les Américaines ont eu raison des Canadiennes 92-61.

à l'armée une supériorité technique sur les États Arabes. Et c'est en grande partie grâce à lui que jusqu'à la Guerre des six jours, en 1967, la France a été le principal fournisseur de matériel militaire de Tel Aviv.

Cependant, M. Pérès a été maintenu au second plan par le prestige exceptionnel de Moshe Dayan. Et ce n'est qu'après la Guerre du Kippour (1973) qu'il est revenu sur l'avant-scène politique, en disputant à M. Yitshak Rabin la direction du Parti travailliste. C'est ce dernier qui l'a emporté et une lutte intestine s'est alors engagée entre les deux hommes, dont l'antagonisme était si grand que, pendant longtemps, ils ne se serraient même pas la main en public.

M. Pérès a alors détenu le portefeuille de la Défense dans le gouvernement Rabin. Les Arabes de Cisjordanie et de la bande de Gaza se souviennent de son administration comme de l'une des plus sévères qu'ils aient connues.

Son initiative la plus controversée a été l'organisation, en 1976, d'élections dans les territoires occupés: alors qu'il espérait une victoire des candidats modérés, les Palestiniens ont choisi des Nationalistes et des représentants de l'extrême-gauche.

C'est finalement, dans des circonstances dramatiques que M. Pérès est parvenu à la tête du Parti travailliste: au beau milieu de la campagne électorale de 1977, M. Rabin a été contraint à la démission, à la suite du scandale provoqué par la détention

Yanakis rejette toute allégation de favoritisme

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le député libéral de la circonscription de Berthier-Maskinongé-Lanaudière, M. Antonio Yanakis, a nié catégoriquement, en fin de semaine, les allégations de favoritisme qui lui sont imputées dans le dossier du Centre culturel et sportif de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Lors d'une entrevue à la radio, M. Yanakis a déclaré que le gérant du centre n'était pas encore engagé et que le seul qui travaillait actuellement à l'entretien et à l'administration du centre était un de ses frères. Il a toutefois soutenu que celui-ci faisait ce travail de façon bénévole et volontairement parce que la corporation n'était pas en mesure actuellement de payer de salaire.

Quant à cette corporation, le député sortant de Berthier-Maskinongé-Lanaudière a soutenu qu'elle avait été formée d'éléments des trois partis politiques. «J'ai invité des représentants du Parti conservateur, du Parti libéral et du Parti québécois afin d'enlever toute partisanerie politique sur la corporation, a-t-il dit. Alors, il est de bon aloi, je sup-

pose, pour eux, de profiter d'une campagne électorale pour claquer des portes et essayer de faire des déclarations sensationnelles pour tenter de brouiller les cartes à l'occasion de cette élection.»

Quant aux contrats qu'il aurait fait octroyer à des «amis libéraux», M. Yanakis a soutenu qu'au temps des années 1981, 1982, 1983, alors que des contributions ont été versées à son parti par les compagnies en cause, il n'était pas question alors de la construction du centre sportif et culturel.

«Vous savez que les entrepreneurs contribuent aux deux ou trois caisses électorales, que ce soient les conservateurs, libéraux ou péquistes, a-t-il déclaré en ajoutant que la loi électorale leur permettait de souscrire et d'avoir un crédit d'impôt. «Alors, c'est ce que ces compagnies-là font.»

Maintenant, en ce qui touche au fait que j'aie octroyé des contrats, c'est complètement faux. C'est la Corporation du centre sportif et culturel qui doit accorder les contrats aux plus bas soumissionnaires, tel qu'exigé par le gouvernement fédéral.»

Des larmes coulaient dans les yeux de nombreux spectateurs qui ont réservé à la Suisse une acclamation presque aussi forte qu'à Benoit. Les États-Unis restent la terre des vainqueurs et de préférence quand ils portent un maillot américain.

Dans les sports collectifs, le Canada a remporté une victoire de 6-4 sur le Japon dans le tournoi de démonstration de baseball. En volley féminin, la RFA a disposé du Canada 3-0, et en basket féminin, les Américaines ont eu raison des Canadiennes 92-61.

à l'armée une supériorité technique sur les États Arabes. Et c'est en grande partie grâce à lui que jusqu'à la Guerre des six jours, en 1967, la France a été le principal fournisseur de matériel militaire de Tel Aviv.

Cependant, M. Pérès a été maintenu au second plan par le prestige exceptionnel de Moshe Dayan. Et ce n'est qu'après la Guerre du Kippour (1973) qu'il est revenu sur l'avant-scène politique, en disputant à M. Yitshak Rabin la direction du Parti travailliste. C'est ce dernier qui l'a emporté et une lutte intestine s'est alors engagée entre les deux hommes, dont l'antagonisme était si grand que, pendant longtemps, ils ne se serraient même pas la main en public.

M. Pérès a alors détenu le portefeuille de la Défense dans le gouvernement Rabin. Les Arabes de Cisjordanie et de la bande de Gaza se souviennent de son administration comme de l'une des plus sévères qu'ils aient connues.

Son initiative la plus controversée a été l'organisation, en 1976, d'élections dans les territoires occupés: alors qu'il espérait une victoire des candidats modérés, les Palestiniens ont choisi des Nationalistes et des représentants de l'extrême-gauche.

C'est finalement, dans des circonstances dramatiques que M. Pérès est parvenu à la tête du Parti travailliste: au beau milieu de la campagne électorale de 1977, M. Rabin a été contraint à la démission, à la suite du scandale provoqué par la détention

illégal d'un compte bancaire américain par sa femme.

Pour les travaillistes, la défaite électorale était alors inévitable, pour la première fois de leur histoire. Ils devaient encore perdre les élections quatre ans plus tard. Dans ces conditions, M. Pérès a dû faire preuve d'une extrême habileté pour conserver son poste suffisamment longtemps pour briguer, pour la troisième fois, la présidence du conseil.

Le Festival de la paix

Des ressources variées mais pas de public!

Les organisateurs de ce premier festival de la paix, tenu au Parc Lafontaine samedi et dimanche, n'ont réussi à attirer qu'un public très restreint. «Nous avons fait notre part de travail en offrant toute une série d'activités», a commenté Mme Catherine Larivain, l'une des coordinatrices du festival. «Le public n'a pas très bien répondu et nous n'y pouvons rien.»

Les organisateurs de ce premier festival de la paix, qui regroupent des intervenants issus de mouvements sociaux, politiques, religieux et de groupes d'artistes, auront ainsi connu tous les déboires possibles. En effet, après avoir essuyé un refus de la ville de Montréal pour l'obtention d'un permis, ils ont dû accepter d'interrompre les activités qui devaient avoir lieu au Théâtre de Verdure le dimanche après-midi afin de laisser place au concert organisé par la ville. Un permis pour la vente de macarons, sur laquelle ils comptaient pour le financement du festival, ne leur a pas non plus été accordé.

Plusieurs activités ont été annulées faute de participants. Les discussions prévues dans le cadre d'ateliers sur la non-violence active, sur l'éducation à la paix, sur l'écologie humaine et la reconversion d'usines militaires en industries civiles n'ont pas eu cours. Des jeux coopératifs organisés par *Les enfants pour la paix*, une projection de films, une exposition de photographies, de peinture et de sculpture, une rencontre avec Passe-Partout et un spectacle sur l'herbe, offert par le *Black Theater Workshop*, ont cependant divertis les adultes et les enfants présents.

«La soirée de variétés présentée samedi, avec l'animatrice Janou St-Denis, a été très appréciée», indique Mme Catherine Larivain. *Les artistes pour la paix* s'étaient en effet réunis pour offrir un spectacle de quelques heures qui s'est terminé par «une marche à la chandelle», jusqu'au pavillon Lafontaine de l'U-QAM, rue Sherbrooke. La nuit de la poésie, organisée par Mme St-Denis, s'est, quant à elle, étirée jusqu'au petites-heures du matin. Une trentaine de poètes, auteurs-compositeurs, interprètes ou musiciens ont attiré un grand nombre de spectateurs.

ANDRÉE ALLARD

L'éventail d'activités prévues au festival de la paix, tenu au Parc Lafontaine samedi et dimanche, n'a réussi à attirer qu'un public très restreint. «Nous avons fait notre part de travail en offrant toute une série d'activités», a commenté Mme Catherine Larivain, l'une des coordinatrices du festival. «Le public n'a pas très bien répondu et nous n'y pouvons rien.»

Les organisateurs de ce premier festival de la paix, qui regroupent des intervenants issus de mouvements sociaux, politiques, religieux et de groupes d'artistes, auront ainsi connu tous les déboires possibles. En effet, après avoir essuyé un refus de la ville de Montréal pour l'obtention d'un permis, ils ont dû accepter d'interrompre les activités qui devaient avoir lieu au Théâtre de Verdure le dimanche après-midi afin de laisser place au concert organisé par la ville. Un permis pour la vente de macarons, sur laquelle ils comptaient pour le financement du festival, ne leur a pas non plus été accordé.

Plusieurs activités ont été annulées faute de participants. Les discussions prévues dans le cadre d'ateliers sur la non-violence active, sur l'éducation à la paix, sur l'écologie humaine et la reconversion d'usines militaires en industries civiles n'ont pas eu cours. Des jeux coopératifs organisés par *Les enfants pour la paix*, une projection de films, une exposition de photographies, de peinture et de sculpture, une rencontre avec Passe-Partout et un spectacle sur l'herbe, offert par le *Black Theater Workshop*, ont cependant divertis les adultes et les enfants présents.

«La soirée de variétés présentée samedi, avec l'animatrice Janou St-Denis, a été très appréciée», indique Mme Catherine Larivain. *Les artistes pour la paix* s'étaient en effet réunis pour offrir un spectacle de quelques heures qui s'est terminé par «une marche à la chandelle», jusqu'au pavillon Lafontaine de l'U-QAM, rue Sherbrooke. La nuit de la poésie, organisée par Mme St-Denis, s'est, quant à elle, étirée jusqu'au petites-heures du matin. Une trentaine de poètes, auteurs-compositeurs, interprètes ou musiciens ont attiré un grand nombre de spectateurs.

L'affaire des vidéos «pour adultes»

Mulroney préfère ne pas parler

SEPT-ÎLES (PC) — Le chef conservateur Brian Mulroney a repoussé hier du revers de la main un article de presse affirmant qu'il avait, pendant qu'il était dans les affaires, été l'un des directeurs d'une compagnie dont l'une des filiales commercialisait des vidéos pour adultes.

«Je ne commente pas des choses qui n'en valent même pas la peine», a-t-il affirmé, soulignant que «la frivolité de ces allégations devrait être évidente pour tout le monde.»

Dans son édition d'hier, un article sans signature de l'hebdomadaire *Sunday Express* soulignait que M. Mulroney, de 1979 à 1983, était l'un des directeurs de Standard Broadcasting Ltd, un réseau de radio.

L'une des filiales de Standard, CTA, spécialisée dans la distribution de vidéos, vendait notamment du matériel pornographique.

L'article souligne aussi que M. Mulroney avait démissionné de son poste à Standard pour entrer dans la course au leadership conservateur.

Le *Sunday Express* rappelle qu'en mai dernier, à Toronto, M. Mulroney s'était engagé à «prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour contrôler la pornographie», ajoutant qu'il «partageait les préoccupations» des femmes humiliées par la pornographie.

Le gérant des finances de la compagnie CTA Video Distributors Ltd., M. David Kennedy, a confirmé dimanche que cette firme distribuait des vidéos pour adultes, comme l'a publié l'hebdomadaire *Sunday Express*, mais qu'il s'agissait de «pornographie douce».

Ces bandes vidéo constituent des versions censurées de films pornographiques.

«C'est un peu comme regarder une partie de football dont les touchés ont été effacés», a fait valoir M. Kennedy au cours d'une entrevue téléphonique depuis Toronto.

Selon M. Kennedy, le matériel auquel fait allusion le *Sunday Express* a été acheté après le départ de M. Mulroney de la Standard Broadcasting, dont la firme CTA Video Distributors Ltd. est une filiale. Mais il a ajouté que la compagnie distribuait des films de pornographie douce (*soft-core*) à l'époque où M. Mulroney faisait partie du conseil d'administration.

La police de Kadhafi aurait torturé à mort un marin norvégien

HOEYANGER (Norvège) (AFP) — Le commandant du cargo norvégien Germa Lionel, rentré en Norvège vendredi après avoir été bloqué près de trois mois en Libye, a raconté dimanche comment l'un de ses marins avait été torturé par la police secrète libyenne qui a ensuite ramené son cadavre à bord du navire.

Le commandant Sigvard Dahl a déclaré à Høyanger (dans le fjord de Sogn, au sud de la ville de Trondheim) qu'il avait entendu pendant quatre heures les cris de souffrance du marin Bjørn Pedersen, torturé par la police secrète libyenne dans les locaux de la douane du port de Tripoli.

Le premier timonier, Bjørn Ivar Johansen, a également été torturé par la police libyenne, qui le soupçonnait d'être un agent britannique, a déclaré le commandant, qui estime que l'incident du Germa Lionel est lié à la tension entre la Libye et la Grande-Bretagne.

Bjørn Pedersen, 52 ans, avait été appréhendé le 13 mai par les Libyens sous l'accusation d'espionnage. Selon le commandant

et les autorités norvégiennes, la Libye a donné deux versions de sa mort: après avoir déclaré que Pedersen avait péri en tentant de s'enfuir de la voiture qui le conduisait au quartier général de la police, les Libyens ont affirmé que le marin s'était suicidé en se jetant dans la cale du bateau.

Les autorités libyennes n'ont libéré l'équipage et le bateau qu'après avoir reçu de l'armateur une lettre reconnaissant que le marin s'était donné la mort et un chèque de 2,2 millions de couronnes norvégiennes (autant de ff), a ajouté le commandant Dahl.

Le secrétaire d'État norvégien aux Affaires étrangères, Tor Joern Froysnes, avait exprimé il y a dix jours son «horreur» devant le traitement infligé aux marins du Germa Lionel, bloqués pendant 25 jours à leur bord sous surveillance constante. Il avait aussi annoncé l'intention d'Oslo de protester auprès de Tripoli.

Le ministère des Affaires étrangères n'a toutefois pas encore précisé quand et sous quelle forme il exprimera sa protestation.

6 août
par la PC et l'AP

1983: le président tchadien Hissène Habré demande l'intervention de la France devant la menace créée par la poussée des forces rebelles soutenues par la Libye.

1978: le pape Paul VI meurt à l'âge de 80 ans.

1973: des bombardiers américains pilonnent par erreur la ville cambodgienne de Neak Long, faisant des centaines de morts et de blessés.

1945: Hiroshima est rasée par une bombe atomique lâchée par un avion américain.

1940: l'armée italienne envahit la Somalie britannique.

1870: les Prussiens remportent les batailles de Worth et de Spicheron sur l'armée française.

1844: l'armée du duc de Joinville engage les hostilités au Maroc.

1840: la tentative de soulèvement de Louis-Napoléon Bonaparte à Boulogne échoue.

1824: Simon Bolivar bat les Espagnols à la bataille de Junin, au Pérou.

1690: le roi Henri IV envahit le duché de Savoie.

Ils sont nés un 6 août: le poète anglais Alfred Lord Tennyson (1809); le chimiste anglais Sir Alexander Fleming, inventeur de la pénicilline (1881).

REAction

PAUL DURIVAGE

Pendant que le petit épargnant déserte le régime

Les mieux nantis se prévalent de plus en plus du REAQ

Contrairement à ce que peut laisser croire une observation rapide du phénomène, le succès impressionnant du Régime d'épargne-actions (REA) n'est pas tant le fait des petits épargnants, qui tendent au contraire à désertir le régime, que des mieux nantis qui sont de plus en plus nombreux à y recourir et pour des sommes toujours plus importantes.

La Commission des valeurs mobilières du Québec présentait cette fin de semaine à Toronto un document d'information sur le REA sous-titré « Un programme unique en Amérique » à l'occasion de la neuvième Conférence de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et autres organismes similaires. Outre des chiffres éloquentes sur la popularité croissante du REA, le document offre aussi l'intérêt d'attirer l'attention sur les particularités de la clientèle du régime.

Dans sa présentation, M. Martin Martin, responsable du service des études de la Commission, démontre que trois fois plus de contribuables québécois ont profité du REA en 1983, par rapport à l'année précédente. En effet, plus de 156,400, soit 4,35% des contribuables, ont bénéficié du REA au cours de l'année 1983, comparativement à seulement 43,500 contribuables, ou 1,21%, l'année précédente.

Les mêmes statistiques montrent par ailleurs une faible participation relative des contribuables ayant un revenu relativement peu élevé, au REA. Plus troublant encore est le désintéressement croissant des contribuables de cette catégorie pour cet abris fiscal.

En effet, parmi les contribuables affichant un revenu total de \$10,000 à \$40,000, une personne seulement sur vingt a participé au Régime au cours des trois dernières années tandis qu'un québécois sur dix gagnant de \$40,000 à \$50,000 y contribuait. Au total, les contribuables gagnant moins de \$50,000 n'ont con-

tribué ensemble que pour les deux tiers de toutes les sommes investies dans le REA au cours des trois dernières années.

D'autre part, l'étude des tendances au cours des quatre années pour lesquelles des données fiscales sont disponibles, montre une diminution proportionnelle d'intérêt chez les épargnants dont le revenu est inférieur à \$30,000, que ce soit pour le nombre ou la valeur de la contribution moyenne.

Le REA attire par contre une grande proportion de contribuables ayant un revenu élevé. Ce groupe montre d'ailleurs un enthousiasme croissant pour le régime Parizeau.

En effet, un québécois sur cinq se situant dans la tranche de revenu de \$50,000 à \$100,000 a participé au REA au cours des trois dernières années. Cette proportion passe à deux contribuables sur cinq dans la tranche supérieure à \$100,000. Ce groupe des plus de \$100,000, pourtant minoritaire, a compté pour près de 67% de toutes les sommes soustraites à l'imposition du fisc par l'entremise du REA.

D'autre part, le nombre des contribuables dont le revenu total est supérieur à \$40,000 qui participent au régime de même que la valeur moyenne de leur contribution se sont accrues régulièrement au cours des quatre dernières années. Tout indique d'ailleurs que cette tendance se maintiendra. L'augmentation du plafond de la déduction de \$15,000 à \$20,000 par le ministre Parizeau lors des modifications récentes apportées au Régime permet en effet d'augmenter de \$75,000 à \$100,000 le revenu total pouvant donner lieu à une déduction relative au REA.

Outre les disparités dans le revenu disponible pour l'épargne, cette disproportion entre différentes classes de contribuables reflète les inégalités de l'échelle progressive d'imposition. En effet, la déduction proportionnelle au revenu

à l'opposé d'une déduction fixe favorise nettement les hauts salariés en leur permettant d'assumer un niveau de risque d'autant plus important que leur taux d'imposition est élevé. Ainsi, un contribuable avec un revenu total de \$50,000 qui souscrit des actions donnant lieu à une déduction de 150%, peut supporter une baisse de cours équivalente à 45% avant d'enregistrer une perte nette. Cet marge de sécurité tombe à seulement 35% pour un contribuable ayant un revenu de \$20,000.

Cette situation ne doit cependant pas étonner puisque le REA fut introduit à son départ avec pour premier objectif de soulager le fardeau fiscal des contribuables à revenus élevés. Par rapport à l'ensemble du Canada, le Québec accusait de 1972 à 1979, une diminution importante de la proportion du nombre de contribuables à revenu élevé. De plus, la réforme de 1978 de l'impôt sur le revenu au Québec a encore augmenté l'écart du fardeau fiscal avec la province voisine de l'Ontario en ce qui concerne les hauts revenus, au risque d'une accélération de la décroissance de la proportion du nombre de contribuables à haut revenu au Québec.

Il faut toutefois se rappeler qu'un autre objectif du programme d'épargne-actions était de favoriser l'accès des particuliers aux marchés financiers. Les québécois sont en effet relativement peu nombreux à s'intéresser à ces questions, ce qui se reflète d'ailleurs sur la structure financière de nos entreprises, largement sous-capitalisées. Selon une étude de la Bourse de Toronto publiée en avril dernier, le pourcentage d'adultes détenant des actions de compagnies publiques n'est que de 5,5% de la population en âge de voter au Québec. En comparaison, l'ensemble des actionnaires canadiens représente 9,0% de la population adulte totale.

Selon l'économiste Yves Rabaud de l'UdM

Ottawa a eu raison de combattre l'inflation plutôt que le chômage

LAURENT PEPIN

Le gouvernement du Canada n'avait pas le choix, en 1981, d'adopter une politique de taux d'intérêt élevés ayant contribué à créer la plus grave récession qu'ait connue notre pays en 50 ans. C'est ce que soutient le professeur Yves Rabaud, du département de science économique de l'Université de Montréal, dans une récente étude intitulée *Les salaires, le marché du travail et la Grande Récession*.

Le point de vue de M. Rabaud relance le débat qui a cours présentement chez les économistes au sujet des choix de politiques économiques du gouvernement fédéral depuis trois ans. Certains croient que le gouvernement fédéral aurait dû se distancer de la politique monétaire américaine et empêcher les taux d'intérêt de monter. Selon M. Rabaud, « le gouvernement canadien n'avait pas le choix. À partir du moment où notre principal partenaire commercial décide de réduire son inflation à 3% ou 4%, on se doit d'emboîter le pas. Autrement, Ottawa aurait mis en danger tout notre système monétaire », a dit M. Rabaud au DEVOIR.

« Au moment où les États-Unis ont accentué leur lutte contre l'inflation en 1981, le Canada ne pouvait guère s'isoler de ce mouvement de la politique économique, écrit l'économiste dans son étude. Laisser aller la devise canadienne aurait alimenté une inflation déjà fort élevée et aurait provoqué une divergence intenante entre les coûts unitaires canadiens et américains. » M. Rabaud estime que les coûts sociaux et économiques d'une telle politique sont, à long terme, supérieurs à ceux qui ont résulté de la hausse du taux de chômage au cours de la récession de 81-82.

L'économiste croit même que si Ottawa avait pu se démarquer de

Washington en adoptant une politique budgétaire expansionniste, il n'est pas certain que celle-ci aurait contribué à réduire le taux de chômage, « puisque la politique budgétaire, à cause de la taille du déficit, est devenue depuis les années 80 impuissante à agir à toutes fins utiles ». De l'avis de M. Rabaud, « un budget expansionniste aurait affaibli la crédibilité de la lutte contre l'inflation et, par une amélioration sensible des conditions de l'emploi, aurait risqué à nouveau de retarder les ajustements nécessaires sur le marché du travail et soulever le problème de la stabilité de notre devise ».

Ottawa aurait-il été mieux avisé d'adopter une politique de contrôle des prix et des salaires? L'économiste est d'avis que « les bénéfices nets de la mise en place de tout un système de contrôle de prix et salaires pour la période 1981-83 seraient incertains et, au mieux, assez limités ». De plus, la période suivant un contrôle des prix et des salaires « pose souvent un problème au niveau des anticipations. Sur le marché du travail, on aurait pu imputer principalement aux contrôles la baisse de la progression des salaires sans tirer toute la leçon qui se dégage de la récession sur les anticipations de revenu ».

Sur la base des données du quatrième trimestre 1975 au quatrième trimestre 1983, l'équation suggérée par le professeur Rabaud montre que le taux d'augmentation salariale diminue de 8% pour chaque baisse de 1% du taux moyen d'inflation au cours des quatre trimestres précédents. Cette régression montre aussi que chaque hausse de 1% du taux de chômage s'accompagne d'une diminution de 75% du taux d'augmentation salariale. Et lorsque le taux moyen de chômage des quatre trimestres précédents augmente de 1%, le taux d'augmentation des salaires diminue de 97%.

La simulation effectuée par l'éco-

nomiste permet aussi de voir que si on suppose un taux de chômage « naturel » de 7% comme variable explicative des variations salariales, les hausses de salaire augmentent du double. « La baisse de l'emploi apparaît donc comme un facteur majeur expliquant le ralentissement de la croissance salariale », écrit M. Rabaud.

« En somme, il ne sous semble pas qu'une orientation très différente de la politique économique du point de vue du marché du travail était clairement souhaitable en 1981. Maintenant que les anticipations inflationnistes semblent largement calmées sur le marché de l'emploi, il reste à souhaiter que l'on pourra bénéficier des « effets permanents » d'une baisse de l'inflation », conclut l'économiste de l'Université de Montréal.

Au sujet de l'évolution future de l'économie canadienne, M. Rabaud prévoit, comme le Conference Board et plusieurs autres organismes de prévision, un ralentissement marqué de la croissance. Il apparaît toutefois aux yeux de M. Rabaud que « le Conference Board se sort le cou un peu vite » quant à ses prédictions pour 1985.

Sans parler de récession, le Board estime en effet que notre pays entre dans une période de stagnation économique et que l'année 1985 verra une baisse de l'activité économique au pays, entraînant ainsi une augmentation du taux de chômage. Selon M. Rabaud, il faut porter attention à l'effet qu'auront sur les taux d'intérêt les résultats des élections présidentielles américaines de novembre. De plus, la vitesse avec laquelle l'économie américaine ralentira son expansion aura un impact chez nous qu'il est pour l'instant difficile de prévoir. « Le champion des prévisionnistes sera celui qui prédira avec justesse le rythme de décroissance de l'activité économique américaine », croit M. Rabaud.

COMPAGNIES AYANT DISTRIBUÉ DES VALEURS ADMISSIBLES AU R.E.A.Q.

Date du prospectus	Émetteur	Déduction	Montant	Prix par action	Prix au 29-07-84	marché 04-08-84	Var.
30-12-82	Imasco Ltée	REAQ 100%	114 millions	28%	39%	40%	+%
07-12-82	U.A.P. Inc.	REAQ 100%	5 170 000 \$	22 \$	28%	29%	+%
07-12-82	* Cascades Inc. (1)	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	9%	9 \$	-%
16-03-83	* Guardian Trustco Inc.	REAQ 100%	1 250 000 \$	6 1/2 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	+%
22-03-83	Dufresnoy, société d'exploration minière Inc.	REAQ 100%	690 000 \$	60	53	53	-
08-06-83	Quebecor Inc. (2)	REAQ 100%	13 000 000 \$	26 \$	14 \$	14%	+%
16-06-83	Mines Dumagami Inc.	REAQ 100%	19 053 470 \$	7 1/2 \$	490	5%	+22
16-06-83	* Circuits Helix Inc.	REAQ 100%	7 100 000 \$	450	9%	10 \$	+%
06-07-83	Sensormatic Canada Ltée	REAQ 150%	2 475 000 \$	8 1/2 \$	300	335	+35
27-07-83	Les Mines d'Or Kienna Ltée	REAQ 100%	25 000 000 \$	25 \$	21%	22%	+%
31-08-83	* Ressources Aiguebelle Inc.	REAQ 150%	10 000 000 \$	12 \$	5%	6 \$	+%
14-09-83	Donohue Inc.	REAQ 100%	42 537 000 \$	20 1/2 \$	31 \$	33 1/2 \$	+2 1/2
14-09-83	* Pro-Optic Inc.	REAQ 150%	2 000 000 \$	200	200	N.D.	-
01-11-83	Banque d'Épargne	REAQ 100%	22 200 000 \$	18,50 \$	17%	19%	+1%
08-11-83	* La Société minière Louvem Inc.	REAQ 100%	10 062 500 \$	450	185	155	-10
21-11-83	* Le Groupe Forex Inc.	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	115	80	-35
24-11-83	Gaz Métropolitain Inc.	REAQ 100%	15 500 000 \$	7 1/2 \$	7%	7%	+%
08-12-83	* Les Communications par Satellite Canadien Inc.	REAQ 150%	20 000 000 \$	5 \$	415	425	+10
08-12-83	* Les Magasins Château du Canada Ltée	REAQ 150%	10 125 000 \$	11 1/2 \$	11%	12%	+%
08-12-83	Comtern Inc.	REAQ 150%	28 462 500 \$	8%	181	170	-11
08-12-83	Les Explorations Muscocho Limitée (actions privilégiées convertibles)	REAQ 150%	4 000 000 \$	8 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	+ 1/2
12-12-83	* Tembec Inc.	REAQ 100%	10 050 000 \$	6 \$	395	390	-5
16-12-83	* Amusecor Inc.	REAQ 150%	2 400 000 \$	200	150	145	-5
22-12-83	Guardian Trustco Inc. (actions privilégiées convertibles B)	REAQ 150%	8 000 000 \$	10 \$	7%	8 \$	+ 1/2
22-03-84	Montreal Trustco	REAQ 100%	27 500 000 \$	12,50 \$	10%	10%	+%
22-03-84	* CB Pak Inc.	REAQ 75%	2 700 000 \$	12 1/2 \$	11 \$	11%	+%
27-03-84	* Morgan Trustco Inc.	REAQ 100%	6 000 000 \$	6 \$	405	405	-
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	REAQ 150%	3 000 000 \$	300	290	28590	-5
09-04-84	* Aligro	REAQ 150%	3 500 000 \$	5 \$	5%	5%	+%
25-05-84	* Canam Manac Inc. A (actions ordinaires)	REAQ 100%	9 500 000 \$	9,50 \$	9%	9%	+%

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Réduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 20-07-84	marché 27-07-84	Var.
15-09-84	Alcan	REAQ 75%	6 000 \$	1,56 \$	33 \$	37%	+4%
24-08-84	Banque de Montréal	REAQ 75%	5 000 \$	1,96 \$	23%	24%	+1%
24-08-84	Banque Royale	REAQ 75%	5 000 \$	2,00 \$	27%	29 \$	+1%
15-08-84	Entreprises Bell Canada	REAQ 75%	20 000 \$	2,18 \$	33 \$	34%	+1%
20-08-84	Dominion Textile	REAQ 100%	4 000 \$	0,72 \$	15%	16 \$	+%
14-09-84	Domtar	REAQ 75%	4 000 \$	1,40 \$	29%	30%	+1%
28-09-84	Québec Téléphone	REAQ 75%	3 000 \$	2,60 \$	29%	30%	+1%

(1) Le 5 juillet 1984, la compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
 (2) Le 31 janvier 1984, la compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
 * : Première distribution publique pour la compagnie, avec inscription simultanée à la cote de la bourse.

Compilation par LE DEVOIR

Le Conference Board réaffirme que la récession pointe à l'horizon

JEAN-PIERRE LANGLOIS

La récession pointe de nouveau à l'horizon en Amérique du Nord, a affirmé samedi Thomas Maxwell, économiste en chef du Conference Board du Canada, au cours de l'émission d'informations « Question Period » du réseau anglais CTV. « Tout ce qui reste à déterminer est : serait-ce en 1985 ou en 1986 », a poursuivi l'économiste du Board, qui défendait les dernières prévisions de son organisme indépendant spécialisé en recherche dans les domaines de l'économie et de la gestion.

Jeudi dernier, le Board déclarait que la montée des taux d'intérêt aux États-Unis entraînerait probablement un ralentissement économique au Canada. Dans son menu de prévisions économiques, le Board soutenait que la prochaine stagnation économique se traduira par une augmentation du taux de chômage, du déficit de l'administration fédérale, une diminution de la valeur de notre dollar et une chute des bénéfices des entreprises.

Le ministre des Finances du Canada, M. Marc Lalonde, n'a guère pris le ton pessimiste de l'organisme de prévisions, trouvant réconfort dans le fait que nombre d'économistes sont encore loin de prévoir une récession au Canada. Dans son dernier budget du 15 février dernier, le ministre canadien a prévu que l'activité économique croîtrait à raison de 5% en 1984, pour passer à 4% par an en moyenne pour la période allant de 1985 à 1988. Au contraire, le Conference Board prévoit une croissance de 3,4% en 1984 et aucune croissance économique en 1985.

Faisant allusion à la réponse de M. Lalonde, M. Maxwell a soutenu qu'« au cours de nos 7 années de prévisions économiques, nous nous sommes toujours montrés plus optimistes que la réalité ». Il a dit en outre que ses prévisions deviendraient réalité, si les taux d'intérêt aux États-Unis atteignent 15% vers l'été prochain, entraînant un ralentissement de l'activité économique au sud de



M. Robert Maxwell.

notre frontière, mais non une récession. Si les taux excédaient 15%, et que s'ensuivait une récession, les prévisions du Board s'avéreraient alors optimistes.

Pour M. Maxwell, la seule façon de prévenir une récession aux États-Unis demeurait, sans contredit, le contrôle du déficit du gouvernement Reagan, ainsi que, de son corollaire, la hausse des taux d'intérêt.

Faisant sans doute allusion aux interventions des chefs des partis politiques au cours de la présente campagne électorale, dans lesquels on déclare pouvoir s'affranchir du joug américain, M. Maxwell a été très clair : « Au Canada, il n'y a pas grand chose qu'on puisse faire pour se protéger de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis. En conséquences, les politiques canadiennes devraient être axées vers plus d'efficacité pour que le marché puisse mieux fonc-

tionner, enlevant les barrières à l'initiative privée ». « Si on pense à la réduction du déficit, la meilleure chose qu'on puisse faire est de prier pour une réduction des taux d'intérêt chez nos voisins du Sud. Si vous croyez vraiment que le premier ministre canadien, quel qu'il soit, peut influencer les taux d'intérêt américains, vous perdez vraiment votre temps », a-t-il poursuivi, sans ambages.

L'économiste a argué que la principale cause du chômage n'est pas la nouvelle technologie et l'automatisation, mais l'insuffisance de la demande dans l'économie. « Ce que fait le haut niveau du déficit fédéral, c'est de réduire les options du gouvernement pour relancer la demande, ce que ce soit en réduisant les taxes ou en haussant les dépenses gouvernementales », a enchaîné M. Maxwell.

VOTRE MEILLEURE ASSURANCE C'EST ENCORE LA SOLVABILITÉ DE VOTRE ASSUREUR.



LE GROUPE COMMERCE Compagnie d'assurances

Une présence rassurante... depuis 77 ans.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les ingénieurs du monde entier font le point sur la voiture de demain

Les voitures de l'an 2000 ne ressembleront à celles d'aujourd'hui que par leur apparence

L'AUTOMOBILE

DANIEL HÉRAUD

(collaboration spéciale)

VIENNE (Autriche) — Plus de 750 ingénieurs automobiles venus des États-Unis, d'Europe et d'Asie se sont rencontrés à Vienne en Autriche pour un colloque de quatre jours. Le thème de cette rencontre organisée par la FIESTA qui est la Fédération Internationale des Ingénieurs de l'Automobile était de tracer une sorte de portrait-robot de la voiture de demain, de discuter des différents aspects des futurs développements technologiques, sécuritaires, esthétiques et de chercher des alternatives à ce moyen de transport si populaire.

Le président de General Motors, James McDonald souligna dans la conclusion de son discours que « l'automobile ne peut être remplacée par un autre mode de transport dans un proche avenir » parce qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune alternative valable. La croissance de l'automobile va donc se poursuivre mais différemment selon les parties du monde. Elle restera difficile à chiffrer dans les pays du Tiers-Monde qui resteront aux prises avec des problèmes économiques pour pas mal de temps encore.

Soichiro Toyota, président de Toyota Motor Co., stigmatisa les méfaits du protectionnisme sous toutes ses formes dans le commerce extérieur, qui est néfaste selon lui au développement de l'industrie automobile et à ses techniques de production.

Toyota prévoit que la coopération se situera bientôt au niveau international, ce qui favorisera les investissements étrangers pour l'obtention de matériaux et de pièces détachées qui seront produites dans le monde entier. Cette concurrence ouverte à tous les pays favorisera la baisse des prix de revient et les innovations techniques. Toyota imagine que l'avenir verra la création d'une sorte de ministère international de l'Automobile qui gèrera au niveau planétaire la répartition des emplois et des ressources.

Les présidents des deux plus importantes compagnies manufacturières au monde sont d'accord pour admettre que l'usage des ordinateurs doit servir prioritairement à réagir rapidement à la demande des marchés.

« L'avenir du transport automobile dépend largement de la création de nouvelles infrastructures routières et de la mise au point de nouveaux systèmes de contrôle de la circulation intégrant les autos et les camions », dit Ernest Fiola, vice-président de Recherches et Développement de Volkswagen. « Chaque conducteur possédera dans son véhicule un dispositif qui lui permettra de visualiser les conditions de circulation et d'emprunter les itinéraires parallèles qui rendront les déplacements en régions urbaines plus rapides, plus économiques et moins polluants ».

Une transmission automatique à six rapports contrôlés électroniquement ou variable avec un nombre de rapports infini semble être la solution de l'avenir dans le domaine où les études et les prototypes sont déjà opérationnels.

Werner Breitschwerdt, président de Mercedes-Benz, ne voit pas de changements dramatiques dans l'automobile dans le futur immédiat, c'est-à-dire d'ici l'an 2000.

Les systèmes de traction ont fait l'objet des commentaires de Ferdinand Piech qui est le père du principe « toutes roues motrices » d'Audi. « Depuis l'an dernier, tout client Audi (en Europe) a déjà le choix entre un modèle à deux ou quatre roues motrices ».

Au niveau des moteurs, l'attention s'est portée vers les systèmes d'injection directe pour les moteurs diesel, et les problèmes de pollution.

Steyr-Puch a dévoilé pour la première fois son moteur monobloc où les cylindres, la culasse et le bloc moteur sont moulés d'une seule pièce. Ce moteur est un diesel à injection directe pour voiture particulière qui sera « le cœur » de deux futures limousines, une mise au point par BMW (série 7) et

l'autre par Ford-USA.

Parmi les méthodes utilisées pour la mise au point des moteurs de la nouvelle génération, on remarquait une caméra reliée par un flexible à un ensemble de lentilles optiques microscopiques, telle qu'employée en médecine pour l'exploration du corps humain, afin de mieux comprendre les turbulences dans les cylindres et améliorer encore la combustion des carburants. C'est la firme AVL de Graz en Autriche qui a réalisé cette première.

Ce congrès a entendu 132 discours dont le plus important n'a pas été fait par un ingénieur mais par un médecin qui a expliqué l'influence des fumées d'échappement des moteurs à essence et diesel sur le cancer.

Des rats et des lapins ont été exposés à ces gaz toxiques et si certains ont présenté rapidement les symptômes de la terrible maladie et en sont morts, d'autres par contre n'ont pas été affectés, ce qui ne permet pas d'affirmer que les gaz d'échappement ont un rapport direct avec le cancer.

Conclusion du congrès de la FIESTA: les automobiles de l'an 2000 seront très proches de celles que nous connaissons actuellement en apparence tout du moins, car les progrès porteront surtout à les rendre plus compatibles avec l'environnement.



Les ingénieurs du monde entier viennent de faire le point sur la voiture de demain et ils ont conclu que son apparence sera semblable à celle d'aujourd'hui, sauf du côté technique. Elle sera également plus compatible avec son environnement.

P E R F O R M A N C E S - E S S E N C E



Gamme des Mercedes-Benz à essence pour 1984. De gauche à droite: les 190E 2.3, 380SE, 500SEC, 500SEL et 380SL.

En 1984, cinq des plus puissantes voitures à essence vendues au Canada sont des Mercedes-Benz.

LES GRANDS CHANGEMENTS ne semblent jamais prendre les ingénieurs Mercedes-Benz par surprise.

Leurs voitures diesel eurent des années d'avance sur la course au rendement.

Leurs turbodiesels ont anticipé la demande de rendement, plus les performances.

Aucune surprise donc à voir Mercedes-Benz à la pointe de la tendance courante aux performances avec un choix de cinq fringantes voitures à essence.

En fait, la moitié des Mercedes actuelles sont des voitures à essence. Quatre d'entre elles — les Sedans 190E 2.3, 380SE, 500SEL et le Coupé 500SEC — sont nouvelles au Canada.

Elles contribuent à former le groupe des voitures hautes performances les plus nerveuses jamais mis sur le marché par Mercedes-Benz.

La plus fouguese d'entre elles est sans doute l'étonnant nouveau Sedan 190 2.3... peut-être le meilleur du monde dans sa catégorie, d'après *Road & Track*. Et peut-être l'égal, pour ce qui est du plaisir au volant, des meilleurs sedans sport actuels.

PERFORMANTE, OUI.
BRUYANTE, NON.

Ses 1 204 kg et son quatre cylindres 2.3 litres à injection permettent à la 190E de dépasser les 185 km/h sur piste. Elle est cependant si bien construite, si civilisée, qu'elle est aussi silencieuse et dépourvue de vibrations que les sedans Mercedes-Benz de plus grande taille.

Son côté performant peut être encore rehaussé par la boîte manuelle à cinq rapports que l'on peut commander au lieu de la boîte automatique à quatre vitesses.

Les ingénieurs qui, de par le monde, conçoivent des transmissions devraient prendre un long congé et aller étudier, à Stuttgart,

comment Mercedes-Benz construit ses boîtes de vitesses, suggère la revue *Road & Track*.

UN V8 SANS PRÉCÉDENT

Le nouveau Sedan 380SE n'est pas la technologie la plus avancée pour s'offrir — ou vous offrir — les réponses parmi les plus fulgurantes que l'on puisse trouver sur les automobiles des années 80.

Souple comme une turbine, mais avec la détente d'un lièvre, son V8 3.8 litres fait partie d'une nouvelle génération de moteurs conçus pour allier habilement puissance et rendement.

Fait à noter, le bloc-moteur même n'est pas, comme pour la plupart des V8, de fonte coulée mais d'un alliage rare d'aluminium, de magnésium et de

silicone singulièrement plus léger. Les pistons s'y meuvent à l'intérieur de cylindres chemisés non pas de métal mais de cristaux de silicone incroyablement glissants et pratiquement indestructibles.

Ce moteur de 3.8 litres accomplit les mêmes prodiges pour le roadster 380SL 1984, la dernière en date de la fameuse série des Mercedes sport SL.

Mercedes-Benz lance deux nouveaux modèles haut-de-gamme pour 1984, le Sedan 500SEL et le Coupé 500SEC, qui couronnent en beauté la série des Mercedes hautes performances à essence.

La 500SEL (illustration ci-dessous) est un sedan — presque une limousine — cinq places. La 500SEC est son luxueux équivalent sous forme de coupé.

Tous deux sont propulsés par un moteur aux performances intimidantes: le V8 Mercedes-Benz cinq litres en alliage léger, nouveau cette année pour le Canada, mais déjà légendaire en Europe.

Leurs réserves de puissance sont telles qu'elles pourraient — bien que cela ne soit pas recommandé — rouler à longeur de journée à 90 km/h en seconde.

À la même vitesse, mais en prise, le moteur paresse en silence à 1 886 tr/min. Les accélérations de 0 à 90 km/h sont d'une souplesse et d'une rapidité météoriques. En fait, à tout régime, et à haute vitesse, la puissance d'accélération est ahurissante.

PERFORMANCES TOUT AZIMUTH

Dans les automobiles dotées de ces moteurs, tout est conçu pour atteindre le plus haut degré de performances — suspension et direction aussi bien que système de freinage. Et pour satisfaire aux sévères normes de sécurité imposées par Mercedes-Benz sur chacun de ses modèles.

Cinq des voitures diesel les plus perfectionnées qui soient viennent compléter la gamme des Mercedes 1984. Chacune d'elle est, dans son genre, un modèle du point de vue des performances.

Chacun des dix modèles est appuyé par une garantie limitée de 48 mois ou de 80 000 km*, par un réseau de service et de pièces de rechange impeccable, et par l'engagement personnel des concessionnaires de la marque — le Service Signature, vraiment digne de Mercedes-Benz.

Dans l'ensemble, jamais Mercedes-Benz n'a présenté, au Canada, une série de voitures plus variée, plus innovatrice, ou qui tombe plus à point.



Construites comme aucune autre voiture au monde

EN BREF...

La Rabbit fait place à la Golf

L'usine Volkswagen, de Westmoreland aux États-Unis, a construit le 15 mars dernier sa dernière Rabbit. Depuis son ouverture en avril 1978, elle en a construit 894,527 en sedans ou *pick-up*.

La Golf qui va lui succéder entrera en fabrication le 6 août, soit après que les installations du constructeur allemand aient été réoutillées au coût de \$550 millions.

Les Japonais achètent des voitures canadiennes

Sans doute dans le but de nous renvoyer l'ascenseur, les Japonais viennent de passer une commande de 100 répliques de la Lotus Seven des années 50 fabriquées en Ontario par Super Seven Sport Cars, et de réserver une option sur 200 modèles additionnels. Les petites voitures de sport rudimentaires équipées d'une mécanique de Toyota Corolla 1800 cc, se vendront au Japon l'équivalent de 15,000 de nos dollars.

Ford Europe a enfin un chef

Robert A. Lutz retournera en Europe pour diriger la branche européenne de Ford. Il agira comme président et chef exécutif de la filiale qui était sans chef depuis le départ précipité de Edward Blanch (58) et la démission surprise de James Capolongo (49).

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR
035881

*Le concessionnaire Mercedes-Benz vous donnera tous les détails concernant la garantie.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Le plafonnement du marché de la crème glacée force les détaillants à innover dans leur mise en marché

DANIEL LEMIEUX
(collaboration spéciale)

Le caractère saisonnier de la crème glacée, la compétition qui s'accroît et la maturité progressive du marché, for-

cent les grandes chaînes de bars laitiers à se différencier et à diversifier leurs produits. Les Québécois con-

somment annuellement 71 millions de litres de crème glacée, ce qui représente un marché de plus de \$230 millions, selon M. Pierre Hubert, chef de produits chez Agropur.

On estime que les bars laitiers s'accaparent entre 8 et 12% des ventes totales de crème glacée. Quelques grandes chaînes et des centaines de petits indépendants se partagent ce marché de plus en plus concurrentiel. Les points de ventes se sont multipliés au cours des dernières années, de sorte qu'aujourd'hui, on peut se procurer une crème glacée un peu partout: dépanneurs, cafés du coin, stations-service, distributeurs automatiques et triporteurs offrent tous des produits à base de lait glacé.

Baskin-Robbins, une importante chaîne américaine de bars laitiers dont le siège mondial est en Californie, s'est différenciée en établissant une stratégie qui repose sur le choix de saveurs. L'entreprise a mis au point 500 saveurs de crème glacée dure. Chacun des bars laitiers Baskin-Robbins offrent un total de 31 saveurs. Les plus populaires (vanille, chocolat, etc) sont offertes en permanence, alors qu'une rotation mensuelle de 20 nouvelles saveurs vient agrémente le menu. Celles-ci vont de cerises de bourgogne juteuses à bulles de gomme rose!

Les crémeries Swensen's misent davantage sur la fantaisie. La carte propose entre autres le Banana royale, la Ruée vers l'or, le Palais de glace. Tout repose sur la profusion, la présentation et le nom.

« Les consommateurs sont de plus en plus exigeants, et désirent des produits différents et plus sophistiqués » d'affirme M. Jimmy Cuvelier, directeur des opérations des crémeries Swensen's.

C'est entre autres ce que Dairy Queen, la plus

grande chaîne de bars laitiers au monde, a mis trop de temps à comprendre. Durant les années 60, la chaîne américaine comptait plus d'une centaine de bars laitiers au Québec. Aujourd'hui elle n'en compte plus que 40.

« Dairy Queen ne s'est pas adaptée assez vite au marché » d'affirme un compétiteur.

Fondée au début des années 50, Dairy Queen s'était spécialisée dans la crème glacée molle. Mais le marché s'est progressivement déplacé vers la crème glacée dure de qualité, lequel continu de croître à un rythme de 8 à 10% grâce, entre autres, aux nombreuses possibilités de saveurs exotiques qu'elle permet. Aujourd'hui, la crème glacée molle plafonne et représente moins de 10% de la consommation totale.

Dairy Queen a finalement décidé d'offrir, à partir de cette année, les deux sortes de crème glacée dans la plupart de ses franchises. D'ailleurs, certaines études de marchés menées par l'entreprise, ont clairement indiquées que « les adultes, principalement les femmes, préfèrent la crème glacée dure » d'indiquer M. Paul House, vice-président aux opérations.

Malgré la présence de géants américains, deux chaînes québécoises ont réussi une percée depuis quelques années. Agropur, qui compte maintenant 25 Maitres glaciers, mise sur la variété de ses produits et sur la qualité de sa crème glacée (l'entreprise s'est vue décerner certains prix d'excellence par le ministère de l'Agriculture du Québec). La Crémère, une chaîne de 15 bars laitiers répartis à travers le Québec, s'est pour sa part spécialisée dans la crème glacée molle de qualité supérieure. Tous deux prévoient ouvrir de nouvelles franchises au cours des prochaines années.

Plusieurs grandes

chaînes de bars laitiers ont d'abord été développées en Californie, où les gens consomment de la crème glacée une base régulière en raison du climat. La situation est bien différente au Québec, où les bars laitiers réalisent 75% de leurs ventes entre les mois de mai et août. Plusieurs doivent fermer leurs portes durant l'hiver en raison de l'insuffisance des ventes.

Ce problème ennuie tout autant les chaînes, d'où l'introduction de produits moins saisonniers.

Certaines franchises Swensen's par exemple, offrent maintenant des petits déjeuners et des repas légers tels que des quiches, salades et sandwiches. La Crémère mise, comme plusieurs autres petits bars laitiers, sur le sempiternel trio hot-dogs/frites/hamburgers. Quant à Baskin-Robbins, on compte sur les desserts à base de crèmes glacées (gateaux et pâtisseries) pour contrer les fluctuations hivernales.

Mieux encore, les bars laitiers diversifient maintenant leurs locations. En s'installant dans les centres commerciaux, leur achalandage s'avère plus stable que sur les grandes rues commerciales. La Crémère de la Plaza Alexis Nihon effectue autant de ventes en janvier qu'en juin d'affirme M. Arsène Brodeur, président de la chaîne.

D'ailleurs les excellentes locations intérieures de Laura Secord lui valent le titre de « plus gros vendeur de cornets de crème glacée dure au Canada »!



Au Québec, la consommation annuelle de crème glacée per capita est d'environ 12 litres, un marché évalué à plus de \$230 millions. Mais ce n'est sans doute pas à cela que pensaient Mmes Lolita Pennisi, Julienne Boudreau et Michèle Cyr, toutes trois employées de la Banque Nationale de la Place d'Armes, en s'offrant ce rafraîchissement après le travail.

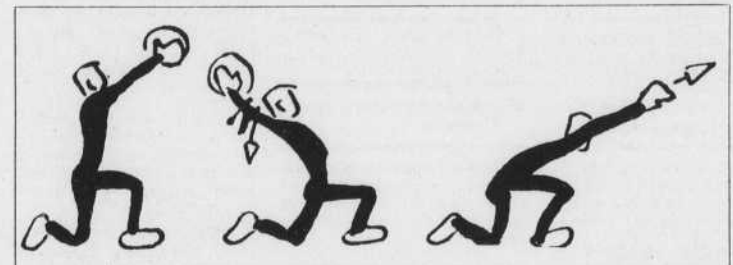
(Photo Réjean Meloche)

VOTRE FORME PHYSIQUE

JO MALLÉJAC
(collaboration spéciale)

Les ballons lestés et les bâtons offrent des ressources infinies

Même seul on peut se servir utilement et efficacement d'un ballon lesté (de deux à 10 livres), et même... tenez-vous bien d'un simple bâton! Une très grande variété d'exercices existent avec le ballon lesté, (ou médecine-ball). Il suffit tout simplement, en ce qui concerne ce dernier, d'utiliser un mur de renvoi suffisamment solide. Ne projetez pas votre ballon contre une cloison fragile de votre sous-sol, sans risquer de le voir endommager, et la cloison et ce qui s'y trouve fixé... Contre un mur solide le ballon vous sera retourné, sans que vous ayez à vous déplacer. C'est en regard de cela que nous avons sélectionné une série d'exercices qui vous permettront d'accomplir un travail rentable. Procédez par série de huit à 15 répétitions (de deux à quatre séries), en intercalant entre les séries des exercices de relâchement (avec bâton au besoin, comme on le verra plus loin).



En appui sur un genou, l'autre jambe fléchie en avant, tronc droit. Ballon maintenu à bout de bras tendus:

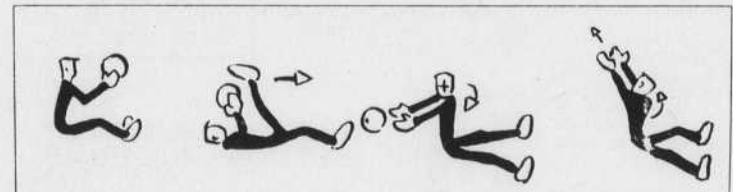
- 1) Armer par extension et mouvement de ressort du tronc et des épaules.
- 2) Lancer puissamment en ramenant vivement le tronc vers l'avant, ballon projeté à l'horizontale.



Lancers à deux mains en coucher ventral:

- a) Coucher ventral, bras allongés vers l'avant.
- b) Ramener le médecine-ball sous la poitrine.
- c) Lancer à 45° vers l'avant.

Variante. — Le même exercice peut être exécuté jambes écartées en lançant progressivement le ballon le plus latéralement possible.



Départ position assise, dos au mur: rouler sur le dos en élevant une jambe tendue, ballon ramené sur la poitrine; rabattre vivement la jambe tendue pour revenir en station assise, en même temps que le tronc opère une rotation à droite. Lancer le ballon par une rotation très rapide de la droite vers la gauche, ou vice-versa.



Même position de départ que dans l'exercice précédent. Ballon serré entre les deux pieds, jambes allongées:

- 1) Flexion forcée du tronc mains venant toucher le ballon.
- 2) Rouler vers l'arrière en plaçant les bras au sol sur le côté.
- 3) Lancer le ballon par élévation brusque des jambes et du tronc.

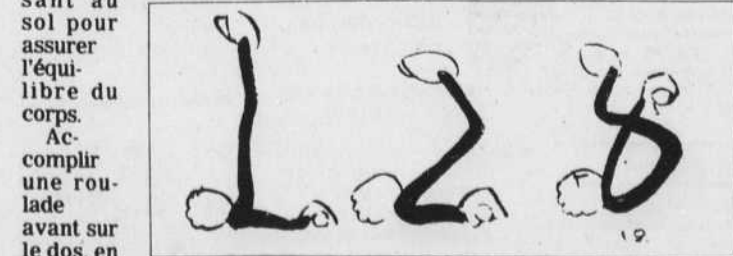
Exemples d'exercices avec bâton. Matériel simple et familier, le bâton peut s'avérer être un remarquable outil de travail pour notre entretien personnel. Compte tenu du contexte de notre article d'aujourd'hui, nous avons choisi de sélectionner deux exercices qui pourront intervenir comme mouvements de relâchement entre les exercices avec médecine-ball. Dans ce cas précis ils ont en fait un effet stimulant, en donnant de l'intérêt à des exercices que des répétitions trop nombreuses rendent souvent monotones. On choisira un bâton de 4' 6" de long au minimum, et d'un diamètre semblable à celui d'un manche à balai ordinaire.

Station debout jambes écartées: placer le bâton au-dessus de la tête bras verticaux. Par circumduction arrière des bras l'amener derrière soi.

Fléchir le tronc en avant. Porter dans le même temps les bras d'arrière en avant et vers le haut. Revenir ensuite à la position initiale en refaisant les mêmes gestes en sens inverse.

De l'appui renversé, en équilibre sur les épaules: bras tendus reposant au sol pour assurer l'équilibre du corps.

Accomplir une roulade avant sur le dos, en pliant les jambes et en élevant les bras. Les jambes fléchies passent entre les bras, de telle manière que le corps et les jambes viennent se placer à plat au sol. Revenir à la position de départ, en procédant en sens inverse. De cinq à six répétitions.



12 1/4%

ANNUELLEMENT

DÉPÔTS À TERME 90-179 JOURS

11 1/4%	12 1/2%	13%
30-59 Jours	180-364 Jours	1 An

* INTÉRÊT PAYÉ SEMESTRIELLEMENT
 • dépôt minimum \$5000
 • taux spéciaux sur dépôts au-dessus de \$100 000
 • taux sujets à changements
 • taux disponibles sur les valeurs américaines
 • ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)

BC Banque Commerciale du Canada
 Membre: Société d'Assurance - Dépôts du Canada
 Bureau 1400
 1981-Ave du Collège McGill, Montréal H3A 2Y1
 composer 284-2311

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
 Tél.: (514) 934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
 (Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)

Agents de Brevets et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
 Montréal, Québec H3A 3C8
 Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-2355
 Fac-simile (514) 288-8389
 (CCITT I-II-III)

Samson Bélaïr
 Comptables agréés

Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H2Z 3H8 (514) 1515	Laval Bureau 510 7175 St-Jacques (514) 891-0101 (568-8910)	Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (454-1977) (670-4270)
---	--	--

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

POURQUOI UNE FEMME NE POURRAIT-ELLE PAS FAIRE ÇA?

Jusqu'ici, certains métiers et professions — souvent les plus rémunérateurs — ont été exercés presque exclusivement par les hommes. Il n'y a aucune raison pour que les femmes ne puissent remplir les mêmes fonctions. Mais elles doivent y voir maintenant!

Pour aider les femmes à se tailler une meilleure place sur le marché du travail, Emploi et Immigration Canada met à leur disposition toute une gamme de services et de programmes. Les femmes qui entrent sur le marché du travail, qui reviennent ou qui décident de réorienter leur carrière peuvent profiter des divers programmes de formation qui leur permettront, entre autres, d'occuper des postes traditionnellement réservés aux hommes.

Ainsi, vous pourriez devenir: analyste de systèmes, ingénieur électrique, réparateur d'équipement électronique, machiniste, fabricant et réparateur de gabarits et d'outils ou technologue en ingénierie mécanique.

Ces cours de formation sont donnés dans des établissements d'enseignement et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a réservé aux femmes un nombre prédéterminé de places.

Vous devez vous inscrire à ces cours de formation avant le 10 août 1984 en vous rendant au Centre d'Emploi du Canada de votre localité.

Pour en connaître davantage sur les services de counselling, d'évaluation, d'orientation ou même sur l'aide financière à laquelle vous êtes peut-être admissible, rendez-vous au Centre d'Emploi du Canada.

Faites vite! Votre avenir en dépend.

Emploi et Immigration Canada
John Roberts, Ministre

Employment and Immigration Canada
John Roberts, Minister

Canada

PORTTRAITS

L'ENTRETIEN se déroule dans le jardin de la famille Anglade. La journée est superbe et le ciel d'un bleu absolu. Le soleil brille insolemment évoquant le climat des Caraïbes. Ce qui ne rend pas moins dramatiques les conditions de vie des femmes haïtiennes.

Mireille Anglade est née à Port-au-Prince, de parents haïtiens. Après une licence en droit et un diplôme de l'École normale supérieure d'Haïti, section lettres, elle se rend à Paris pour y poursuivre ses études. Elle y complète une scolarité de doctorat en sciences économiques à la Sorbonne. Entretiens, elle épouse un géographe haïtien, Georges Anglade.

En 1969, le jeune couple vient s'établir au Québec avec l'intention, toutefois, de rentrer en Haïti quand le climat politique y sera plus propice. « Cela fait maintenant 15 ans que nous sommes là et la situation ne s'est toujours pas améliorée », constate Mme Anglade ajoutant tout aussitôt « et nous nous sentons bien au Québec ». Le couple a deux filles de 9 et 10 ans.

Dès l'automne 1970, Mireille Anglade commence à enseigner à la commission scolaire Youville devenue depuis la commission scolaire de Châteauguay. Elle y a enseigné le français à tous les niveaux, du secondaire I au secondaire V.

Profitant de la situation qui s'y prête bien, elle décide l'an dernier de prendre un congé sans solde de deux ans pour se pencher à plein temps sur le dossier des femmes haïtiennes non seulement au Québec, mais aussi en Haïti. « Cette question me préoccupe depuis de nombreuses années », confie-t-elle.

Mireille Anglade a déjà publié des articles sur le sujet et a participé à plusieurs congrès dont celui des femmes noires, en 1978, et celui sur Haïti qui s'est tenu à l'UQAM en 1980. Elle a été déléguée du FANM ayisyen au nou macha (Femmes haïtiennes, marchons) pour faire partie du comité organisateur du premier colloque des femmes haïtiennes qui s'est tenu à l'UQAM en avril dernier.

Il y a ici une surreprésentation des femmes haïtiennes par rapport aux hommes haïtiens: passé 45 ans, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes. Elles sont aussi très nombreuses sur le marché du travail: on les retrouve en particulier dans l'industrie manufacturière et le service domestique.

Mme Anglade établit un lien entre ces divers éléments et le rôle économique très actif joué par la

FEMININ PLURIEL

RENÉE ROWAN



Enseignante, Mireille Anglade a pris un congé sans solde de deux ans pour étudier en profondeur la situation de la femme haïtienne au Québec et en Haïti. Photo Réjean Meloche

femme haïtienne dans son pays, rôle qui la pousse à immigrer pour lui permettre d'assurer sa propre survie et celle de ses enfants.

Après l'indépendance d'Haïti, en 1804, les gouvernants ont été obligés de tenir le pays sur un pied de guerre par crainte d'un retour éventuel des Français, rappelle l'enseignante. Les hommes ont été mobilisés: ceux qui ne voulaient pas faire leur service militaire se cachaient. C'est dès cette époque que la femme a pris le rôle important qu'elle continue d'occuper dans le secteur commercial pour faire vivre la famille. La femme est sortie de l'esclavage fran-

çais pour tomber dans une autre forme d'esclavage.

L'hypothèse émise par Mme Anglade est qu'il existe en Haïti, entre les deux sexes, un contrat social tacite: la femme devient la reproductrice des enfants de l'homme, mais en échange l'homme lui abandonne certains secteurs d'activités économiques pour lui permettre de prendre en charge les enfants et assurer la survie de la famille.

De mère, elle devient chef de famille. Plus la situation sociale de la femme en Haïti est basse, plus le rôle économique qu'elle doit jouer est important. L'aide sociale est inexistante en Haïti: pas d'aide sociale,

Mireille Anglade

pas de retraite, pas de pension de vieillesse. Cesser de travailler pour la femme haïtienne signifie cesser de manger. Selon les dernières statistiques officielles, le pourcentage de la population féminine active en Haïti est de 48,3 %, le taux le plus élevé des Amériques.

« Il est donc évident que dans un pays comme Haïti où le taux de chômage est élevé, cette utilisation accrue et forcée au rabais du travail féminin (en particulier dans l'industrie de la sous-traitance) crée un surprofit pour les capitalistes et constitue une surexploitation de la femme », peut-on lire dans le dossier Femmes haïtiennes publié en 1976 et réédité en 1980 par un collectif de femmes haïtiennes à Montréal.

« Le travail de la femme en Haïti est le chaînon manquant qui permet de mieux comprendre le travail de la femme haïtienne ici », affirme Mireille Anglade qui, au cours de la prochaine année, cherchera à approfondir encore davantage la question.

La communauté haïtienne au Québec compte environ 40.000 habitants, avec une surreprésentation féminine qui a tendance à s'accroître. Les premiers immigrants qui ont commencé à arriver ici dans les années 1966-1967 étaient essentiellement des intellectuels, des cadres de la santé, de l'enseignement, de la technologie. À partir de 1970, il y a une vague de techniciens moyens: infirmières, techniciens de laboratoire, etc. Entre 1970 à 1980, toutes les couches de la société sont à peu près représentées.

« Quel que soit son milieu socio-économique, la femme haïtienne qui immigré ici y vient avec l'idée de travailler, remarque Mme Anglade. Elle trouve plus facilement du travail que l'homme qui plus souvent se retrouve en chômage. Cela tient, d'une part, à la tradition qui veut qu'en Haïti la femme travaille et, d'autre part, au fait qu'elle se plie plus facilement à certaines contraintes et accepte de travailler dans des conditions difficiles: le travail en usine, le travail domestique. Elle se sait responsable de sa propre survie et celle de sa famille. »

Toute une image de la femme haïtienne soumise à son mari est actuellement remise en question, conclut Mme Anglade. Même si les conditions de vie de la femme immigrante demeurent souvent difficiles, des groupes organisés travaillent à l'amélioration de sa situation. Tout en ayant à faire face à des réalités bien différentes, elle est ici mieux protégée par les lois qu'en Haïti.

La police est sur une piste Les hormones ont été retrouvées intactes

(PC) — Les précieux flacons d'hormones de croissance volés, plus tôt cette semaine, à l'Hôpital de Montréal pour enfants, ont été retrouvés samedi, ont révélé les autorités de l'hôpital.

Les 714 flacons, qui contenaient des provisions d'hormones bonnes pour une durée d'un an, ont été retrouvés intacts dans une ville de la Rive-Sud de Montréal, après que la police eût reçu un téléphone anonyme.

Le correspondant a indiqué à une station de police de la Rive-Sud que les deux boîtes contenant les bouteilles d'hormones étaient cachées dans le parc de stationnement de l'hôpital Charles-LeMoine, a déclaré l'agent Donald Potter, du poste de police de Greenfield Park. Il a précisé que le correspondant avait affirmé aux policiers que les flacons étaient cachés dans des sacs à ordures jaunes, derrière l'hôpital Charles-LeMoine.

Les boîtes contenant les 714 bouteilles d'hormones utilisées pour prévenir le retard de développement chez les enfants déficients en hormone de croissance ont été placées dans la chambre froide de l'hôpital Charles-LeMoine. Mme Leta Farmer, porte-parole de l'hôpital, a précisé que les hormones seraient ramenées à l'hôpital aujourd'hui.

Le Dr H. Guyda, directeur de l'endocrinologie de l'Hôpital de Montréal pour enfants a déclaré: « Au nom de l'hôpital et nos patients, nous voudrions exprimer notre vive gratitude au public, aux médias d'information et au corps policier pour les efforts déployés en vue de retrouver ces précieuses hormones. » Avant que les hormones soient retrouvées, le Dr Guyda avait déclaré qu'il était possible que les enfants soient privés de ces précieuses hormones pour une année entière.

Plus tôt cette semaine, la police a déclaré qu'elle cherchait trois suspects possédant des renseignements confidentiels sur l'hôpital.

Toujours selon la police, les suspects savaient où les hormones se trouvaient.

Trois hommes, transportant deux boîtes, avaient été vus montant à bord d'un wagon de métro, peu de temps après le vol, a mentionné la police. Deux d'entre eux portaient des uniformes de l'hôpital.

Selon l'agent Potter, aucune arrestation n'a été effectuée et les policiers n'ont encore aucun suspect.

Les deux boîtes contenant les hormones étaient disparues il y a une semaine d'un réfrigérateur de l'hôpital.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Ameublements

FUTONS DIRECTS MANUFACTURE: Simple 95\$, double 90\$, queen 100\$. Rugless, 935-5967. J.N.O.

App./Logements

C.D.N. coin Roslyn-Queen Mary, 3½, dernier étage, septembre, 365\$, piscine extérieure, tranquille, concierge. — 733-4530 ou 735-0704. 8-08-84.

Edouard-Montpetit face U de M, 6½, chauffé, eau chaude, Libre. 342-1503 ou 739-0498. 9-08-84.

CHAPLEAU près Sherbrooke, grand 6½, rénové, boiseries, 600\$ chauffé. 489-2591, 9 hrs à 17 hrs. 9-08-84.

C.D.N. Edouard-Montpetit et Decelles, 5½, non-chauffé, 3e étage — 1er étage. 450\$ — 550\$. 665-2184. J.N.O.

Outremont, 50 Willowdale, 2½, 3½, ascenseur, éprouve du feu, Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

COURS LE ROYER 11, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, poutres, foyer, 620\$/mos. Libre le 15 août. 336-0580, après 5 hrs. p.m.

CDN Lennox 6410, coin Libre immédiatement. Luxueux chauffé, 7½, Duplex, entièrement équipé. 775\$. Tél. 739-6773, 735-6771. 7/8/84.

OUTREMONT, rue Laurier, très grand chalet, 6 pièces bien éclairées, boiseries en chêne. Peut être occupé 25% en bureau de 950\$/mos. 1er septembre — 274-2078 ou 279-3752. 10-08-84.

BEL APPARTEMENT rénové, type studio (5½), St-Denis près métro Berri-De Montigny, 390\$, 273-9848. 07-08-84.

C.D.N. Edouard-Montpetit coin Decelles, grand 4½, moderne, rénové, chauffage électrique 500\$ — 665-2184. J.N.O.

EARSCUFFE duplex 5½ rénové, ménage complet, garage, chauffage électrique, près métro, équipé électroménager 540\$, non équipé 500\$, non chauffé. Lundi au vendredi, de 9 à 5 hrs p.m., 382-8569. 17-08-84.

OUTREMONT entièrement rénové dans immeuble de prestige, voisin d'un parc, grand 5½ plus solarium, s.b. avec bidet, boiseries, foyer, appareils ménagers, chauffe, câble, 825\$/mos. Libre 1er octobre. 277-2529. 7-08-84.

Grand 7½ sur Edouard-Montpetit. Dimanche et lundi de 17 hrs à 21 hrs. — 340-9606. 7-08-84.

LUXUEUX «penthouse» à sous-louer sur 2 étages, 2 c.c., 2 s.b. et «powder room». Disponible maintenant. 340-1622. 13-08-84.

VIEUX ST-LAMBERT grand 4½ chauffé, stationnement, 400\$. 672-2947. 7-08-84.

COURT TERME, meublé, superbe app. ou maison, tout inclus, 2 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. J.N.O.

■ Appartements à vendre
OUTREMONT, très luxueux grand 6 pièces, 125 000\$. Frais commun 270\$/mos. Complant minimum 50 000\$. — 274-2078 ou 279-3752. 10-08-84.

■ Autos à vendre
PEUGEOT 505, bas millage, vérification complète déjà effectuée. Soir/soirée. 527-3341. 7-08-84.

MERCEDES 230, 76, automatique, 6 000\$. 658-0177. 08-08-84.

AA HAGGAR INC. pour assurer votre automobile, téléphonez à Julieanne ou Albert. 739-4742. 7-08-84.

VOLKSWAGEN SUPER BEETLE '73, carrosserie et moteur refaits en 82, excellent état 1475\$. 279-6772. 10-08-84.

■ Bureaux à louer
BUREAU/STUDIO, 1200 p.c., 500\$/mos, rénové, puits de lumière, murs de brique, vue sur cour boisée. 811 Ontario, 522-0211 ou 731-5513. J.N.O.

■ Chambres à louer
PERSONNE SÉRIEUSE ou étudiant, atmosphère familiale avec privilège de cuisine. S.V.P. laissez message, 254-7211. 7-08-84.

■ Déménagement
ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électro-ménagers. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

(DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, un tout genre, estim., m. gratuite. 937-9491. J.N.O.

Maisons de campagne à vendre

CACOUNA. Si la nature vous intéresse, cette maison est pour vous. 7 pièces, 2 c.c., terrain 60 000 p.c. sur le bord du fleuve. — Soir: (418) 862-9377. 08-08-84.

CANADIENNE 4 ans, pièces sur pièces 48 X 24, terrain 225 X 200 bois, coin paradis, St-Eustache, 110 000\$ 388-1486 — 473-2084. 07-08-84.

ESTRIE, vendre ou louer avec option, très belle victorienne, 3 acres, tranquillité, 11 pièces, cuisine rénovée, ancien bâtiment, double chauffage, financement 72 500\$ — 273-9927 — 1-532-2455. 7-08-84.

■ Offres de services
LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

■ Offres d'emplois
CDN Lennox 6410, coin Libre immédiatement. Luxueux chauffé, 7½, Duplex, entièrement équipé. 775\$. Tél. 739-6773, 735-6771. 7/8/84.

STENO-DACTYLO, poste permanent à Ville d'Anjou. Salaire de base 4803\$/semaine, plus avantages sociaux payés. Écrire: A qui de droit, C.P. 214, Anjou H1K 4G6. 11-08-84.

Propriétés à vendre

CONDO 5½, construction 1984, 5108 Dickson, 79 500\$. MICHEL PAUZE 254-4591. LE PERMANENT courtier MLS. 7-08-84.

ST-LAMBERT, cottage 3 chambres, idéal pour professionnel. Tout est parfait: orientation, terrain et décoration, situé dans un quartier. Voir: Sherley Soudard, 672-6450. Montréal Trust courtier. 7-08-84.

RAWDON, maison victorienne brique écrivan Yves Thériault, 12 pièces, terrain 14,181 p.c. bas prix. Rend De-nommé, Royal Trust, Joliette, 759-6062. 09-08-84.

Société/loisirs



RENDEZ-VOUS... Agence de rencontre professionnelle établie depuis 1966. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée: cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure disponible. 282-0058. 1117 ouest, rue Ste-Catherine. Suite 108, 1.00 P.M. à 8.00 P.M.

LES MOTS CROISES

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape. LES MOTS CROISES. Grid with numbers 1-12 for horizontal and vertical words.

- Horizontalement: 1—Fruit. 2—Bruit ovale. 3—Qui n'a point d'éclat. 4—Change une consonne en voyelle. 5—Pièce de vaisselle. 6—Chef élu de anciennes républiques de Gènes et de Venise. 7—Mesure chinoise. 8—Ligne saillante formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. 9—Fable. 10—Oiseau. 11—Sert à lier. 12—Partie du cœur. 13—Figure héraldique en forme de T. 14—Molybdène. 15—Lettre grecque (16ième). 16—Sainte. 17—Maison. 18—Sainte. 19—Recouvre la partie inférieure de l'ouverture d'une porte. 20—Ancien bouclier. 21—Pas mûre. 22—Confession. 23—Ren-

Six milliards d'habitants en l'an 2000 La Conférence de la population s'inquiète de la croissance démesurée du genre humain

MEXICO (AFP) — Les experts de 158 pays membres de l'ONU sont mobilisés, à partir d'aujourd'hui à Mexico, au chevet d'un grand malade: la population mondiale, en pleine crise de croissance, est engagée dans une telle escalade qu'il leur faut de toute urgence trouver les moyens de contenir la formidable multiplication du genre humain.

C'est le principal défi que doit relever la 2e Conférence internationale de la population, souhaitée par le tiers monde et qui se tiendra jusqu'au 13 août dans la capitale mexicaine.

En dix ans, c'est-à-dire depuis la Conférence de Bucarest, la face du monde a changé. La population de la planète, évaluée aujourd'hui à plus de quatre milliards et demi de personnes, a augmenté de 700 millions entre 1974 et 1984. De ce train, elle sera de plus de six milliards en l'an 2000 et de quelque 10 milliards 50 ans plus tard.

Dans de nombreux pays, les moins favorisés et industrialisés du globe, la population ne cesse de croître démesurément d'année en année. C'est le cas de ceux du continent africain, menacés, comme l'a dit un expert, d'aller «à la catastrophe» si rien n'est fait dans la prochaine décennie pour freiner leur croissance démographique.

Afin de relancer les actions gouvernementales en coopération avec la communauté internationale, la Conférence de Mexico aura pour tâche, en premier lieu, de tirer les enseignements de l'oeuvre accomplie dans les 10 dernières années et, à la lumière de ce bilan, dans la deuxième partie de ses travaux, elle décidera des initiatives à prendre ou à suggérer pour un proche avenir.

Qu'il faille agir vite, personne parmi les participants ne paraît en douter, si l'on en juge par les commentaires des premiers arrivés. Selon certaines informations, les délégués du continent africain auraient fait montre de beaucoup de réalisme à cet égard au cours de la réunion de groupe qu'ils ont tenue samedi à huis clos au ministère mexicain des relations extérieures.

Mais, font remarquer certains fonctionnaires de l'ONU, n'agit pas vite qui veut... La complexité et l'interaction des facteurs en matière de limitation des naissances et de développement socio-économique sont

d'une telle ampleur que la bonne volonté à elle seule ne suffit pas pour faire sortir une nation du cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement.

C'est pourquoi on attache beaucoup d'intérêt ici à la teneur d'une récente déclaration de 16 leaders internationaux dont le texte a été mis en circulation par des mains non identifiées, mais non à l'insu de l'ONU.

On y souligne que si cette croissance démographique sans précédent n'est pas contenue, les futures générations ne disposeront pas d'assez d'aliments, de logements, de ressources, de soins médicaux d'éducation et d'emplois.

Autant de chapitres qui correspondent aux autres défis auxquels fait face la Conférence de Mexico. Si l'objectif est bien la stabilisation de la population mondiale, il convient que, pour l'atteindre, l'on ne se voie pas les yeux: le progrès économique et social des pays les moins développés, le maintien des ressources naturelles au niveau le plus élevé possible, la protection de l'environnement, l'établissement d'une paix durable entre les nations sont à prendre en considération comme d'inévitables préalables.

Les 85 recommandations adoptées par le comité de préparation de la conférence, la plupart par consensus, vont servir de base aux débats dominés par quatre sujets: famille et fécondité, migration et urbanisme, interrelation entre populations, développement et qualité de vie, et enfin santé et mortalité.

À l'affrontement déjà traditionnel entre deux approches, l'une anti-nataliste et peu soucieuse de la liberté individuelle, l'autre largement majoritaire, voulant insérer le contrôle démographique dans le cadre social plus vaste du développement, s'ajoutera à Mexico un élément nouveau: le changement de position des États-Unis, maintenant hostiles à toute mesure coercitive de contrôle de la natalité et à l'avortement.

À Bucarest, la Chine et les pays en développement avaient estimé que l'accroissement de la population n'était pas un problème en soi et qu'il fallait donner la priorité au développement économique. Les États-Unis et les pays développés avaient accepté cette vue.

Une tendance inverse risque de se

manifester à Mexico: la Chine, qui a adopté la politique d'un enfant par couple, défend en effet désormais la thèse que prônaient autrefois les États-Unis.

En outre, depuis Bucarest, un cer-

tain nombre de changements sont intervenus dans l'évolution démographique de la population mondiale. Il y a dix ans, on admettait que le taux d'accroissement de la population ne cessait d'augmenter.

Résultats logo quebec. 6/36 Gros Lot \$100,000.00. Mini Loto 174231 50 000\$. Provincial 5608157 500 000\$. Inter Loto 49235 250 000\$. La Quotidienne 360 822 445 472 231 858. Lotto 6/49 Gros Lot \$5,000,000.00. Classique Maskou ST-HYACINTHE 12 août.

Les fraisiers sont malades

QUÉBEC (PC) — Une grave maladie, qui peut détruire des champs complets de fraisiers, commence à se manifester dans la région de Québec, notamment à Bernières, sur la rive sud. Il s'agit de la «stèle

rouge», un champignon qui s'attaque aux racines du fraisier, le fait dépérir et le rend improductif.

Aucun produit n'aurait encore été homologué pour combattre cette maladie. L'organisme vient de demander au gouvernement du Québec d'intervenir rapidement.

Elle n'a pas encore atteint le stade épidémique, mais le Syndicat des producteurs de fraisiers s'inquiète.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Un pétrolier libérien heurte une mine au milieu de la mer Rouge

PARIS (AFP) — Le pétrolier libérien *Oceanic Energy*, qui a heurté une mine au milieu de la mer Rouge dans la nuit de samedi à dimanche, n'a pas coulé et est secouru par un navire marchand français, l'*Anjou*, a confirmé hier soir à Paris le ministère français de la Défense, citant des informations parvenues dans la capitale.

Une citerne du pétrolier libérien, qui jauge 87,200 tonnes en charge, aurait explosé à la suite de l'incident. Le bateau sinistré transporterait une cinquantaine d'hommes d'équipage.

Le naufrage de l'*Oceanic Energy* avait été annoncé hier par le bureau central de radio de Djibouti, qui capte et relaie les messages des navires dans la région.

Le ministre de la Défense, M. Charles Hernu, a indiqué que trois navires de guerre français, dont le *Jules Verne*, équipés pour des opérations de déminage, étaient actuellement au large du port autonome international de Djibouti. Interrogé par la chaîne de télévision française Antenne-2, il a précisé que ces navires possédaient des moyens techniques pour le repérage des mines.

Alors qu'on lui demandait si la France, à la demande d'un pays européen ou des États-Unis, serait prête à aider au déminage, M. Hernu a répondu que son ministère et l'état-major de la marine «n'étaient que des instruments de la politique internationale» et qu'une telle demande serait du ressort du ministre des Relations extérieures, M. Claude Cheysson. «S'il me le demandait, nous saurions le faire. Mais il ne me l'a pas demandé», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, les États-Unis n'ont pas encore pris de décision quant à l'envoi d'hélicoptères spécialisés dans le dragage de mines en mer Rouge et dans le golfe de Suez où plusieurs navires ont été endommagés, a-t-on appris hier de sources officielles à Washington.

Tant au Pentagone qu'au département d'État, on se refusait à indiquer quand une décision pourrait intervenir à ce sujet.

Depuis le début de juillet, une douzaine de navires ont touché des mines dans le golfe de Suez et dans la région du détroit de Bab el Mandeb (sud mer Rouge).

Des responsables du Pentagone avaient indiqué vendredi que des hélicoptères RH-53D Sea Stallion étaient prêts à être envoyés dans la région dès que les États-Unis et l'Égypte se seraient mis d'accord.

Un navire océanographique américain le *Harkness*, à partir duquel des opérations de déminage pourraient être lancées, se trouve déjà dans le golfe de Suez, et des spécialistes du déminage ont été envoyés au Caire la semaine dernière.

Selon le *New York Times* d'hier, ces experts américains pourraient soumettre leur rapport dans les jours prochains, et la décision de déployer ou non des hélicoptères serait prise en conséquence.

Toujours selon le quotidien new-yorkais, qui cite des responsables du département d'État et du Pentagone, les hélicoptères ont déjà été placés à bord d'avions de transports sur la base aéronavale de Norfolk (Virginie).

La tension entre Moscou et Berlin-Est prend les proportions d'une nouvelle crise

MOSCOU (Reuter) — La tension croissante entre Moscou et Berlin-Est pourrait se transformer en une nouvelle crise à l'intérieur du camp socialiste, estiment les diplomates occidentaux en poste à Moscou, ajoutant que la RDA sera soumise à une pression considérable de la part de l'URSS pour céder dans ce conflit.

Bien que le point de départ soit les relations de Berlin-Est avec Bonn, les diplomates pensent qu'il s'agit en fin de compte d'une mise à l'épreuve du degré d'indépendance que Moscou tolère chez ses alliés et aussi de son autorité pour les rappeler à l'ordre. À cet égard l'URSS semble déterminée à faire respecter sa volonté.

«Bien qu'on n'en soit qu'au début de l'affaire, il est d'ores et déjà clair qu'aucune des deux parties ne semble encline à accepter un compromis. Les frictions s'intensifient et pourraient conduire à une partie de bras de fer», affirme un observateur occidental.

Bon nombre de spécialistes voient plus d'un parallèle entre l'actuel conflit qui oppose Moscou à Berlin-Est et les premiers signes des crises qui ont ébranlé le camp socialiste en 1956, 1968 et 1980, lorsque la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne respectivement ont tenté de s'émanciper.

Ils estiment que Moscou augmentera progressivement ses pressions politiques et économiques pour forcer le président est-allemand Erich Honecker à revenir dans le droit chemin, et certains voient même avec scepticisme son avenir à la tête du Parti socialiste unifié.

Moscou a fait connaître son mécontentement au sujet de M. Honecker dans deux importants articles publiés par la *Pravda* dans lesquels le rapprochement inter-allemand est sévèrement critiqué, car il intervient à un moment où les relations Est-Ouest sont plus que glaciales.

Celui-ci a défié la ligne imposée par Moscou en assouplissant la politique d'immigration de la RDA en échange d'un crédit de près de \$300 millions accordé par la RFA et ce malgré les critiques de Moscou, et en refusant de reproduire la deuxième attaque lancée par la *Pravda*.

Le dirigeant est-allemand a également renforcé sa position en publiant les commentaires élogieux de la presse hongroise au sujet de sa «westpolitik», qui traduit l'appui dont M. Honecker jouit à Budapest, où l'on souhaite qu'il ne cédera pas au chantage du Kremlin.

Selon un diplomate occidental, «pour les Hongrois et certainement pour le Polonais, il est essentiel que M. Honecker ne perde pas courage. Ils estiment que cet affrontement aura des répercussions vitales pour eux».

La Pologne et la Hongrie veulent développer leurs liens commerciaux avec l'Occident et, à leur yeux, la capitulation de M. Honecker signifierait une victoire des efforts déployés par Moscou pour obliger ses alliés à adopter sa position intransigeante vis-à-vis de l'Ouest.

Selon certains diplomates, l'URSS a montré son mécontentement au grand jour précisément pour lancer un dernier avertissement à l'ensemble de ses alliés et leur signifier qu'elle n'est plus disposée à tolérer de dissensions dans son camp. Mais en dehors du rapprochement inter-allemand lui-même, ce qui alarme peut-être davantage Moscou, c'est la soudaine velléité d'indépendance dont fait preuve l'un de ses alliés les plus fidèles.

Les analystes politiques occidentaux estiment que M. Honecker a perdu patience devant les exigences

excessives et toujours plus contraignantes des dirigeants soviétiques.

Ils rappellent les preuves supérieures de fidélité données par la RDA, qui a accepté sur son sol les nouveaux missiles nucléaires soviétiques et s'est jointe au boycottage des Jeux olympiques, malgré l'intense déception que cela a provoqué chez les sportifs qui auraient pu gagner un nombre impressionnant de médailles d'or.

«Honecker a peut-être considéré qu'en échange il avait le droit à un peu plus de liberté de mouvement», estime un diplomate occidental.

Certains spécialistes pensent que le Kremlin semble oublier que les prix de son pétrole montent en flèche et que cela affaiblit l'économie est-allemande, obligeant son président à chercher le rapprochement commercial et l'aide économique de la RFA.



Un barrage routier profitable

Des guérilleros salvadoriens se servent de fruits pris à bord d'un camion qu'ils viennent d'arrêter près de Chaltenango, à environ 40 milles au nord de San Salvador. Les guérilleros ont érigé des barrages routiers à différents endroits dans le but d'amasser des fonds pour continuer leur lutte. (Photolaser AP)

Mitterrand serait d'accord pour un référendum sur l'école privée

PARIS (Reuter) — M. Laurent Fabius, premier ministre français, a déclaré hier soir dans un communiqué que le président François Mitterrand n'est pas opposé à l'idée d'un référendum sur le problème scolaire et accusé l'opposition d'avoir une attitude sectaire.

«Les chefs de l'opposition souhaitent un référendum sur l'école, je sais que le président de la République est d'accord pour qu'un référendum ait lieu dans ce domaine des libertés publiques, dès lors que se poserait pour le Français un grave problème de conscience», déclare M. Fabius dans ce communiqué.

Le communiqué du premier ministre survient moins de deux jours après la fronde du Sénat, où domine l'opposition. Le Sénat a entamé un blocage de la procédure de révision constitutionnelle souhaitée par le président de la République.

Le Rassemblement pour la République (RPR — néo-gaulliste) et l'Union pour la démocratie française (UDF — centriste) ont exigé un référendum sur l'enseignement, sujet de controverse en France et dont la réforme proposée par l'ex-ministre de l'Éducation, M. Alain Savary, a provoqué des manifestations de centaines de milliers de personnes au cours de ces derniers mois.

L'UDF et le RPR ont annoncé leur volonté de bloquer le projet présidentiel de référendum au Sénat, affirmant que M. Mitterrand recherchait un vote à caractère de plébiscite.

«La constitution interdit aujourd'hui ce type de consultation populaire. Pour la rendre possible, il faut donc élargir le champ d'application du référendum, c'est exactement ce que propose le gouvernement», a précisé hier soir M. Fabius.

«Les revirements de l'opposition sont donc difficiles à comprendre, à moins qu'ils ne s'expliquent par des raisons purement partisans, ce qui serait regrettable dans un domaine où l'on devrait pouvoir rassembler l'immense majorité des Français», a ajouté le premier ministre.

Le mois dernier, M. Mitterrand avait annoncé le retrait du projet de loi Savary. Le ministre de l'Éducation avait alors démissionné. Le remaniement ministériel et la nomination de M. Fabius n'avaient pas tardé.

La manifestation pour «l'école libre» du 24 juin à Paris, qui avait rassemblé plus d'un million de personnes, a sans doute joué un rôle dans la décision du chef de l'État de procéder au retrait du texte incriminé.

La presse unanime a déclaré que le président s'était incliné devant la volonté populaire.

Reagan nie tout projet de hausse des impôts

SANTA BARBARA (AFP) — Le président Reagan s'est formellement engagé samedi à ne pas augmenter l'impôt sur le revenu s'il est réélu en novembre et a enjoint M. Walter Mondale de donner aux électeurs une explication complète de ses projets d'augmentation des impôts.

Le président américain, qui passe deux semaines de vacances dans son ranch californien de Santa Barbara, a profité de son discours hebdomadaire à la radio pour ajuster sa contre-attaque après que le candidat démocrate eut mis le thème des impôts au centre du débat électoral.

En lançant sa campagne lors de la convention démocrate de San Francisco le mois dernier, M. Mondale avait déclaré qu'en raison de l'ampleur du déficit budgétaire: M. Reagan devra augmenter les impôts, et moi aussi. Il ne veut pas vous le dire. Moi, je viens de le faire.

Après avoir démenti au cours des dernières semaines avoir un plan secret pour alourdir la fiscalité, M. Reagan s'est engagé samedi à opposer son veto à toute loi qui augmenterait l'impôt sur le revenu des Américains qui travaillent.

Le président s'est ensuite attaché à démontrer que M. Mondale ne pourra remplir ses promesses sans augmenter les impôts payés par l'Américain moyen.

Ces promesses, liées à l'engagement pris par le candidat démocrate de réduire des deux tiers le déficit budgétaire (proche de \$200 milliards) se traduira par un accroissement moyen (des impôts) de \$1,500 pour tous les ménages américains, a assuré le président.

C'est toujours la même vieille formule: toujours plus d'impôts pour toujours dépenser plus, a poursuivi M. Reagan en appelant M. Mondale à fournir une explication complète au peuple américain.

Jusqu'à présent, M. Reagan s'était limité à assurer qu'il n'avait aucun projet d'augmentation des impôts mais il avait laissé la porte ouverte à un accroissement des revenus de l'État si cela s'avérait nécessaire.

Après avoir considéré que M. Mondale avait peut-être commis un faux pas en promettant une augmentation des impôts aux électeurs, les stratèges républicains s'inquiètent de la portée des attaques démocrates sur ce thème.

Il nous faut démontrer que M. Mondale ne peut se limiter à taxer les riches pour financer son programme et que nous n'équilibrerons pas le budget sur le dos du peuple, explique-t-on dans l'entourage du président à Santa Barbara.

Liban: les difficultés semblent enfin résolues

BEYROUTH (AFP) — Des tractations politiques ont permis d'aplanir pendant le week-end les divergences récemment apparues au sein du gouvernement libanais sur l'extension du plan de sécurité à la montagne d'Aley et du Chouf qui entasse Beyrouth, a-t-on appris de bonne source.

Au cours d'un entretien samedi soir, le président Amine Gemayel et M. Walid Joublatt, leader druze et ministre des Travaux publics, se sont prononcés pour l'établissement d'un plan de déploiement de la troupe différent de celui proposé mercredi dernier par le chef de l'armée, le général Michel Aoun, précise-t-on.

La proposition de déployer la troupe en profondeur dans les villages druzes, sans qu'une mesure similaire soit prise dans la montagne contrôlée par les milices chrétiennes, avait provoqué un tollé de M. Joublatt. Ce contentieux s'était ajouté à la demande de M. Nabih Berri, ministre du Liban-Sud et chef du mouvement chiite Amal, de titulariser 5,000 enseignants en majorité musulmans.

Le compromis pourrait constituer en un

premier temps dans le déploiement d'une unité de l'armée libanaise composée en majorité d'éléments druzes sur les grands axes routiers et notamment sur la route Beyrouth-Damas.

M. Joublatt avait déclaré samedi avant sa rencontre avec le président que son parti, le Parti socialiste progressiste, «ne rendrait pas ses armes aussi longtemps qu'il n'y aura pas un minimum d'équilibre au sein de l'armée et que les phalangistes n'auront pas mis fin à leurs anciens projets».

Des tractations politiques se poursuivent également pour amener M. Berri à revenir sur sa décision de boycotter la séance gouvernementale d'aujourd'hui en lui promettant que la titularisation des enseignants figurera à l'ordre du jour du conseil des ministres mercredi prochain.

La décriation s'est également traduite ce week-end par deux importants rencontres druzo-chrétiennes dans la montagne, théâtre de sanglants combats intercommunautaires il y a un an.

La première rencontre a eu lieu samedi dans le village de Ham-

mana entre M. Walid Joublatt et des personnalités chrétiennes.

La guérilla frappe dur au Pérou

LIMA (AFP) — La découverte de 37 cadavres de paysans assassinés dans le département d'Ayacucho illustre l'intensification des activités du groupe extrémiste de tendance maoïste Sentier lumineux au cours des derniers mois, malgré les efforts du gouvernement pour enrayer la violence dans le pays.

L'annonce samedi de la découverte de 37 cadavres survient quelques jours après le massacre de 20 personnes, le 30 juillet dernier, dans une église de Santa Rosa, également dans le département d'Ayacucho, au sud-est du pays.

Menée avec l'appui progressif des forces armées, l'action du gouvernement péruvien n'a pas empêché les membres du Sentier lumineux de poursuivre la guérilla, entamée il y a quatre ans, et de l'étendre à diverses régions du Pérou.

Le 6 juin dernier, le gouvernement attribuait des pouvoirs spéciaux à l'armée péruvienne pour intervenir dans trois provinces particulièrement touchées par la guérilla — Ayacucho, Apurimac et Huancavelica — auxquelles a été ajouté le département de Huanuco, situé dans la province du même nom, au nord de Lima.

Malgré ces mesures, le terrorisme a fait 410 morts supplémentaires au Pérou depuis le 6 juin. En quatre ans, le bilan des actes de violence s'établit à 3,758 morts, dont 1,607 paysans, 2,011 guérilleros et 140 membres des forces de l'ordre, selon des informations de presse.

L'action de la guérilla s'était déjà amplifiée au début de 1983 dans le nord dupays et dans les régions amazoniennes, appuyée dans certains cas par les trafiquants de drogue. Après la mort d'au moins six policiers dans ces régions, le gouvernement avait fait appel à l'armée pour aider la police dans sa lutte contre la guérilla.

Les résultats de cette mobilisation militaire sont maintenus secrets, ce qui oblige les médias à uti-

liser des sources peu fiables et à porter des appréciations divergentes sur le bilan des opérations armées.

Mais leur efficacité semble en tout état de cause limitée. Le président péruvien Fernando Belaunde admit récemment que les sabotages d'installations électriques par la guérilla représentaient 15 millions de dollars de pertes pour la seule année 1983.

EVERT LLOYD

Chris Evert Lloyd. Championne des Internationaux de France 1983. Finaliste de Wimbledon 1984. Son style élégant, méthodique et sa grande constance en font une des têtes d'affiche du tennis international. Elle se mesurera à Mandlikova! Jordan! Bassett! Chris réussira-t-elle à arracher la victoire? Ne manquez pas le Challenge Player's: le seul tournoi de tennis féminin de calibre mondial au Canada cette année.

Billets en vente aux comptoirs Ticketron. Renseignements: (514) 288-3651. Commande téléphonique: Télérone (514) 288-3782.

Organisé par Tennis Canada

Le Challenge Player's CHAMPIONNATS DE TENNIS

Stade de tennis Jarry Du 18 au 26 août

SUPRA

* L'élégance sportive par excellence

ALIX TOYOTA

- VENTE
- SERVICE
- PIÈCES
- LOCATION

Quelques modèles disponibles pour livraison immédiate

6807 DE LORIMIER (PRÈS DE BÉLANGER) MONTRÉAL 376-9191

* LA COMBINAISON D'EXCELLENCE

AVIS PUBLICS

DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie **ANDRÉ ROBERT & ASSOCIÉS INC.** demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières, la permission de dissoudre.
ALARIE, DRAPEAU
 Procureurs

PRENEZ AVIS que la compagnie **SERVICE DE RÉADAPTATION WELLINGTON INC.** demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
ZIERMAN & BLITT
 Procureurs de la Compagnie

NATHAN GRAISBAUM
 Avis est par le présent donné que **M. NATHAN GRAISBAUM**, Manufacturier, domicilié au 5740 Rembrandt, Apt. 501, en la Ville de Côte St. Luc, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un Certificat changeant son nom en celui de **NATHAN GROSSBAUM**.
MONTREAL, ce 2 août, 1984.
PASCAL GARONNE COHEN DEVINE & LEITER
 Procureurs du Requérant

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 19 juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LE CULTOTIER INTERNATIONAL INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de juillet 1984, sous le numéro 3498779.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 4 juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LE CULTOTIER INTERNATIONAL INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6e jour de juillet 1984, sous le numéro 302583.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
 Prenez avis que la compagnie **LES SERVICES INFORMATIQUES MICRONIK INC.** demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
M. Lemire, président

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 26 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **130906 CANADA INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 27e jour de juillet, 1984, sous le numéro 348765.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 11 juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **10075 CANADA INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 13e jour de juillet 1984, sous le numéro 3498771.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
 Dans l'affaire de la faillite de **MARCEL LEBEVRE "Marcel Lebevre & Associés, 10,050 Place Guillaume Chambron, Montréal, P.Q.**
FAILLI
 L'AVIS est par le présent donné que Marcel Lebevre a fait cession de ses biens le 26 juillet 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15 août 1984 à 10:30 hrs. au bureau du Séquestre R-201, 200 B1, Dorchester Ouest, Complexe Guy Favre, Bâtiments 00, Tour Ouest, Chambre 7, Montréal, P.Q.



Situation générale: une perturbation en provenance de l'Ontario ennuagera le Québec d'ouest en est et donnera quelques averses sur son passage. La perturbation continuera sa trajectoire vers l'est du Québec. Mardi, un dégagement s'effectuera à l'arrière de ce système sur l'extrême nord-ouest du Québec. Ailleurs, un temps nuageux, accompagné d'averses, prédominera. Les températures demeureront au-dessus des normales saisonnières pour les prochaines 24 heures.

MONTRÉAL
 Généralement ensoleillé. Chaud et humide. Max.: près de 30. Apercü pour mardi: nuageux avec quelques averses.

QUÉBEC
 Abrité-Témiscamingue: nébulosité croissante suivi de quelques averses. Max.: 27. Précipitations: 60%. Apercü pour mardi: dégagement.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE
 NO. 500-02-022976-844
MARIO HAMEL, Demandeur.
 — VS —
LES HÉRITIERS DE LOUIS-GILLES BRUNELLE, Défendeurs.

AIDBUS 5739 CHABOT, MTL., QUÉ. H2G 2S5
 La requérante s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
 Transport saisonnier de catégorie spécialisée pour le transport de personnes leur permettant de participer à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, ainsi que pour permettre à ces personnes de se rendre dans des établissements de traitement, centres hospitaliers, cliniques, bureaux de médecins et centres d'accueil, à l'intérieur des limites de l'île de Montréal à l'aide de minibus spécialement agencés pour le transport de personnes handicapées.

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 25 mai 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LINSA FOODS IMPEX LTD. — ALIMENTS LINSA IMPEX LTÉE** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29e jour de juillet 1984, sous le numéro 3493367.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE
 NO. 500-02-022976-844
GIUSEPPE NERO (NERO TULE), Demandeur.
 — VS —
GIUSEPPE NERO (NERO TULE), Défendeur

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 1er juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LES LABORATOIRES DE MODE DIN L'ÉTÉE/DIN FASHION LABORATORIES LTD.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de juillet 1984, sous le numéro 3494635.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 11 juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **113576 CANADA INC. — TRADING UNDER ALLAN'S COURRIER SERVICE** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de juillet 1984, sous le numéro 3494636.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
 (Chambre de l'adoption)
 NO. 500-43-000318-84
A. M. Jean Archambault, adresse inconnue.
 — VS —
ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 3 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LES CONFÉCTIONS MU-SO INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 13e jour de juillet 1984, sous le numéro 3498772.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 3 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LES DISTRIBUTIONS MADACY INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 13e jour de juillet 1984, sous le numéro 3498773.
 Ce 23e jour de juillet, 1984
 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
 Il est ordonné aux HÉRITIERS DE LOUIS-GILLES BRUNELLE, de comparaître au greffe dans le délai de 30 jours de la parution de la présente ordonnance pour y prendre connaissance de la déclaration ainsi que du bref de saisie avant-jugement en mains-terces qui leur ont été signifiés.

la fierté à une ville

montreal

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 APPELS D'OFFRES

SOUSSION: 8624
FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION RÉSIDENTIEL 1984, GROUPE 5.

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700, rue St-Antoine, Est Bureau 2.320 — Tél.: 872-2221
 Contre un dépôt de: 50 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 70 000 \$ devra accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8704
L'AMÉNAGEMENT DU MINI-PARC NO 15 STE-CATHERINE ET DE CHAMPLAIN

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 4101, rue Sherbrooke est Bureau 116, tél.: 252-1554
 Contre un dépôt de: 100,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 3 500,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8702
INDEX: B-2644-3
DIVERS PROJETS DE SPORTS ET LOISIRS

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700 St-Antoine est Bureau R.500, tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 50,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 9 000,00 \$ devra accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8699
INDEX: B-2525
ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX HANDICAPÉS (1984)

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700 Saint-Antoine est Bureau R.500, Tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 100,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 35 000,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8701
INDEX: B-2690, CASERNE NO. 11
RÉFECTION DU MUR MITOYEN ADJACENT AU MINI PARC

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700 St-Antoine est, bureau R.500, tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 50,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 1 000,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8698
BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY 6052, BOUL MONK, INDEX: 2065-2
FOURNITURE ET INSTALLATION DE STORES HORIZONTAUX

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700 St-Antoine est, Bureau R.500, Tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 25,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 1 000,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8700
INDEX: B-2618, PARCS TILLEMENT, MARQUETTE SUD, PARC DES HIRONDELLES, RÉFECTION DES CHALETS

Date d'ouverture des plis: 22 août 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au: 700 St-Antoine est, Bureau R.500, Tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 50,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 12 000,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

SOUSSION: 8710
INDEX: B-2093 - BIBLIOTHÈQUE DE LORIMIER
RÉNOVATION

Date d'ouverture des plis: 5 septembre 1984
 Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir à compter du 9 août 1984, au: 700 St-Antoine est, Bureau R.500, Tél.: 872-2261
 Contre un dépôt de: 100,00 \$
 Sous forme de chèque visé à l'ordre du: Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 225 000,00 \$ doit accompagner chaque soumission.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville
 Le 6 août, 1984

Le greffier de la Ville
 Maurice Brunet

LA JEUNESSE HOLDINGS LTD.
 Avis vous est par le présent donné que la compagnie LA JEUNESSE HOLDINGS LTD., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
 Avis est par le présent donné que la compagnie WALTER'S HAIRDRESSING INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de la province de Québec, ayant son siège social situé en la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

PAR ORDRE DE LA COUR IL EST ENJOINT à GIUSEPPE NERO, à l'intention duquel des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, ce 30 juillet 1984.
 (S) DOMINIQUE DIERNARDO
 PROTOCOIRE ADJOINT

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 19 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **TRICOTS CALDAN INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 26 juillet 1984, sous le numéro 3502304.
 Société d'affacturage Boston du Canada Inc.

AVIS est par le présent donné que le contrat de vente en date du 1er juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **LES FACTORS OF CANADA INC.** de toutes les créances présentes et futures, payables à **TRICOTS CALDAN INC.** a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 26 juillet 1984, sous le numéro 3502304.
 Société d'affacturage Boston du Canada Inc.

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-02-025484-841
LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LIMITEE
 Demanderesse
 — VS —
DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC.
 Défendeurs

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-12-135038-846
MAUREEN VIVIEN PINNOCK
 Requérante
 — VS —
DENIS KNIBBS
 Intimé

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
 NO. 500-05-005345-820
R. MARCEAU ALUMINIUM INC.
 Partie demanderesse
 — VS —
LES ENTREPRISES CONSOLIN INC.
 Partie défenderesse

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

ORDONNANCE
 Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Belluchasse, le 17 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avisé qu'une copie de la requête en adoption concernant Lisa Marie Jeanne ARCHAMBAULT, née le 17 septembre 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 Les défendeurs DÉPANEUR MICHEL CLAVEAU INC. et MICHEL CLAVEAU sont requis de comparaître dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis.

PAR ORDRE DE LA COUR
 L'intimé DENIS KNIBBS est par le présent requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR
 La partie défenderesse, LES ENTREPRISES CONSOLIN INC., est par le présent avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

SPORTS

Double de McLaren

HOCKENHEIM (AFP) — Le Français Alain Prost, sur Marlboro McLaren, a mis fin à sa série noire hier en remportant le GP d'Allemagne de Formule Un sur le circuit d'Hockenheim. Il a devancé son coéquipier, l'Autrichien Niki Lauda, l'écurie McLaren réussissant son deuxième doublé de la saison après celui réussi en Afrique du Sud.

Alain Prost (43.5) et Niki Lauda (39) ont ainsi creusé l'écart sur leurs adversaires au championnat du monde, notamment sur l'Italien Elio de Angelis (26.5), sur Lotus Renault, qui détient la troisième place.

De Angelis a pris la tête devant Prost et le Brésilien Nelson Piquet, sur Brabham BMW. Au 8e tour, il a cependant été contraint à l'abandon, moteur en feu, cédant alors la tête à Piquet, qui a dû abandonner au 23e tour, victime de sa boîte de vitesse. Dès lors, la place était libre pour une échappée solitaire des McLaren.

Les Expos glissent à 11 parties et demie de la tête

CHICAGO (AP, PC) — Dick Grapenthin a alloué un grand chelem à Keith Moreland en troisième manche et les Cubs de Chicago l'ont emporté 4-3 contre les Expos devant 37,415 spectateurs au Wrigley Field, hier après-midi.

« J'ai défié Moreland et il a eu le meilleur », a expliqué Grapenthin qui avait commis l'erreur, précédemment, de donner des buts sur balles à Rich Bardi et Leon Durham pour remplir les buts.

Moreland devait ensuite réussir le troisième grand chelem de sa carrière — et son deuxième contre les Expos — pour ainsi permettre à son équipe de remporter la série de quatre matchs (trois victoires et une défaite) contre les Expos. Les Cubs l'ont également emporté 4-1, samedi.

Hier, Tim Lincecum avait pourtant donné une avance de 1-0 aux Expos en claquant son 16e coup de circuit de la saison. Après le circuit de Moreland, les Expos ont également réduit l'écart à 4-3 en marquant deux

points contre le partant Rich Bardi, grâce à un long circuit en solo par André Dawson et à un simple opportun après deux retraits de Doug Flynn, poussant Dan Driessen au marbre.

Le vétéran Rick Reuschel (5-5) a remporté la victoire et Lee Smith a protégé sa 24e victoire de l'année.

Quant aux Expos, ils n'ont remporté que quatre matchs au cours de leur voyage de 10 parties à l'étranger et ils ont glissé hier à 11 parties et demie des Cubs au sommet de la section Est.

à Pittsburgh, les Mets l'ont emporté 3-1 grâce à un simple de deux points de George Foster, réussi en 10e manche, à la suite d'une erreur de l'arrêt-court Dale Berra.

Ron Hodges a amorcé la poussée des Mets en obtenant un but sur balles de Don Robinson (1-5) après un retrait, en 10e. Mookie Wilson a ensuite frappé un roulant à double-jeu que Berra n'a pas maîtrisé et les deux coureurs ont été saufs. Robin-

son a retiré Rusty Staub sur trois prises mais il a ensuite donné un but sur balles à Keith Hernandez avant d'affronter Foster. Celui-ci a frappé un coup en flèche au champ droit pour permettre à son équipe de remporter une troisième victoire consécutive.

À St. Louis, le releveur Neil Allen a alloué des buts sur balles à John Wockenfuss et Ozzie Virgil avec les buts remplis en huitième et les Phillies de Philadelphie l'ont emporté 6-3 contre les Cards.

Greg Gross a d'abord obtenu un but sur balles du perdant, Jeff Lahti (3-2), en huitième. Von Hayes a réussi un double contre Dave Von Ohlen. Mike Schmidt a obtenu un but sur balles intentionnel et Allen a ensuite permis aux Phillies de prendre l'avance en donnant un but sur balles à Wockenfuss, qui frappait pour Len Matuzek. Allen devait également récidiver contre Virgil, après un retrait, permettant aux Phillies de prendre une avance de deux points.

Dimanche				Samedi			
MONTREAL	3	CHICAGO	4	MONTREAL	1	CHICAGO	4
Raines cc	4 0 1 0	Cotto cc	3 0 1 0	Raines cc	4 0 2 0	Cotto cc	5 0 1 1
Stenhouse cg	4 0 0 0	Sndberg 2b	4 1 2 0	Yanville cg	4 0 1 0	Sndberg 2b	3 0 1 0
Reardon l	0 0 0 0	Matthews cg	4 1 1 0	Lucas l	0 0 0 0	Matthews cg	4 0 1 0
Dawson cd	4 1 2 1	Dernier cc	0 0 0 0	Dawson cd	4 0 0 0	Woods cg	0 0 0 0
G Carter r	4 0 0 0	Durham 1b	3 1 1 0	G Carter r	3 0 0 0	Moreland cd	4 2 3 0
Driessen 1b	4 1 1 0	Moreland cd	4 1 2 4	Driessen 1b	4 0 0 0	JDavis r	4 1 1 2
Wallach 3b	4 1 2 1	JDavis r	3 0 0 0	Wallach 3b	4 1 1 0	Cey 3b	3 0 0 0
Thomas oc	4 0 1 0	Cey 3b	3 0 0 0	Thomas oc	4 0 2 0	Durham 1b	3 1 2 0
Flynn 2b	3 0 1 1	Owen oc	3 0 0 0	Flynn 2b	3 0 1 1	Owen oc	4 0 0 0
Whitford fs	1 0 0 0	Bardi l	1 0 0 0	Rose fs	1 0 0 0	Eckersley l	3 0 0 0
Grpthin l	1 0 0 0	Reuschel l	0 0 0 0	Schtrdr l	1 0 0 0	Frazier l	1 0 1 0
TScott fs	1 0 0 0	Johnstn fs	1 0 1 0	Rogers l	1 0 0 0		
Lucas l	0 0 0 0	LeSmith l	0 0 0 0				
Rose fs	0 0 0 0						
Venable cg	1 0 0 0						
Totaux	35 3 8 3	Totaux	29 4 8 4	Totaux	35 1 8 1	Totaux	34 4 10 3
Montreal	010 200 000—3	Chicago	004 000 00x—4	Montreal	000 000 100—1	Chicago	010 300 00x—4

BASEBALL

Ligue Nationale

Vendredi
 Montréal 6, Chicago 5
 New York 4, Pittsburgh 1
 L. Angeles 5, Cincinnati 2
 Atlanta 2, S. Francisco 1
 St. Louis 4, Philadelphie 3
 Houston 6, S. Diego 2

Samedi
 Chicago 4, Montréal 1
 New York 4, Pittsburgh 3
 St. Louis 3, Philadelphie 2
 L. Angeles 5, Cincinnati 3
 (12 manches)
 S. Francisco 9, Atlanta 2
 S. Diego 5, Houston 2

Hier
 Chicago 4, Montréal 3
 New York 3, Pittsburgh 1
 (10 manches)
 Philadelphie 6, St. Louis 3
 Cincinnati 2, L. Angeles 1

S. Francisco 7, Atlanta 4
 S. Diego à Houston

Aujourd'hui
 Philadelphie, Carlton (9-5) à Montréal, Lea (14-6), 19 h 35
 New York, Gooden (9-7) à Chicago, Ruthven (2-7), 16 h 05
 San Diego, Thurmond (9-5) à Cincinnati, Price (5-7), 19 h 35
 Los Angeles, Honeycutt (8-6) à Atlanta, Mahler (7-6), 19 h 40
 Pittsburgh, McWilliams (6-8) à St. Louis, Andujar (15-9), 20 h 35
 San Francisco, Laskey (6-0) à Houston, Knepper (9-8), 20 h 35

Ligue Américaine

Vendredi
 Toronto 5, Baltimore 2
 Texas 4, Boston 3
 Kansas City 9, Detroit 6
 New York 3, Cleveland 2
 Chicago 5, Milwaukee 1
 Seattle 3-7, Oakland 5-11
 Minnesota 4, Californie 2

Samedi
 Toronto 6, Baltimore 2
 Kansas City 9, Detroit 5
 Boston 5, Texas 2
 Chicago 7, Milwaukee 3
 Oakland 4, Seattle 2
 New York 8, Cleveland 5
 Minnesota 4, Californie 2

Hier
 Toronto 4, Baltimore 3
 Kansas City 5-4, Detroit 4-0
 New York 4, Cleveland 0
 Boston 4, Texas 2
 Chicago 7, Milwaukee 0
 Minnesota 4, Californie 2
 Seattle 5, Oakland 4

Aujourd'hui
 Baltimore, Davis (11-4) à Cleveland, Farr (2-7), 19 h 05
 Detroit, Petry (14-5) à Boston, Clemens (5-4), 19 h 35
 Chicago, Nelson (1-4) à Milwaukee, Beene (0-1), 20 h 30
 Toronto, Leal (12-2) au Texas, Stewart (4-11), 20 h 35
 Minnesota, Smithson (11-9) à Oakland, Krueger (7-8), 22 h 35
 Californie, John (6-9) à Seattle, Barojas (7-3), 22 h 35

Les frappeurs
 (Partie d'hier non comprise)

Nom	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	399	116	80	21	291
Dawson	344	78	52	8	227
Dilone	122	34	8	1	279
Driessen	13	1	0	0	077
Flynn	244	65	13	0	266
Francona	214	74	18	1	346
Gonzales	1	0	0	0	000
Raines	402	122	45	7	303
Ramos	59	9	1	0	153
Ramsey	18	3	1	0	167
Rose	271	71	23	0	262
Scott	39	11	5	0	282
Stenhouse	121	25	10	3	207
Thomas	157	47	16	0	299
Venable	13	4	0	0	308
Wallach	389	103	54	15	265
Wohlford	127	34	12	1	268

Buts volés: Raines 40, Dilone 20, Dawson, 6; Carter, Wallach, Rose 1, Wohlford, 1 chacun.

Les lanceurs

Nom	g-p	mi	pm	rab	mpm
Gullickson	6-7	142.0	61	64	3.87
James	4-4	60.0	28	53	4.20
Lea	14-6	164.0	51	89	2.80
Lucas	0-3	44.1	13	34	2.64
Palmer	5-3	85.0	36	53	3.81
Reardon	4-4	56.0	17	49	2.73
Rogers	3-11	98.1	81	35	2.56
Schatzder	4-3	81.0	23	56	2.56
Smith	9-9	141.0	45	78	2.87

Victoires préservées: Reardon 14; Lucas, 7; James, 7; Schatzeder, 1.

LIGUE NATIONALE

Section Est			
CHICAGO	p	moy.	diff.
CHICAGO	64	45	587
NEW YORK	62	44	585 1/2
PHILADELPHIE	58	50	537 5 1/2
ST. LOUIS	55	55	500 9 1/2
MONTREAL	52	56	481 11 1/2
PITTSBURGH	47	64	423 18

Section Ouest			
SAN DIEGO	p	moy.	diff.
SAN DIEGO	65	43	602
ATLANTA	57	53	518 9
LOS ANGELES	54	57	486 12 1/2
HOUSTON	51	59	464 15
CINCINNATI	46	64	418 20
SAN FRANCISCO	43	64	402 21 1/2

LIGUE AMERICAINE

Section Est			
DETROIT	p	moy.	diff.
DETROIT	72	38	655
TORONTO	63	45	583 8
BALTIMORE	58	51	532 13 1/2
BOSTON	56	51	523 14 1/2
NEW YORK	56	52	519 15
MILWAUKEE	47	64	423 25 1/2
CLEVELAND	45	63	417 26

Section Ouest			
MINNESOTA	p	moy.	diff.
MINNESOTA	57	51	528
CALIFORNIE	55	54	505 2 1/2
CHICAGO	54	54	500 3
KANSAS CITY	54	56	491 4
OAKLAND	51	61	455 8
SEATTLE	51	61	455 8
TEXAS	46	64	418 12

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Vendredi
 Winnipeg 22, Edmonton 21

Samedi
 Montréal 28, Calgary 14

Hier
 Toronto 49, Ottawa 14

C.-B. 29, Saskatchewan 7

Vendredi, 10 août
 Montréal à Winnipeg

Samedi, 11 août
 Ottawa à C.-B.

Dimanche, 12 août
 Toronto à Hamilton
 Edmonton à Saskat'wan

LIGUE CANADIENNE

Section Est					
Team	p	g	p	pp	pc pts
TORONTO	6	4	2	0	215 134 8
OTTAWA	6	3	3	0	148 180 6
MONTREAL	5	2	3	0	126 132 4
HAMILTON	5	1	3	1	123 154 3

Section Ouest					
Team	p	g	p	pp	pc pts
C.-BRITANNIQUE	5	4	1	0	137 78 8
WINNIPEG	5	4	1	0	134 94 8
EDMONTON	6	2	4	0	129 150 4
CALGARY	6	2	4	0	107 163 4
SASKATCHEWAN	5	1	3	1	106 137 3

La défensive des Concordes a dominé les Stampedeers: 28-14

(PC) — Ken Ciancone (30 verges) et Harry Skipper (56 verges) ont marqué des touchés à la suite d'une interception et les Concordes l'ont emporté 28-14 contre les Stampedeers de Calgary devant seulement 15,363 personnes au Stade

olympique, samedi soir. Le touché de Ciancone, réussi à 11:54 du troisième quart, a chassé du match le quart partant des Stampedeers, Danny Barrett. Skipper a par ailleurs couronné la soirée en interceptant une passe de

Greg Vavra, l'ancien quart étoile de l'Université de Calgary, alors qu'il restait moins de 10 minutes à jouer dans la rencontre.

L'attaque des Concordes n'a produit qu'un seul touché, à la suite

d'une passe de 18 verges de Turner Gill à Stanley Washington. Celui-ci remplace Ron Robinson qui a été congédié il y a quelques jours. Le touché de Washington a été rendu possible par une autre interception, réussie par l'ailier défensif

James Zachery. Au total, la défensive des Concordes n'a permis que des gains de 214 verges aux Stampedeers.

Le receveur Tom Scott, des Stampedeers, a marqué le seul touché des perdants à la suite

d'une passe de six verges du Danny Barrett. Don Sweet a réussi trois placements pour compléter le pointage des vainqueurs.

« C'est une victoire de la défensive », a dit l'entraîneur Joe Galat qui a

par ailleurs, dû faire appel à Gerry Dattilo et Steve Smith comme demi à l'attaque. Les demis Terry Lyman et Chuck McMann, ainsi que le receveur Brian Deroo, n'ont pas terminé la rencontre en raison de blessures.

À partir du 9 juillet 1984

Nous sommes en avance d'un an de retard!

Voici pourquoi:

Nous sommes en avance d'un an de retard parce que vous pouvez maintenant acheter une Renault Alliance 1984 (modèle de base) au prix du modèle de 1983.

Nous, les concessionnaires AMC/Jeep/Renault, avons en stock toutes les Renault Encore et Alliance que le manufacturier avait en inventaire.

Ainsi, nous pouvons vous offrir de meilleurs prix et un choix vraiment supérieur.

Encore et Alliance: deux voitures populaires et performantes.

Économie d'essence
 53 MPG — 5.4 l/100 km (Transport Canada) grâce à son système d'injection électronique.

Conduite exceptionnelle
 Une traction avant et une direction à crémaillère qui font toute la différence.

Confort
 La route devient un plaisir grâce aux sièges monotraces exclusifs à Renault et aux barres de torsion totalement efficaces.

Passez nous voir. On est là pour discuter affaires.

6845\$*

*Pour les modèles de base: Alliance 84 et Encore 84. Transport et préparation en sus.

**Le concessionnaire peut vendre moins cher.

***Certains équipements illustrés sont offerts en option.

Chez les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

Île de Montréal

À Ma Baie Automobile Inc. 9790, boul. Gouin ouest
 Pierrefonds 684-4400
 Automobile Montréal
 Dauphine Ltée 12,050, boul. Laurentien
 Montréal 331-6130
 Automobiles Newman Ltée 7200, boul. Newman
 Ville LaSalle 363-7210
 Automobiles Ville-Marie Inc. 2995, rue Hochelaga
 Montréal 527-8525
 Concordia Auto Ltée 8065, rue Lajeunesse
 Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc. 2280, boul. St-Joseph
 Lachine 637-7511
Garage Spécial Service Inc. 10, Auto Plaza
 Pointe-Claire 694-4841
Lareau Automobiles Inc. 1824, rue Ste-Catherine ouest
 Montréal 937-7785
 2085, rue Ste-Catherine ouest
 Montréal 937-9551
Le Cartier AMC/Jeep Ltée 10,300, boul. Pie IX
 Montréal 323-4330
Micor Auto Inc. 12,305, rue Sherbrooke est
 Pointe-aux-Trembles 645-1611

Laval

Auto Gibraltar (1981) Inc. 2032, boul. Labelle
 Châteauguay 687-3123
Auto Watson Inc. 1215, boul. des Laurentides
 Vimont 668-9222
Houle et Frères Inc. 401, boul. des Seigneurs
 Terrebonne, 471-4647
Garage H. Fortin Ltée 148, boul. Labelle
 Ste-Rose 625-2491
Laval Auto Inc. 4650, boul. Dagenais
 Laval ouest 627-4731

Banlieues

Auto Montréal Sud Inc. 2066, Chemin Chamby
 Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc. 276, boul. d'Anjou
 Châteauguay 692-1242
Automobiles Segal Inc. 665, boul. Clairevue ouest
 St-Bruno 653-3333
Automobile de St-Lambert Inc. 860, boul. Taschereau
 Greenfield Park 676-7901
Rendez-vous Auto Ltée 9000, boul. Taschereau
 Brossard 659-7603
Roger Bernard Automobiles Inc. 33, 1ère avenue
 Ste-Rose 625-2491
Ilé Perrot 453-5850
André Fortin Auto Inc. 1201, Bourgoigne
 Chamby 447-1234

RENAULT
 ...ENCORE RENAULT

LES JEUX OLYMPIQUES DE LOS ANGELES

Elle abandonne au 20e km

Jacqueline Gareau ne comprend pas...

MICHEL LAJEUNESSE

LOS ANGELES (PC) — Après avoir répondu à toutes les questions des journalistes, Jacqueline Gareau n'en pouvait plus. Elle a éclaté en sanglots. Elle ne pouvait plus retenir ses larmes.

« Ce n'est pas facile », disait-elle. Il faut comprendre tout le courage dont elle a fait preuve pour se présenter ainsi devant les journalistes après avoir abandonné au 20e mille de ce premier marathon olympique féminin, de ce marathon historique.

Gareau était déçue, frustrée même, par cette contre-performance et elle-même avait de la difficulté à expliquer ce qui s'était passé.

« J'ai commencé à ressentir une douleur au mollet gauche au 10e kilomètre et la douleur est montée jusqu'à la cuisse. Je ne me sentais pas bien intérieurement. Je ne comprends pas ce qui s'est passé ».

Gareau savait pourtant qu'il s'agissait d'un moment important, d'un moment historique pour l'athlétisme féminin. C'était la première fois de toute l'histoire des Jeux olympiques qu'on allait permettre aux femmes de courir plus d'un mille.

« C'était un événement important pour nous, le départ a été très impressionnant, a dit Gareau. Il était temps qu'on ait un marathon féminin. Mais il y a encore des batailles à gagner. Nous aurons les 10,000 mètres en 1988, mais il nous faut ajouter les 5,000 mètres, une course qui sera importante pour les femmes ».

On attendait beaucoup de Jacqueline Gareau à ce marathon

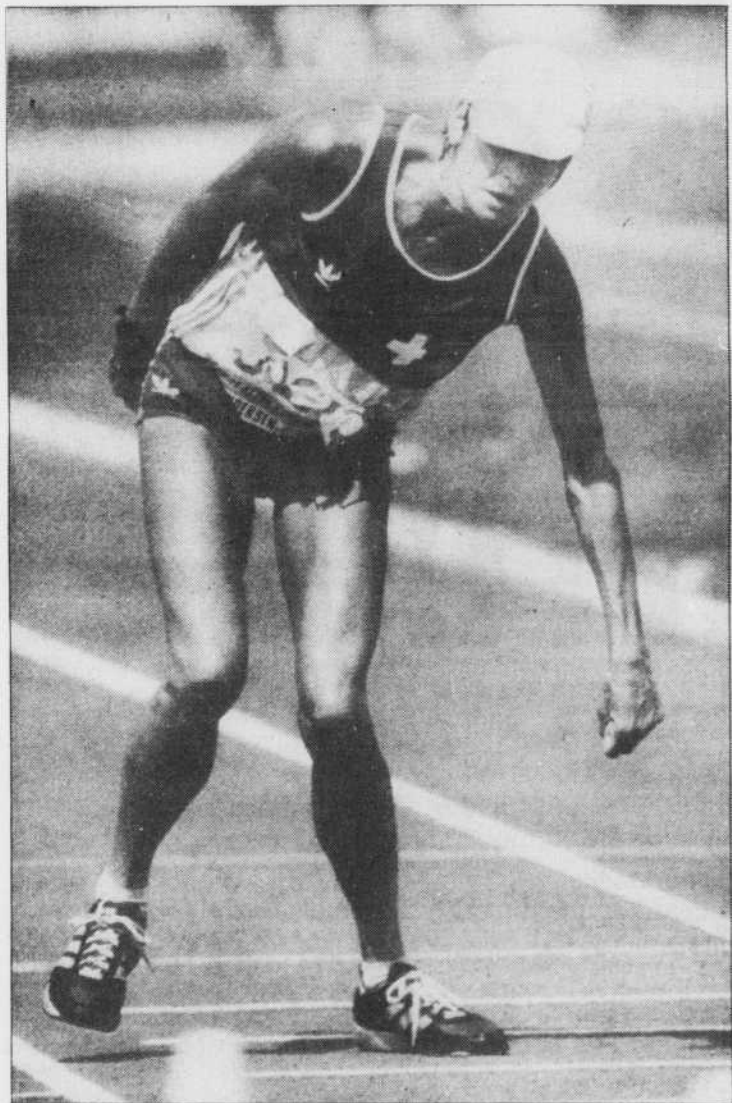
olympique. On espérait la voir améliorer son record canadien et talonner les meilleures coureuses de fond au monde jusqu'à la toute fin de l'épreuve. Elle connaissait bien le parcours, elle qui avait remporté le marathon Hang Ten sur ce même tracé en mai dernier. Elle n'a cependant jamais été dans la course.

« Je ne l'avais tout simplement pas. J'ai bien couru pendant une douzaine de kilomètres, puis la douleur est apparue. Je ralentissais sans pouvoir rien y faire. Je voyais les filles me dépasser sans pouvoir réagir. C'est vraiment frustrant. Ce que je voulais faire, c'était de demeurer dans le groupe de tête et voir ce que Joan Benoit allait faire. Par cette chaleur, on s'attendait à ce que beaucoup de filles tombent, mais ce ne fut pas le cas ».

Gareau a fait face à la musique, même dans l'adversité. Elle espère que les gens comprendront.

« Je m'en fiche pas mal de mon image, a dit cette grande dame de l'athlétisme québécois. J'ai déjà subi deux fractures et on disait à chaque fois que ma carrière était terminée. Mais je suis revenue et j'ai remonté la pente. Tout ce qui m'intéresse, c'est de bien performer. Je veux comprendre ce qui s'est passé aujourd'hui et reprendre le temps perdu, réussir de nouveau de bonnes performances. Les gens qui connaissent la course me comprendront. On ne peut pas toujours être au sommet ».

Gareau voulait bien faire à Los Angeles, elle visait une médaille. Elle a subi une terrible défaite. Elle aurait pu disparaître, mais elle a tenu à expliquer elle-même ce qui s'était passé. Il lui a fallu une bonne dose de courage pour le faire.



C'est en titubant, souffrant de déshydratation et de la chaleur, que la Suisse Gaby Andersen-Scheiss, portée par son courage et les encouragements des 90,000 spectateurs, a péniblement franchi le fil d'arrivée du marathon féminin. (Photolaser AP)

Gymnastique: l'étoile de Chine au firmament

LOS ANGELES (AFP, Reuter) — Le gymnaste chinois Li Ning a été le premier bénéficiaire de l'afflux de médailles qui s'est abattu samedi soir au Pawley Pavillon de Los Angeles pour les finales par appareils.

Avec trois médailles d'or (sol, cheval d'arçon et anneaux), et une médaille d'argent au saut de cheval, il a devancé le vainqueur du concours général individuel, le Japonais Koji Gushiken, également vainqueur aux anneaux, également deuxième au saut de cheval et troisième à la barre fixe.

Les exercices au sol, où il a marqué la première de ses trois notes de 10, ont fait de Li un champion olympique de plein droit. En revanche, aux anneaux, il a dû partager son titre avec Gushiken, un « vieux » de 27 ans qui est aussi co-champion du monde, et celui du cheval d'arçon lui a été attribué ex-aequo avec l'Américain Peter Vidmar.

L'Américain Bart Conner, au mieux de sa forme, a lui aussi moissonné sa part de lauriers, grâce à une performance sans faute aux barres parallèles. Il était d'ailleurs visiblement ému lorsqu'il a rejoint Li sur la plus haute marche du podium.

Les six appareils en compétition devaient attribuer 18 médailles mais par le jeu des ex-aequo, c'est 21 médailles qui furent distribuées. Il y en eut presque pour tout le monde.

Outre Gushiken et Li aux anneaux, ce dernier dut laisser une petite

place sur la plus haute marche du podium à l'Américain Vidmar au cheval d'arçon. Pour le saut de cheval, ce fut l'embouteillage sur l'estrade et on faillit bien manquer de drapeaux pour la cérémonie avec derrière un autre Chinois, Lou Yun, médaille d'or, quatre hommes pour la deuxième place: Gushiken et Li, déjà souvent cités, plus l'Américain Mitchell Gaylord et le Japonais Shingji Morisue, qui allait terminer la soirée en larmes et en beauté par une médaille d'or à la barre fixe. Il faut dire que dans cet exercice, Morisue ne recueillit que des 10 tout au long du tournoi.

Cette fameuse note idéale de 10, qui avait fait sensation quand Nadia Comaneci décrocha la première, est en passe d'être banalisée. Les gymnastes s'améliorent — ou est-ce les juges qui sont trop bon enfant — au point qu'elle fut attribuée à 13 reprises, dont trois fois à Li Ning, sol, cheval d'arçon et saut de cheval.

Enfin, il faut également signaler la mésaventure du Français Philippe Vatuone, furieux après les juges pour un très sévère 9.80 au sol. Il les maudissait encore en voyant trois de ses adversaires marcher au pas vers le podium quand le jury d'appel, après réclamation de son entraîneur, lui accorda cinq centièmes supplémentaires. Il n'eut pas le temps de courir vers la troisième marche du podium, ex-aequo avec le Japonais Koji Sotomura.

Six médailles à l'aviron

Le « huit » canadien enlève l'or

LOS ANGELES (CP, AFP) — Les rameurs canadiens du huit avec barreur ont résisté à une poussée de dernière heure de l'équipe américaine et ils ont enlevé hier par quelques centimètres la finale du « huit » lors des épreuves masculines d'aviron des Jeux olympiques.

Les rameurs canadiens ont dominé l'épreuve de bout en bout, terminant en un temps de 5:41.32 pour ainsi donner au pays sa première médaille d'or en aviron depuis les Jeux de 1964. Le Canada n'avait d'ailleurs pas remporté une médaille d'or dans cette discipline depuis la victoire de Roger Jackson et George Hungerford dans le deux de couple, à Tokyo.

Les États-Unis ont pris la deuxième

place en 5:41.74 et l'Australie a terminé troisième, en 5:43.40. La Nouvelle-Zélande, qui avait pourtant remporté le titre lors des derniers Championnats mondiaux, a pris la quatrième place.

La victoire du huit avec barreur a ainsi couronné une autre journée fructueuse pour l'équipe canadienne qui a également remporté hier des médailles de bronze dans le quatre de couple sans barreur (Doug Hamilton, Mike Hughes, Phil Monckton, Bruce Ford) et le skiff (Robert Mills), remporté par le Finlandais Pertti Karpinen qui est ainsi entré dans la légende des Jeux en remportant sa troisième médaille d'or consécutivement.

Au total, les équipages canadiens

ont totalisé six médailles au cours du week-end. Samedi, les rameuses canadiennes ont en effet remporté deux médailles d'argent et une de bronze. Les Canadiennes Betty Craig et Tricia Smith ont récolté la médaille d'argent du deux sans barreur. Leurs compatriotes Marilyn Brain, Angela Schneider, Barbara Armbrust, Janet Tregunno et Lesley Thompson ont également remporté la médaille d'argent du quatre barré. Les jumelles Silken et Daniele Laumann ont par ailleurs récolté la médaille de bronze du deux de couple.

Les rameuses roumaines ont remporté cinq des six titres en jeu dans les finales, samedi. Elles ont cependant laissé échapper la médaille d'or dans la dernière course de la journée, celle du huit, qui a permis aux

Américaines de sauver l'honneur par une demi-longueur.

Ce résultat d'ensemble des Roumaines est loin de constituer une surprise. La Roumanie, dans la hiérarchie mondiale féminine, se situe juste derrière la RDA et l'URSS. Les Roumaines étaient donc logiquement, après les forfaits soviétique et est-allemand, favorites en skiff, en deux sans barreur, en deux de couple, en quatre barré et en quatre de couple. Les résultats, pour une fois, ont été conformes aux pronostics.

La finale du quatre barré, qui ouvrait le bal, était remportée sans problème par les Roumaines devant les Canadiennes, qui allaient totaliser, dans la matinée, deux médailles d'argent et une médaille de bronze.

Encore de l'or pour Baumann

La natation a donné 10 médailles au Canada

LOS ANGELES (PC-AFP) — Le Canada a tourné une page d'histoire aux Jeux olympiques de Los Angeles samedi avec la victoire du nageur Alex Baumann, de Sudbury, qui a enlevé sa seconde médaille d'or dans un temps record. Le nageur âgé de 20 ans est ainsi devenu le deuxième athlète canadien seulement à gagner deux médailles d'or au cours des mêmes jeux d'été. George Hodgson avait réussi une performance analogue en natation aux Jeux de Stockholm en 1912.

Baumann a enlevé sa deuxième médaille d'or au 200 mètres quatre nages individuelles avec un chrono record de 2:01.42, brisant son ancien record de 2:02.25.

Baumann a déclaré qu'habituellement les médailles importaient plus que les records mais pas à Los Angeles. « En raison du boycottage des pays de l'est, il fallait prouver l'importance de ces Jeux olympiques et nous l'avons fait avec ces records

du monde », a-t-il dit. Peu après la performance de Baumann, le relais canadien du quatre fois 100 m a surpris en devançant les Australiens pour la médaille d'argent. Il s'agissait de la 10e médaille du Canada en natation — quatre d'or, trois d'argent et trois de bronze.

Mike West et Victor Davis, tous deux de Waterloo, Tom Ponting, de Calgary, et Sandy Goss de Toronto ont établi un record canadien en franchissant la distance en 3:43.23. La médaille d'or est toutefois allée au quatuor américain qui a amélioré le record mondial en 3:39.30.

Grâce à cette dernière victoire, Don Gambrill, l'entraîneur en chef de la sélection américaine, a tenu son pari: les États-Unis ont remporté les 21 titres qu'il avait prévus sur les 29 mis en jeu et battu cinq records du monde sur 11. La natation américaine, après des années de doute, a retrouvé sa santé, surtout chez les hommes.

Moses reprend son titre olympique

LOS ANGELES (AP) — Edwin Moses a remporté sa 105e victoire consécutive ratant de peu un record mondial hier dans la finale du 400 mètres haies aux Jeux olympiques de Los Angeles.

Moses a gagné la médaille d'or en enregistrant un chrono de 47.75 secondes. Son compatriote Danny Harris a terminé deuxième pour enlever la médaille d'argent pendant que l'Allemand de l'Ouest Harald Schmidt, le dernier à avoir battu Moses il y a sept ans, a mérité la médaille de bronze.

Le record du monde, établi par Moses l'année dernière, est de 47.02 secondes.

Moses reprend ainsi son titre olympique remporté à Montréal en 1976 mais perdu en 1980 en raison du boycottage américain.

Sa compatriote Evelyn Ashford a pour sa part mérité la médaille d'or au 100 m en 10.97 secondes. Elle a devancé une autre Américaine Alice

Brown, et la Jamaïcaine Merlene Ottey-Page. Les Canadiennes Angela Bailey et Angella Taylor ont terminé sixième (11.40) et huitième (11.62) respectivement.

Le Finlandais Arto Haerkoenen a enfin remporté la médaille d'or au javelot devant le Britannique David Otley et le Suédois Kenth Eldebrink.

Samedi, Carl Lewis, le superbe athlète noir Américain qui tente de rejoindre Jesse Owens dans l'histoire des Jeux olympiques, en gagnant quatre titres à Los Angeles, a remporté magistralement, dans l'épreuve-reine, le 100 mètres, une première médaille d'or. Lewis a survolé cette finale qu'il devait enlever en 9 sec 99 (à deux centièmes de son record personnel), devant son compatriote Sam Graddy et le Canadien Ben Johnson.

Une deuxième médaille d'or revient aux États-Unis. En cette deuxième journée des compétitions d'athlétisme, avec Al Joyner, vainqueur du triple saut, avec 17.26 m dès son premier essai. Quant à son compatriote Mike Conley, 17.36 m en « qualifications », il s'est contenté de la médaille d'argent, avec 17.18 m, précédant nettement le Britannique Keith Connor (16.87 m).

Le troisième titre olympique décerné samedi: celui de l'heptathlon, a été gagné par l'Australienne Glynis Nunn, devant Jackie Joyner, la sœur du vainqueur du triple saut, et l'Allemande de l'Ouest Sabine Everts.

Le tableau des médailles

Voici le classement des médailles après 102 épreuves des Jeux olympiques d'été de Los Angeles:

	or	arg.	br.	total
États-Unis	40	31	11	82
Chine	12	6	5	23
Roumanie	10	8	4	22
All. de l'Ouest	7	10	11	28
Italie	7	2	5	14
Canada	6	8	7	21
Japon	6	4	8	18
Australie	3	7	10	20
Grande-Bretagne	2	2	10	14
France	2	2	4	8
Pays Bas	2	2	4	8
Finlande	2	1	2	5
Nouvelle-Zélande	2	0	1	3
Mexique	1	2	1	4
Belgique	1	1	2	4
Corée du Sud	1	1	1	3
Yougoslavie	1	0	3	4
Suède	0	5	4	9
Danemark	0	2	2	4
Norvège	0	1	2	3
Grèce	0	1	1	2
Autriche	0	1	0	1
Brésil	0	1	0	1
Colombie	0	1	0	1
Pérou	0	1	0	1
Portugal	0	0	1	1
Espagne	0	0	1	1
Taiwan	0	0	1	1
Venezuela	0	0	1	1



Sylvie Bernier de Ste-Foy s'est qualifiée au troisième rang pour la finale du tremplin de trois mètres, hier. (Photolaser AP)

Sylvie Bernier est troisième au tremplin

LOS ANGELES (AP) — La Chinoise Yihua Li a terminé au premier rang à la suite des éliminatoires du tremplin dames des épreuves de plongeon, hier. Avec 517,92 points, elle devance l'Américaine Kelly McCormick (516,75) et la Canadienne Sylvie Bernier, de Ste-Foy (489,51).

Debbie Fuller, une autre Canadienne, a également assuré sa qualification pour la finale d'aujourd'hui à laquelle participeront les 12 meilleures plongeurs.

L'Américaine Kelly McCormick détenait une légère avance sur Sylvie Bernier après cinq plongées. McCormick avait accumulé un total de 220.95 points contre 217.95 à Bernier.

JORDAN

Kathy Jordan. Demi-finaliste de Wimbledon 1984. Son jeu agressif de service-volée la place parmi les meilleures raquettes au monde. Elle se mesurera à Evert Lloyd! Mandlikova! Bassett! Kathy réussira-t-elle à arracher la victoire? Ne manquez pas le Challenge Player's: le seul tournoi de tennis féminin de calibre mondial au Canada cette année.

Billets en vente aux comptoirs Ticketron. Renseignements: (514) 288-3651. Commande téléphonique: Télérone (514) 288-3782.

Organisé par Tennis Canada

Stade de tennis Jarry
Du 18 au 26 août

Le Challenge Player's

CHAMPIONNATS DE TENNIS